

COMPTE ADMINISTRATIF

Eurométropole de Strasbourg

NOTE DE PRÉSENTATION



Contrairement au budget primitif qui est un état de prévisions, le compte administratif se présente comme un document à caractère définitif, faisant le relevé exhaustif des opérations comptables de l'ordonnateur, en recettes et en dépenses, réalisées au cours de l'exercice comptable.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
I LES EQUILIBRES FINANCIERS.....	5
A Les indicateurs de gestion.....	6
B Les résultats de l'exercice 2024	9
II LES COMPTES 2024.....	11
A LE FONCTIONNEMENT.....	13
B L'INVESTISSEMENT.....	33
III LE CA LU AUTREMENT	43
IV LA DETTE	55
A LA DETTE PROPRE.....	56
B LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES	66
C LA DETTE GARANTIE	67
V LES BUDGETS ANNEXES	69
A BUDGET ANNEXE DE L'EAU.....	70
B BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	72
C BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT IMMOBILIER	75
D BUDGET ANNEXE DES MOBILITES ACTIVES	77
VI PARTICIPATIONS DANS LES SEM ET SPL.....	80
VII LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES.....	82

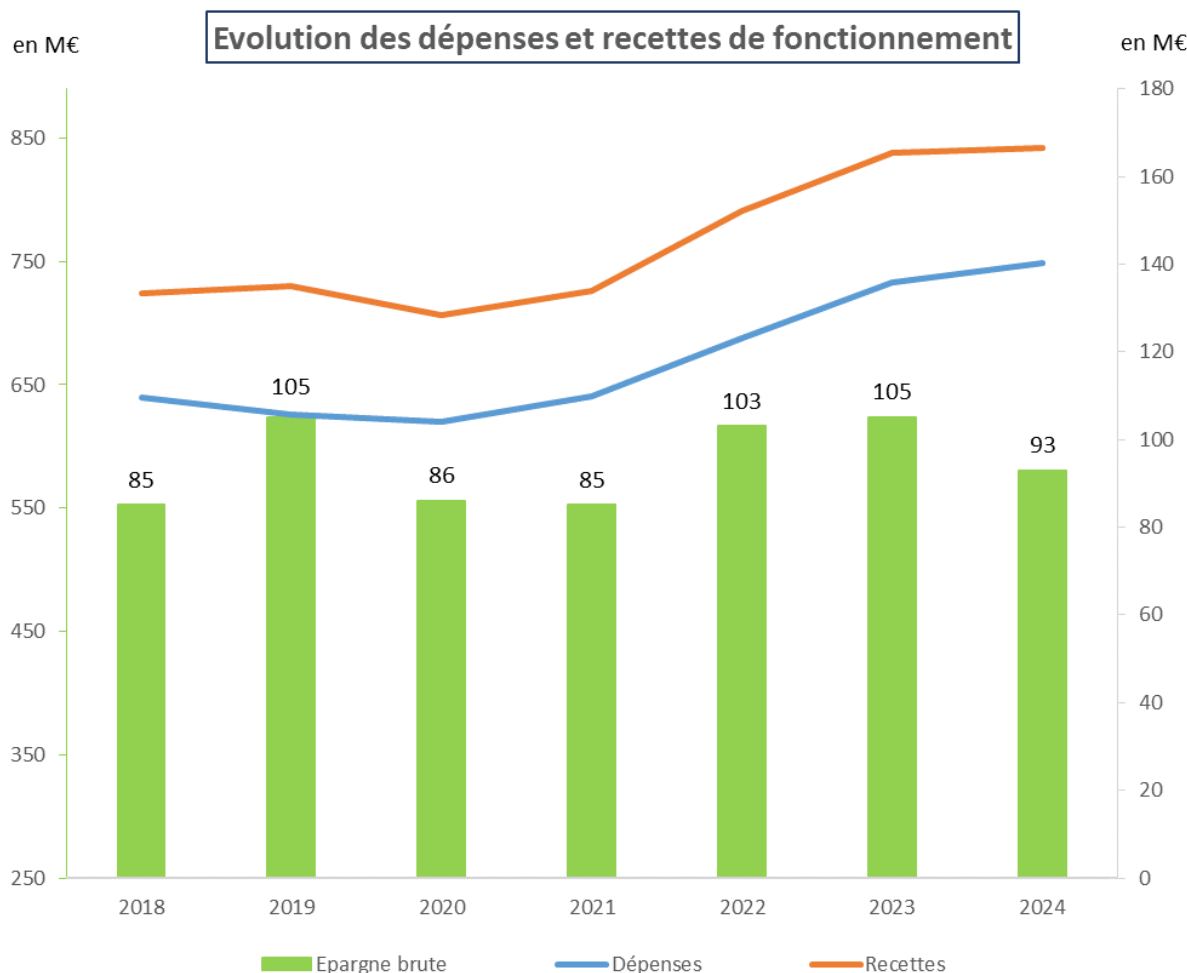
I LES EQUILIBRES FINANCIERS

A Les indicateurs de gestion

Les recettes réelles de fonctionnement - hors cessions et résultat reporté - se montent à 841,9 M€ et sont en hausse de 0,5 % en 2024 par rapport aux recettes de 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement, s'élevant à 748,6 M€, ont quant à elles enregistré une augmentation de 2,2 %.

Le graphique ci-dessous présente un historique de l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions).



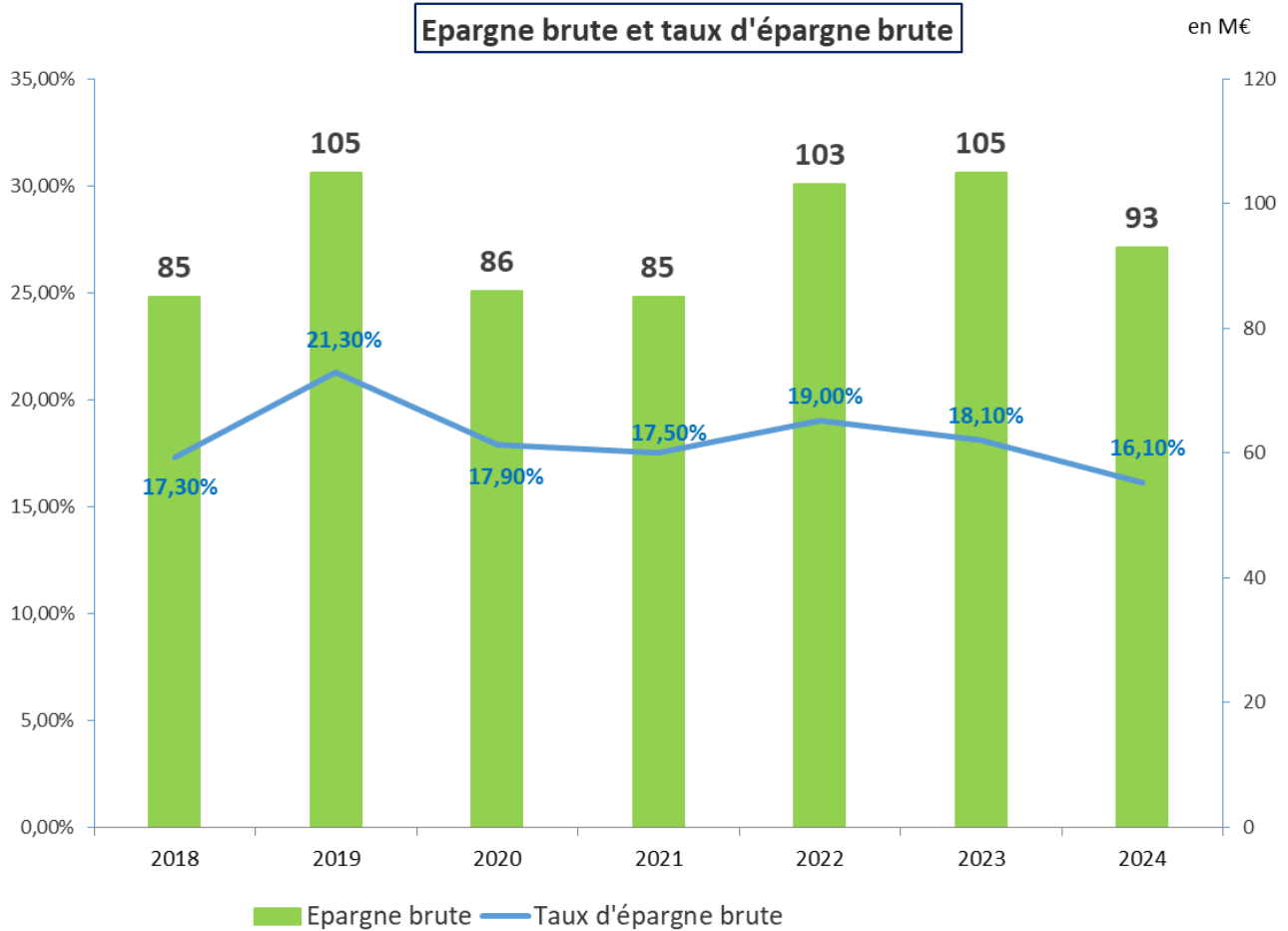
Épargne brute et taux d'épargne brute

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements une fois assurées ses dépenses de fonctionnement.

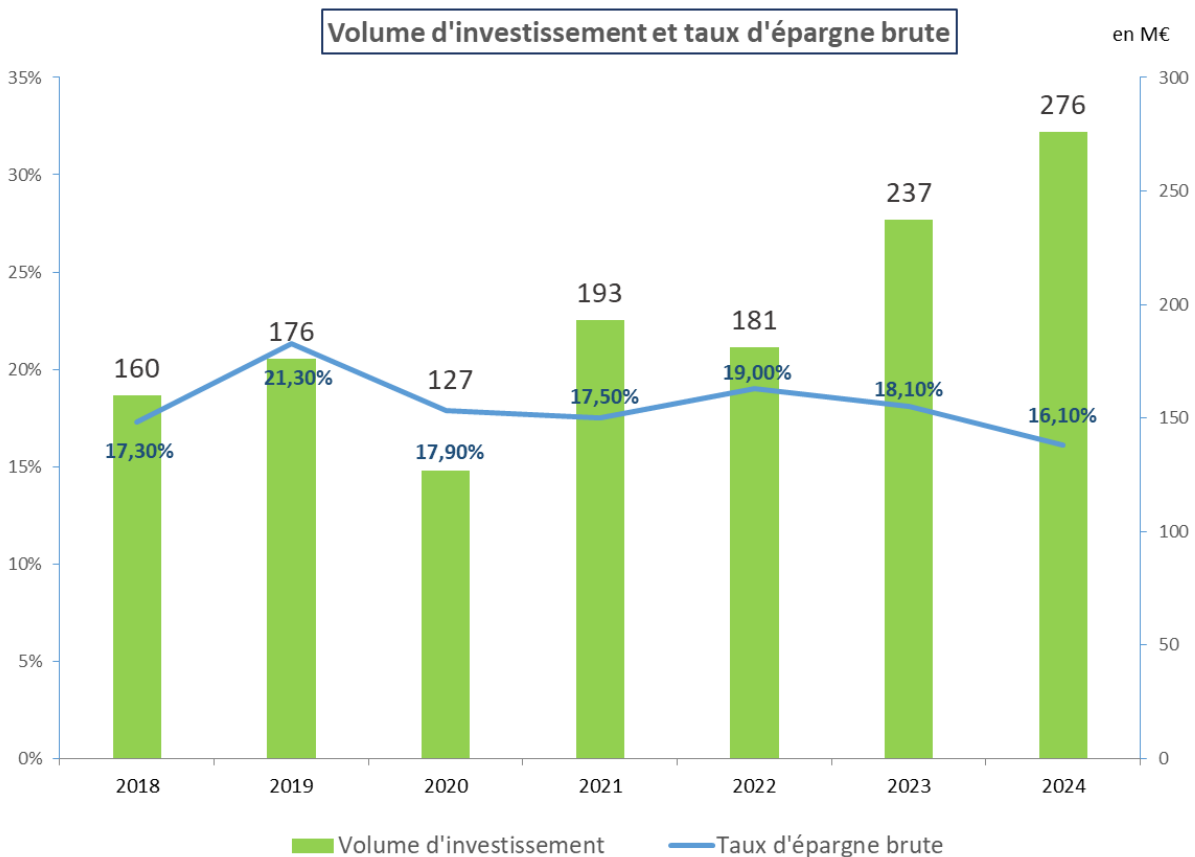
L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement ; elle contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

Il est à noter qu'afin de ne pas faire peser la mutualisation des charges de personnel entre l'Eurométropole, la ville de Strasbourg et d'autres partenaires sur ce ratio, les recettes réelles de fonctionnement ne comprennent pas les remboursements de charges de personnel.



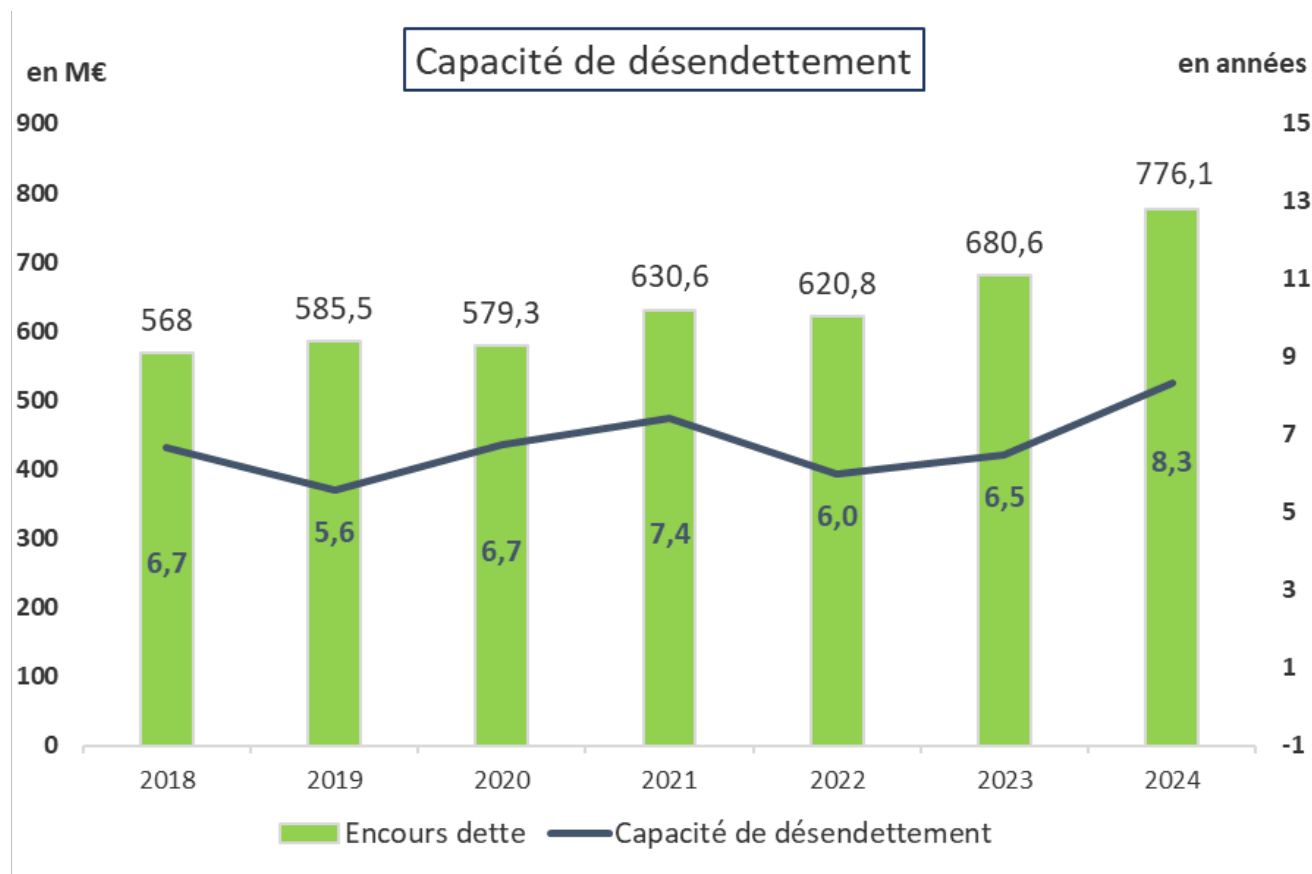
Avec **93 M€** et **16,1 %**, l'épargne brute et le taux d'épargne brute 2024 sont en diminution par rapport à 2023, toujours au-delà du ratio de gestion fixé à 10 %. L'épargne brute vient financer des dépenses d'investissement opérationnel de 275,9 M€, en progression de 16,3 %.



Capacité de désendettement

Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette par son épargne brute. La capacité de désendettement est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année et s'exprime en nombre d'années.

La durée de désendettement est en hausse, passant de 6,5 à 8,3 ans au 31 décembre 2024, tout en demeurant en deçà des seuils d'alerte.



B Les résultats de l'exercice 2024

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

BUDGET PRINCIPAL

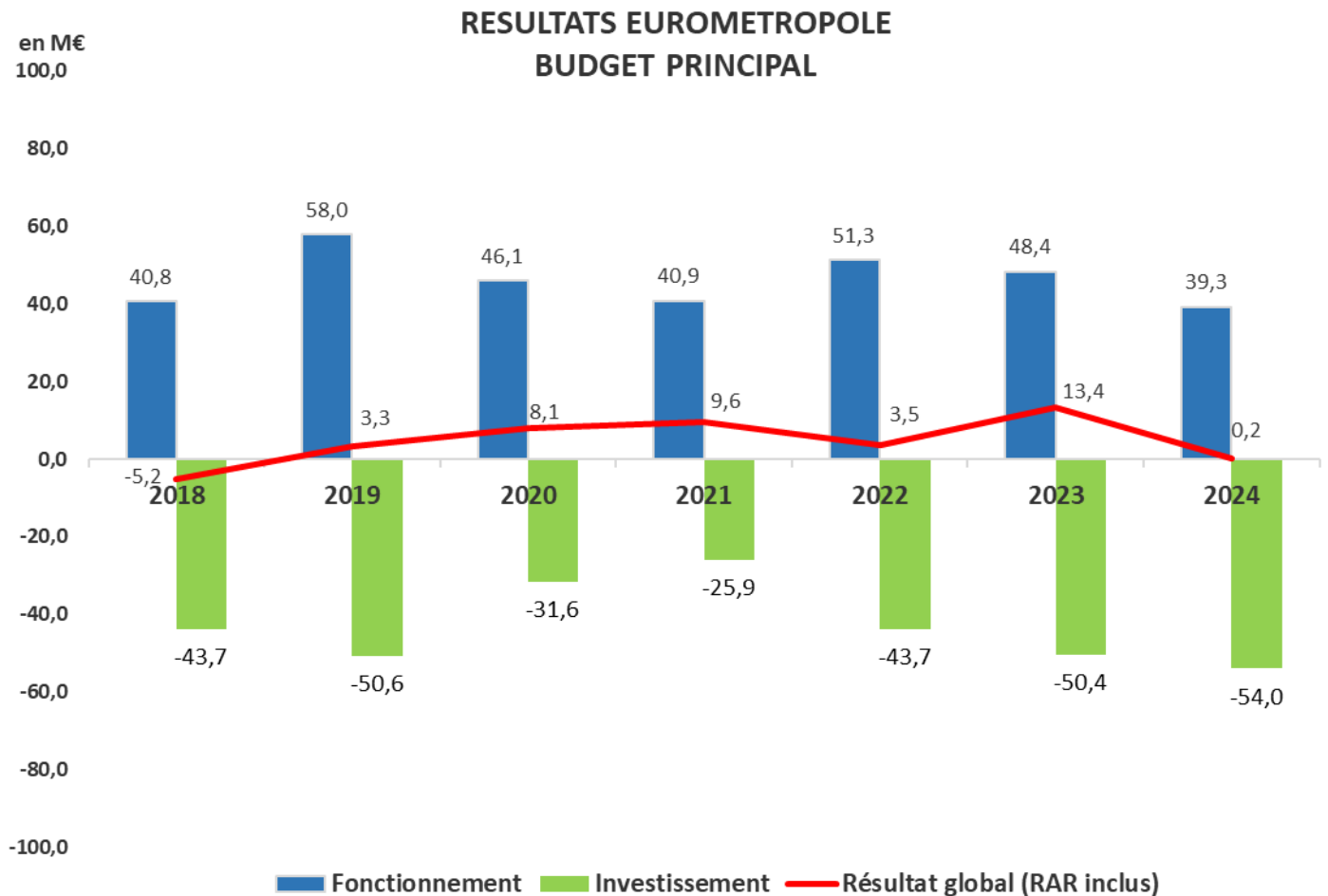
SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	873 100 000,00	873 100 000,00
Mandats et titres émis	824 935 322,22	850 857 732,85
Résultat de l'exercice		25 922 410,63
Résultat reporté		13 390 784,22
Total réalisé	824 935 322,22	864 248 517,07
Taux de réalisation	94,48 %	98,99 %
Résultat cumulé		39 313 194,85
Reste à réaliser		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	588 500 000,00	588 500 000,00
Mandats et titres émis	448 413 887,43	444 808 242,28
Résultat de l'exercice	3 605 645,15	
Résultat reporté	50 357 739,84	
Total réalisé	498 771 627,27	444 808 242,28
Taux de réalisation	84,75 %	75,58 %
Résultat cumulé	53 963 384,99	
Reste à réaliser	5 192 348,23	20 000 000,00

Le résultat global, hors restes à réaliser (RAR), s'établit à -14,7 M€, issu d'un résultat de fonctionnement de **39,3 M€** et d'un besoin de financement de la section d'investissement de **54 M€**. En incluant les restes à réaliser, le résultat global final est de **0,2 M€**.



La décomposition de ces résultats, entre résultats reportés et résultats de l'exercice, est détaillée dans les tableaux ci-après :

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat reporté	0	0	7,4	8,1	9,5	4,9	13,4
Résultat de l'exercice	40,8	58	38,7	32,8	41,8	43,5	25,9
Résultat de fonctionnement	40,8	58	46,1	40,9	51,3	48,4	39,3

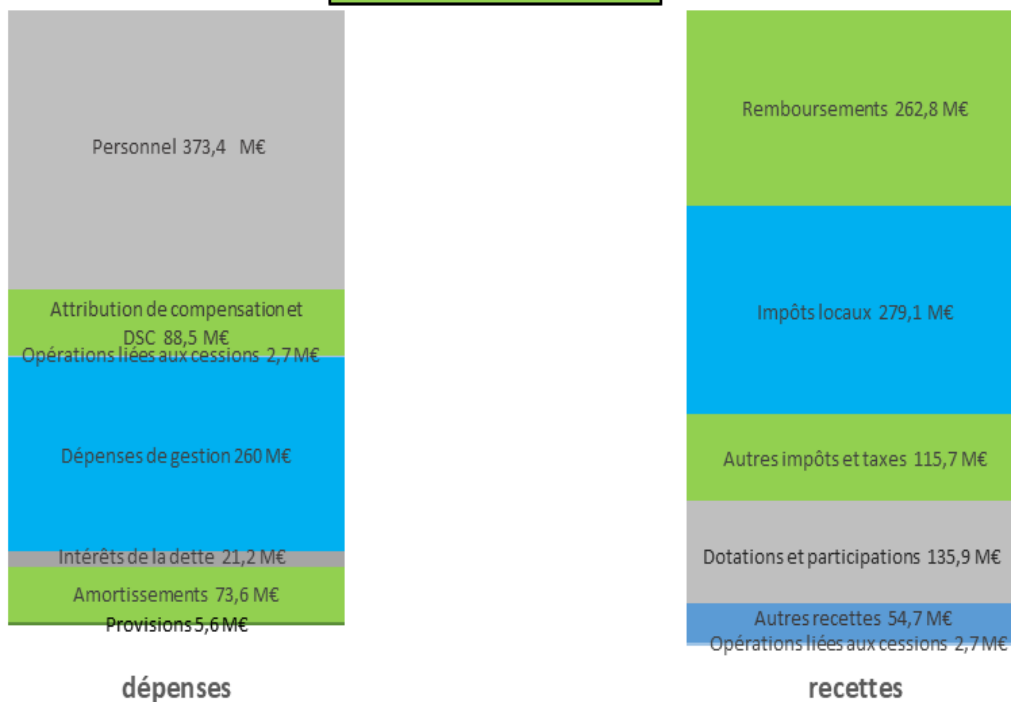
En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat reporté	-11,4	-43,7	-50,6	-31,6	-25,9	-43,7	-50,4
Résultat de l'exercice	-32,3	-6,9	19	5,7	-17,8	-6,7	-3,6
Restes à réaliser	-2,3	-4,1	-6,4	-5,4	-4,1	15,4	14,9
Résultat d'investissement	-46	-54,7	-38	-31,3	-47,8	-35	-39,1

Concernant la section d'investissement, le besoin de financement augmente entre 2023 et 2024 (de 50,4 M€ à 54 M€), du fait de dépenses d'investissement toujours plus soutenues.

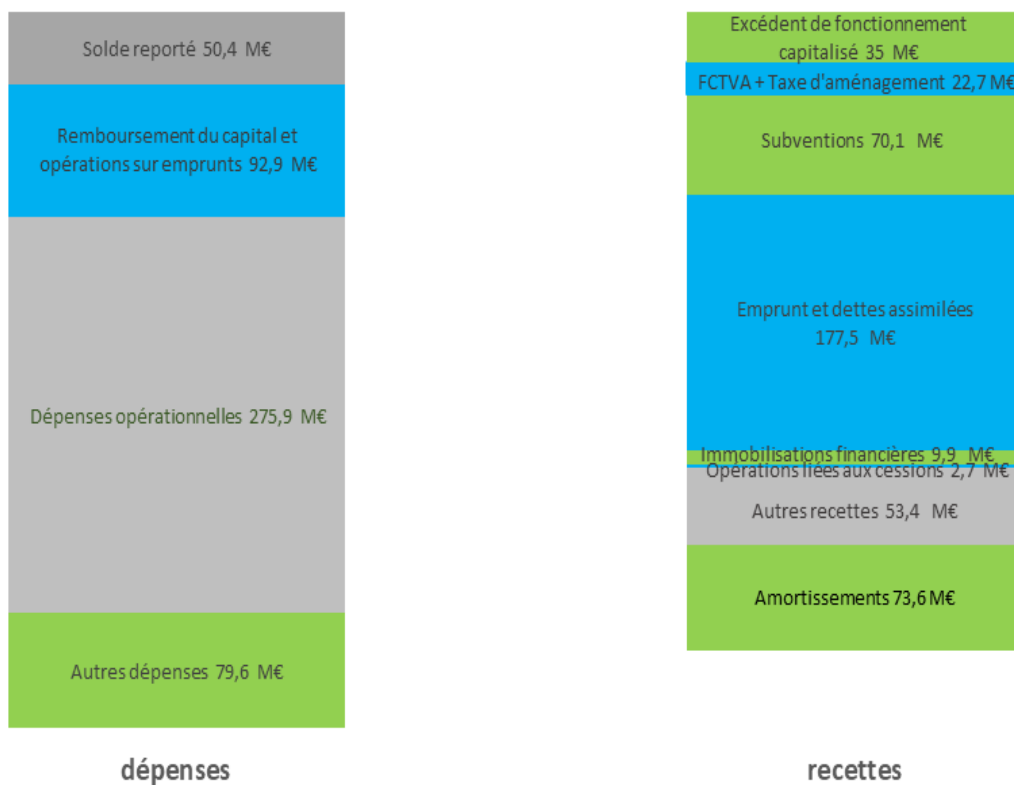
Consolidé avec les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des zones d'aménagement et des mobilités actives, le résultat global, restes à réaliser inclus, de l'Eurométropole de Strasbourg, est en excédent de **+9,2 M€**.

II LES COMPTES 2024

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



A LE FONCTIONNEMENT

La particularité des modalités de gestion de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg exige d'apporter quelques précisions aux montants documentés dans le compte administratif, afin d'obtenir l'image réelle des dépenses supportées par l'Eurométropole de Strasbourg.

En effet, par délibération des Conseils de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg, les administrations des deux collectivités ont été fusionnées à partir de 1972. La convention de gestion passée à cet effet prévoit l'inscription de la totalité des dépenses liées à la gestion commune au budget de l'Eurométropole de Strasbourg avec un remboursement par la ville de Strasbourg.

- Il est donc nécessaire d'opérer un retraitement de l'ensemble des dépenses qui font l'objet d'un remboursement par les budgets de la Ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame, du Centre communal d'action sociale (CCAS), de la Caisse des écoles, de la Haute école des arts du Rhin (HEAR) et de l'Orchestre philharmonique.
- Il faut également tenir compte des participations des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des mobilités actives et des ordures ménagères :
 - aux frais de personnel
 - aux frais de gestion des bâtiments et de l'administration générale (frais généraux).

Ventilées par nature, les dépenses ainsi remboursées par le budget de la ville de Strasbourg, les établissements publics assimilés et les budgets annexes s'établissent comme suit :

	DEPENSES DE PERSONNEL	CHARGES DE GESTION GENERALE	TOTAL
DEPENSES TOTALES EUROMETROPOLE	373 433 290,53	113 277 129,74	486 710 420,27
VILLE	217 028 567,63	12 253 457,47	229 282 025,1
OEUVRE NOTRE-DAME	1 771 083,49		1 771 083,49
CCAS	4 460 153,62		
CAISSE DES ECOLES	492 534,06	8 167,99	500 702,05
HAUTE ECOLE DES ARTS DU RHIN	1 112 913,15		1 112 913,15
AMICALE	387 173,6		387 173,6
Autres organismes	354 831,43		354 831,43
Sous-total	225 607 256,98	12 261 625,46	245 114 082,25
EAU	8 062 748,02	3 449 512,41	11 512 260,43
ASSAINISSEMENT	7 306 137,87	2 835 767,77	10 141 905,64
TRANSPORT	2 327 310,99	959 919,63	3 287 230,62
Sous-total	17 696 196,88	7 245 199,81	17 696 196,88
TOTAL REMBOURSEMENTS	243 303 453,86	19 506 825,27	262 810 279,13
DEPENSES PROPRES AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EUROMETROPOLE	130 129 836,67	93 770 304,47	223 900 141,14

Le montant des dépenses remboursées - sur un total de dépenses de fonctionnement de 824,9 M€ - étant de 262,8 M€, la part totale des dépenses de fonctionnement propres au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg est donc ramenée à 562,1 M€ dont 130,1 M€ pour les charges de personnel soit 23,1 %.

La part totale des recettes de fonctionnement propres au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg est, elle, ramenée à 588 M€.

1 Les dépenses de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
-1- Charges de gestion générale	126 433 796	113 277 130	89,59%
> Achats et variation de stocks	26 971 927	25 055 344	92,89%
* Energie	17 801 168	16 700 261	93,82%
* Eau	975 924	934 828	95,79%
* Fournitures	8 185 634	7 413 763	90,57%
* Autres	9 201	6 492	70,55%
> Autres charges et charges externes	95 250 033	84 034 914	88,23%
* Entretien et réparations	19 054 772	17 003 262	89,23%
* Services extérieurs (hors entretien et réparations)	56 356 439	50 232 473	89,13%
- Contrat de prestations DSP UVE	14 750 532	13 468 723	91,31%
- Sous traitance informatique	8 590 685,87	8 506 132	99,02%
- Autres	33 015 221	28 257 618	85,59%
* Autres services extérieurs	19 838 822	16 799 179	84,68%
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 211 836	4 186 872	99,41%
-2- Charges de personnel	377 800 050	373 433 291	98,84%
> Dépenses du personnel	370 591 615	366 420 332	98,87%
> Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	7 208 435,06	7 012 958,92	97,29%
Remboursement Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations et HEAR	-248 885 000	-243 303 454	97,76%
<i>Charge réelle du budget principal de l'Eurométropole</i>	<i>128 915 050</i>	<i>130 129 837</i>	<i>100,94%</i>
-3- Autres charges de gestion courante	145 375 605	143 478 498	98,70%
> Subventions	37 225 850	36 508 765	98,07%
* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	9 815 059	9 740 491	99,24%
* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	27 410 791	26 768 274	97,66%
> Autres charges de gestion courante	108 149 755	106 969 732	98,91%
* Contribution au SIS67	30 867 330	30 867 330	100,00%
* Versement au budget de l'assainissement (eaux pluviales)	4 392 000	4 391 556	99,99%
* Versement au budget annexe des mobilités actives	55 600 000	55 600 000	100,00%
* Contributions au FSL, au FAJ, et à la prévention spécialisée	8 097 705	8 097 705	100,00%
* Prix, secours et dots	1 125 425	840 120	74,65%
* Autres	8 067 295	7 173 022	87,88%
-4- Frais de fonctionnement des groupes d'élus	370 000	263 290	71,16%
-5- Charges financières	22 005 000	21 179 668	96,25%
> Intérêts des emprunts et dettes	21 989 000	21 179 668	96,32%
> Autres charges financières	16 000	0	0,00%
-6- Charges exceptionnelles (Hors cessions)	300 000	117 267	39,09%
> Titres annulés (sur exercice antérieur)	300 000	117 267	39,09%
-7- Dotations aux provisions	5 649 822	5 649 822	100,00%
-8- Atténuation de produits	91 565 727	91 162 926	99,56%
> Attribution de compensation	73 777 570	73 777 570	100,00%
> Dotation de solidarité communautaire	14 774 699	14 774 683	100,00%
> Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales	711 305	711 305	100,00%
> Autres reversements	2 302 153	1 899 368	82,50%
-9- Ecritures liées aux cessions		2 744 277	
-10- Financement de la section d'investissement	103 600 000	73 629 155	71,07%
> Amortissements	73 000 000	72 829 764	99,77%
> Amortissements des charges à répartir	800 000	799 390	99,92%
> Virement à la section d'investissement	29 800 000		
Total des dépenses de fonctionnement	873 100 000	824 935 322	94,48%

Les dépenses globales de la section de fonctionnement s'élèvent à **824,9 M€ en 2024**. Leur taux de réalisation est de 94,5 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant de 748,6 M€, augmentent de 2,2 % par rapport à 2023.

Le tableau ci-après retrace la comparaison du réalisé, par rapport à l'année précédente, chapitre par chapitre, afin de mieux mesurer les évolutions de 2024 par rapport à 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution
-1- Charges de gestion générale	111 726 597	113 277 130	1,39%
> Achats et variation de stocks	28 829 704	25 055 344	-13,09%
* Energie	20 780 951	16 700 261	-19,64%
* Eau	391 564	934 828	138,74%
* Fournitures	7 644 320	7 413 763	-3,02%
* Autres	12 869	6 492	-49,56%
> Autres charges et charges externes	78 458 092	84 034 914	7,11%
* Entretien et réparations	16 810 318	17 003 262	1,15%
* Services extérieurs (hors entretien et réparations)	45 538 779	50 232 473	10,31%
- Contrat de prestations DSP UVE	12 556 663	13 468 723	7,26%
- Sous traitance informatique	7 858 065	8 506 132	8,25%
- Autres	25 124 051	28 257 618	12,47%
* Autres services extérieurs	16 108 995	16 799 179	4,28%
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 438 801	4 186 872	-5,68%
-2- Charges de personnel	362 425 950	373 433 291	3,04%
> Dépenses du personnel	355 708 558	366 420 332	3,01%
> Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	6 717 392	7 012 958,92	4,40%
Remboursement Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations et HEAR	-235 822 037	-243 303 454	3,17%
<i>Charge réelle du budget principal de l'Eurométropole</i>	<i>126 603 913</i>	<i>130 129 837</i>	<i>2,79%</i>
-3- Autres charges de gestion courante	142 207 299	143 478 498	0,89%
> Subventions	32 133 755	36 508 765	13,61%
* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	7 927 263	9 740 491	22,87%
* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	24 206 492	26 768 274	10,58%
> Autres charges de gestion courante	110 073 545	106 969 732	-2,82%
* Contribution au SIS67	29 918 502	30 867 330	3,17%
* Versement au budget de l'assainissement	3 529 254	4 391 556	24,43%
* Versement au budget annexe des mobilités actives	58 800 000	55 600 000	-5,44%
* Contributions au FSL, au FAJ, et à la prévention spécialisée	6 958 149	8 097 705	16,38%
* Prix, secours et dots	1 195 634	840 120	-29,73%
* Autres	9 672 005	7 173 022	-25,84%
-4- Frais de fonctionnement des groupes d'élus	345 194	263 290	-23,73%
-5- Charges financières	17 173 550	21 179 668	23,33%
> Intérêts des emprunts et dettes	17 158 260	21 179 668	23,44%
> Autres charges financières	15 289	0	-100,00%
-6- Charges exceptionnelles (Hors cessions)	447 709	117 267	-73,81%
> Titres annulés (sur exercice antérieur)	447 709	117 267	-73,81%
-7- Provisions	8 281 487	5 649 822	-31,78%
-8- Atténuation de produits	90 089 322	91 162 926	1,19%
> Attribution de compensation	73 777 570	73 777 570	0,00%
> Dotation de solidarité communautaire	14 859 206	14 774 683	-0,57%
> Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	205 262	711 305	246,54%
> Autres reversements	1 247 284	1 899 368	52,28%
-9- Cessions	12 559 069	2 744 277	-78,15%
-10- Amortissements	67 152 514	72 829 764	8,45%
-11- Amortissements des charges à répartir	799 390	799 390	0,00%
Total des dépenses de fonctionnement	813 208 081	824 935 322	1,44%

Les charges de gestion générale

Les charges de gestion générale (chapitre globalisé 011) portent sur un total de **113,3 M€**. Ces charges de gestion générale sont affectées au fonctionnement quotidien des services centraux et des équipements publics gérés en régie ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés, de contrats de concessions ou de délégations de service public ; ce chapitre couvre également la location et l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, la formation, les impôts et taxes.

Les charges de gestion générale sont en hausse de 1,4 % de 2023 à 2024 (+1,6 M€). Les principales variations sont les suivantes :

- une baisse de -4,1 M€ des dépenses d'énergie,

- une hausse de 2,3 M€ pour la gestion de la propreté et des déchets, incluant les dépenses pour l'UVE (+ 0,9 M€),
- une augmentation de 1,6 M€ pour le numérique, dont +0,6 M€ pour la sous-traitance,
- une hausse de +0,6 M€ pour la transition énergétique et le climat,
- +0,5 M€ pour la gestion de l'eau.

Il convient de préciser que la ville de Strasbourg et la Caisse des écoles et la HEAR remboursent **12,3 M€** de charges générales et les budgets annexes **7,2 M€** de telle sorte que le montant net supporté par le **budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg est de 93,8 M€**.

Les dépenses de personnel

En vertu de la **convention du 3 mars 1972**, la Communauté urbaine de Strasbourg devenue Eurométropole assure la gestion de l'ensemble du personnel municipal (Ville de Strasbourg) et communautaire et prend à sa charge la totalité des rémunérations, soit **373,4 M€**.

La Ville assure le remboursement de sa quote-part (**217 M€**) calculée sur la base des salaires et charges effectivement payés et des répartitions entre les deux collectivités validées par la Commission mixte paritaire qui s'est réunie le 27 janvier 2025.

La Ville supporte en revanche la totalité des frais de pensions du régime local, l'Eurométropole de Strasbourg assurant le remboursement de sa quote-part qui représente un montant de 0,3 M€ en 2024.

Par ailleurs, sont remboursés à l'Eurométropole de Strasbourg :

- **1,8 M€** par l'Œuvre Notre-Dame
- **0,5 M€** par la Caisse des écoles,
- **4,5 M€** par le CCAS,
- **1,1 M€** par la Haute école des arts du Rhin (HEAR),
- **0,4 M€** par l'Amicale du personnel,
- **0,4 M€** par les associations et autres organismes.

Ainsi, **la part nette de l'Eurométropole de Strasbourg est de 147,8 M€** (130,1 M€ pour le budget principal, 8,1 M€ pour le budget annexe de l'eau, 7,3 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, et 2,3 M€ pour le budget annexe des mobilités actives).

Le pourcentage de répartition des dépenses de personnel de l'Eurométropole de Strasbourg à la charge de la Ville de Strasbourg et des établissements publics rattachés (Œuvre Notre-Dame et Caisse des écoles) est de **58,64 % au titre de 2024** contre 58,66 % en 2023. Ce pourcentage est appliqué à la masse salariale totale, charges comprises, ainsi qu'aux autres dépenses liées à la gestion du personnel.

L'augmentation des charges de personnel est de 3% en 2024 (+11 M€), avec les évolutions suivantes :

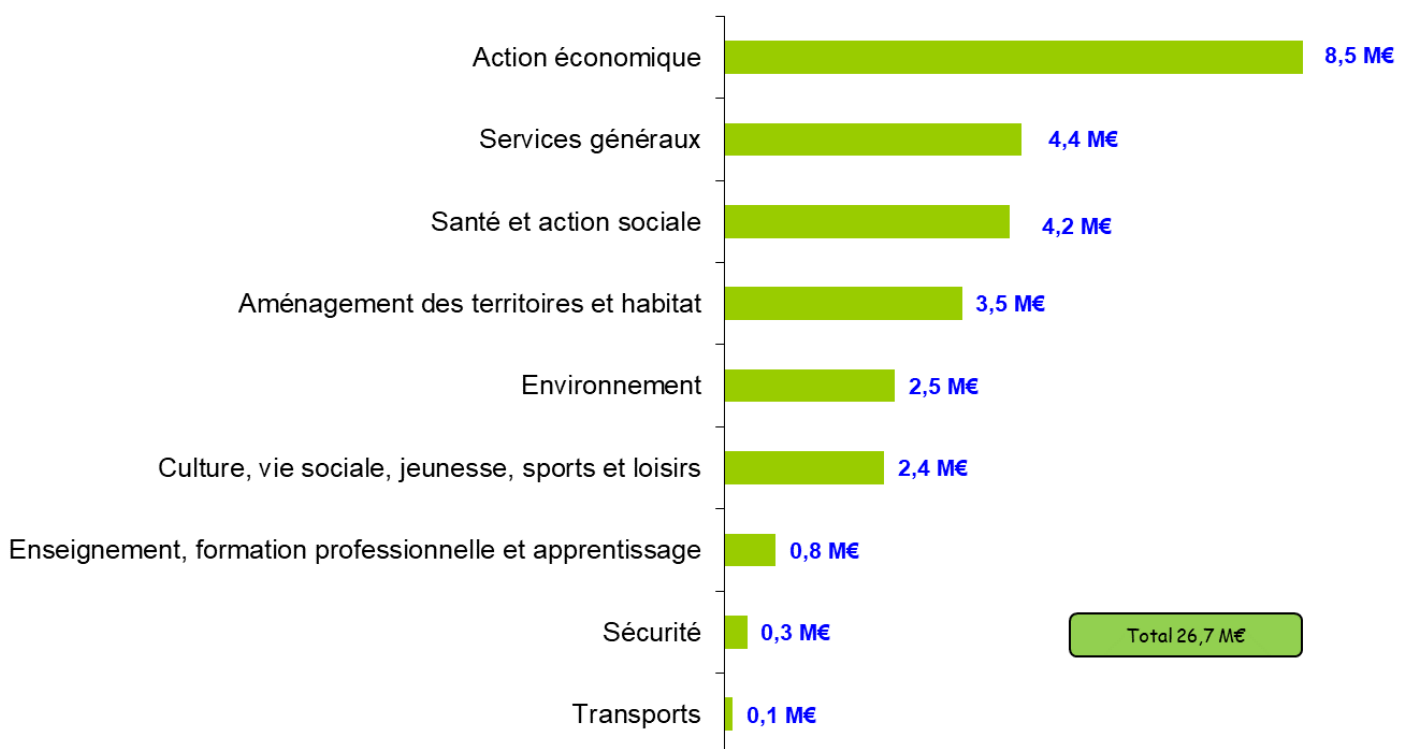
- +10,7 M€ de mesures nationales : revalorisation du point d'indice de 1,5% en année pleine, refontes des grilles indiciaires, Ségur étendu ainsi que l'augmentation de 5 points d'indice sur toutes les grilles au 1er janvier 2024 ;
- +3,3 M€ pour le glissement vieillesse-technicité ;
- une baisse de -3,9 M€ liée à la non reconduction de la prime exceptionnelle de décembre 2023.

Les subventions

Les subventions versées en 2024 se montent à 36,5 M€, en hausse de 13,6 % par rapport à 2023 (soit +4,4 M€), et comprennent :

+1,7 M€ pour le développement économique dont +1,1 M€ pour l'office de tourisme et +0,5 M€ pour le programme FSE,
+1,2 M€ pour la propreté, correspondant au financement de la propreté urbaine et de la viabilité hivernale dans les communes de -10 000 habitants, auparavant inscrits en dépenses de personnel,
+0,5 M€ pour les solidarités, en lien avec l'hébergement,
+0,3 M€ pour la culture afin de participer au rayonnement métropolitain de l'évènement « Capitale mondiale du livre ».

Le graphique ci-dessous retrace la répartition par thématique des subventions au seul secteur associatif (hors subventions aux organismes de droit public) pour 26,7 M€ :



L'état annexe au document réglementaire du compte administratif présente, outre les avantages en nature consentis par la collectivité, la liste de l'ensemble des bénéficiaires de subventions de l'Eurométropole ainsi que les montants alloués.

Les contributions

Les **101 M€** mandatés sur ce poste en 2024 comprennent principalement :

- la contribution au service d'incendie et de secours (SIS) pour 30,9 M€, en hausse de +1M€, en corrélation avec l'inflation,
- la contribution au budget annexe des mobilités actives pour 55,6 M€, en baisse de - 3,2 M€ suite à la diminution des coûts de l'énergie.
- des versements pour 8,1 M€ relatifs à l'exercice des compétences relatives au fonds de solidarité pour le logement (FSL), le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et la prévention spécialisée sur le territoire métropolitain, couvertes en partie par la dotation de compensation versée par la Collectivité européenne d'Alsace (figée depuis le transfert de compétence intervenu en 2017). L'augmentation de +1,1 M€ par rapport à 2023 est en corrélation avec celle du taux de pauvreté sur le territoire.
- la contribution au budget annexe de l'assainissement au traitement des eaux pluviales (4,4 M€).
- des contributions à l'Opéra national du Rhin (0,65 M€), à l'Orchestre (0,55 M€), à l'Eurodistrict (0,33 M€) et au SCOTERS (0,29 M€).

Les autres charges de gestion courante

Ces dépenses se montent à 6 M€, et comprennent notamment :

- les indemnités des élu·es pour 2,5 M€,
- des indemnités pour le délégataire de l'unité de valorisation énergétique (1 M€).
- une indemnité pour 1M€ au délégataire du stationnement en ouvrage, faisant suite à la crise sanitaire,
- les aides au personnel pour 0,8 M€,
- les remboursements des pass médiathèques aux communes pour 0,3 M€,
- la constatation des créances irrécouvrables pour 0,3 M€.

Les charges financières

Les charges financières de l'Eurométropole de Strasbourg s'élèvent à **21,18 M€**, en augmentation de 23,3% (+4 M€) entre 2023 et 2024.

Dans cette catégorie de dépenses figurent, outre les frais financiers divers, les intérêts dus

au titre des emprunts et des lignes de trésorerie (21,25 M€), ainsi que le montant de la variation des intérêts courus non échus (ICNE) (-0,07 M€).

Les charges exceptionnelles

Sont retracées dans ce poste les dépenses liées à l'annulation de recettes sur exercices antérieurs pour un montant total de 0,1 M€.

Les dotations aux provisions

Les dotations aux provisions sont destinées à couvrir un risque futur. Opérations d'ordre semi-budgétaires, elles comprennent l'inscription et le mandatement d'une dépense en section de fonctionnement.

En 2024 ont été constituées :

- une provision de 4 M€ dans une logique prudentielle, pour pallier les

risques de détournement de déchets liés au fonctionnement de l'usine de valorisation énergétique,

- une provision de 1 M€ pour faire face à un déficit de certaines opérations devant être clôturées du budget annexe des zones d'aménagement,
- des provisions pour litiges pour 0,6 M€.

L'atténuation de produits

Ce chapitre comprend les mécanismes de solidarité communautaire (liés à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique) à savoir l'attribution de compensation versée aux communes pour un montant inchangé de **73,8 M€** en 2024 et la dotation de solidarité communautaire (DSC) à hauteur de **14,8 M€**. Il comprend aussi le reversement au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de **0,7 M€**, et

comptabilise également la taxe additionnelle à la taxe de séjour reversée à la Collectivité européenne d'Alsace (**0,4 M€**).

À noter par ailleurs une régularisation de **1,3 M€** sur la compensation TVA suite à la détermination du montant définitif revenant à l'Eurométropole en 2024.

La comptabilisation des immobilisations cédées

Les opérations liées aux cessions d'immobilisations (opérations d'ordre d'un montant total de 2,7 M€) sont décrites dans la

partie portant sur les recettes de fonctionnement.

Le financement de la section d'investissement

Les dotations aux amortissements

Elles sont constituées :

- **de l'amortissement des immobilisations (72,8 M€).**

Il a été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 51,6 M€ et d'amortissement des subventions d'équipement versées pour 21,2 M€.

Obligation budgétaire et comptable, les amortissements représentent la contre-valeur de la dépréciation physique des biens qui servent à l'exercice du service public, du moins ceux qui sont réglementairement renouvelables. L'amortissement permet

d'obtenir une meilleure appréciation du coût tout en assurant une partie du financement du renouvellement des biens au terme de la période d'utilisation.

Il s'agit d'une opération d'ordre faisant l'objet d'une exécution budgétaire et comptable, l'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et par une recette d'investissement.

- **de l'amortissement (0,8 M€) des charges 2020 liées à la crise de la Covid-19, à répartir sur 5 ans.** Il s'agit de la dernière annuité.

2 Les recettes de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
1- Produits des services du domaine et ventes diverses	288 788 699	282 583 746	97,85%
REMBOURSEMENTS	268 545 000	262 810 279	97,86%
> Mise à disposition de personnel facturée	248 885 000	243 303 454	97,76%
* Aux budgets annexes eau, assainissement et mobilités actives	17 900 000	17 696 197	98,86%
* A la Ville, OND, CCAS, Orchestre, Caisse des Ecoles, Amicale, associations, HEAR	248 885 000	243 303 454	97,76%
> Recouvrement frais de gestion s/Ville, Caisse des Ecoles et HEAR	12 400 000	12 261 625	98,88%
> Recouvrement frais de gestion s/ budgets annexes eau, ass. et mobilités actives	7 260 000	7 245 200	99,80%
RECETTES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (HORS REMBOURSEMENTS)	20 243 699	19 773 467	97,68%
> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 397 502	4 234 262	124,63%
> Autres redevances et recettes diverses	293 117	20 941	7,14%
> Travaux	197 553	173 216	87,68%
> Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	11 133 000	10 425 023	93,64%
> Redevances et droits des services à caractère culturel	303 500	288 853	95,17%
> Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	3 789 000	3 872 763	102,21%
> Autres prestations de services	155 000	64 349	41,52%
> Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	489 500	383 227	78,29%
> Autres produits	485 527	310 833	64,02%
2- Impôts et taxes	398 256 349	394 868 765	99,15%
> Ressources fiscales	285 414 949	280 738 467	98,36%
> Fiscalité reversée	33 238 841	33 238 840	100,00%
* FNGIR	24 354 204	24 354 204	100,00%
* Attribution de compensation	2 492 710	2 492 709	100,00%
* Autres reversements de fiscalité	6 391 927	6 391 927	100,00%
> Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	71 052 559	71 152 851	100,14%
> Taxe de séjour	7 500 000	8 598 634	114,65%
> Autres taxes	1 050 000	1 139 973	108,57%
3- Dotations et participations	136 238 208	135 865 653	99,73%
> D.G.F.	80 424 776	80 424 776	100,00%
> Dotation générale de décentralisation	147 775	34 554	23,38%
> Participations	6 127 608	5 491 335	89,62%
> FCTVA	900 000	1 276 938	141,88%
> Attributions de péréquation et de compensation	48 638 049	48 638 050	100,00%
* Dotations et compensations relatives à la TP	12 534 098	12 534 098	100,00%
* Allocations compensatrices	19 263 504	19 263 504	100,00%
* Attribution de compensation de la CEA	16 840 447	16 840 448	100,00%
4- Autres produits de gestion courante	25 394 252	23 286 379	91,70%
> Revenus des immeubles	3 556 629	3 142 498	88,36%
> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	8 179 398	8 043 841	98,34%
> Produits divers de gestion courante	13 658 225	12 100 040	88,59%
5- Produits financiers	1 124 916	1 024 100	91,04%
> Produits des participations	719 236	620 104	86,22%
> Produits des autres immobilisations financières	405 680	403 996	99,58%
6- Produits exceptionnels	524 048	609 577	116,32%
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	524 048	609 577	116,32%
7- Cessions		2 744 277	
8- Reprises sur amortissements et provisions	488 058	488 058	100,00%
9- Atténuation de charges	2 690 807	3 217 170	119,56%
10- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	6 200 000	6 166 127	99,45%
11- Opérations d'ordre de section à section		3 879	
Total des recettes de fonctionnement	859 709 216	850 857 733	98,97%

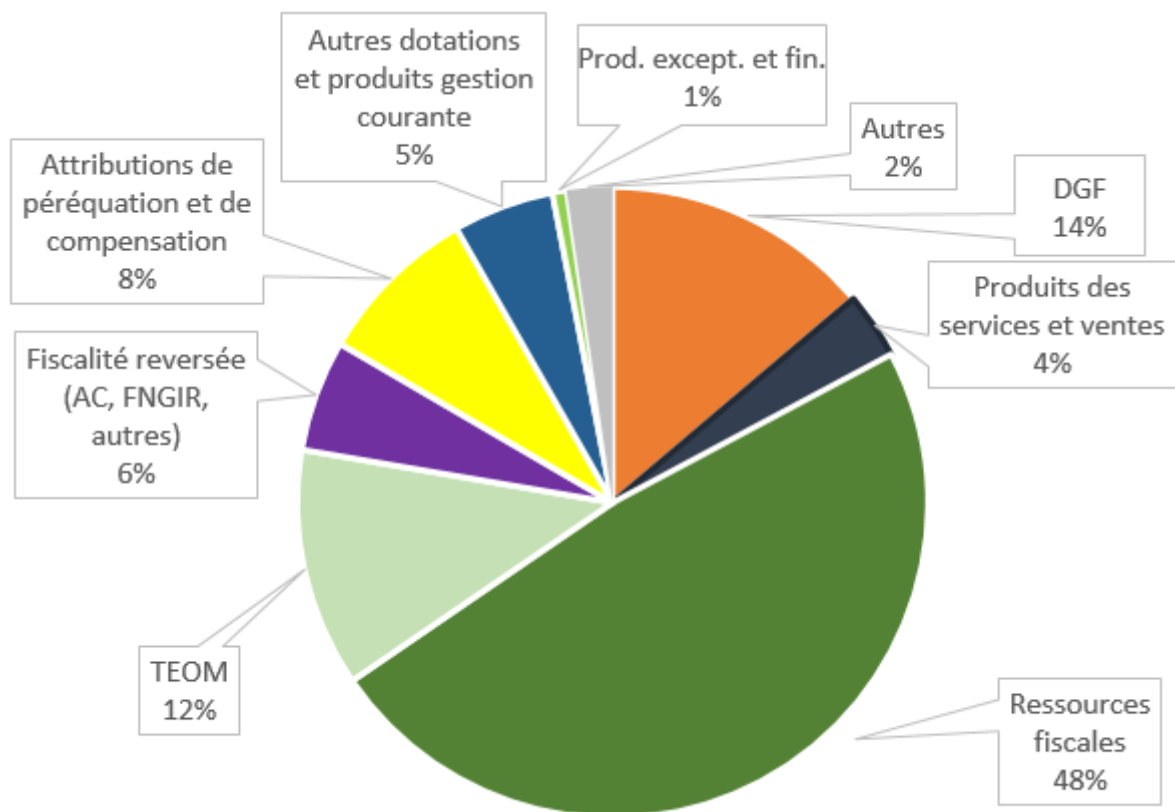
Les titres émis en 2024 s'élèvent à **850,9 M€** ce qui représente **un taux d'exécution – hors reprise du résultat - de 99 %** par rapport à la prévision (859,7 M€). Ce taux, retraité des cessions, passe à 98,7 %.

Sur ces **850,9 M€** de recettes, **262,8 M€ proviennent de remboursements** de frais de personnel et de fonctionnement de la part de la Ville, de l'Œuvre Notre-Dame, du CCAS, de la Caisse des écoles, de la Haute école des arts du Rhin, de l'Orchestre et des budgets annexes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces remboursements sont en hausse de 7,7 M€, essentiellement sur la part de la Ville, notamment suite à la hausse du point d'indice et la revalorisation des grilles indiciaires.

Les recettes d'ordre représentent quant à elles 6,2 M€.

Ainsi, les recettes réelles nettes totales s'élèvent à 581,9 M€. Ces recettes sont détaillées dans le graphique ci-après :



COMPTE ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution
1- Produits des services du domaine et ventes diverses	274 621 765	282 583 746	2,90%
REMBOURSEMENTS	255 064 539	262 810 279	3,04%
> Mise à disposition de personnel facturée	235 822 037	243 303 454	3,17%
* Aux budgets annexes eau, assainissement, mobilités actives	16 984 700	17 696 197	4,19%
* A la Ville, OND, Orchestre, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations, HEAR,	218 837 337	225 607 257	3,09%
> Remboursement des frais de gestion par la Ville et la HEAR	12 485 962	12 261 625	-1,80%
> Remboursement des frais de gestion par les budgets annexes eau, ass. et mobilités actives	6 756 540	7 245 200	7,23%
RECETTES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (HORS REMBOURSEMENTS)	19 557 227	19 773 467	1,11%
> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 852 668	4 234 262	9,90%
> Autres redevances et recettes diverses	64 454	20 941	-67,51%
> Travaux	173 302	173 216	-0,05%
> Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	10 481 632	10 425 023	-0,54%
> Redevances et droits des services à caractère culturel	292 607	288 853	-1,28%
> Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	3 605 689	3 872 763	7,41%
> Autres prestations de services	308 756	64 349	-79,16%
> Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	410 897	383 227	-6,73%
> Autres produits	367 222	310 733	-15,38%
2- Impôts et taxes	387 558 093	394 868 765	1,89%
> Ressources fiscales	277 642 425	280 738 467	1,12%
> Fiscalité reversée	33 481 840	33 238 840	-0,73%
* FNGIR	24 354 204	24 354 204	0,00%
* Attribution de compensation	2 492 709	2 492 709	0,00%
* Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	6 634 927	6 391 927	-3,66%
> Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	68 410 511	71 152 851	4,01%
> Taxe de séjour	6 791 007	8 598 634	26,62%
> Autres taxes	1 232 310	1 139 973	-7,49%
3- Dotations et participations	134 596 917	135 865 653	0,94%
> D.G.F.	79 816 452	80 424 776	0,76%
> Dotation générale de décentralisation	181 475	34 554	-80,96%
> Participations	5 760 134	5 491 335	-4,67%
> FCTVA	1 181 980	1 276 938	8,03%
> Attributions de péréquation et de compensation	47 644 385	48 638 050	2,09%
* Dotations et compensations relatives à la Taxe Professionnelle	12 794 756	12 534 098	-2,04%
* Allocations compensatrices	18 537 670	19 263 504	3,92%
* Dotation de compensation de la Collectivité européenne d'Alsace	11 198 008	11 198 008	0,00%
* Dotation de compensation de l'Etat (transfert M35)	5 113 951	5 642 440	10,33%
> Autres attributions et participations	12 492	0	
4- Autres produits de gestion courante	23 611 795	23 286 379	-1,38%
> Revenus des immeubles	3 485 740	3 142 498	-9,85%
> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	11 101 148	8 043 841	-27,54%
> Produits divers de gestion courante	9 024 906	12 100 040	34,07%
5- Produits financiers	928 509	1 024 100	10,30%
> Produits des participations	804 257	620 104	-22,90%
> Autres produits financiers	124 252	403 996	225,14%
6- Produits exceptionnels (hors cessions)	70 248	609 577	767,75%
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	70 248	609 577	767,75%
7- Cessions	12 559 069	2 744 277	-78,15%
8- Reprises sur amortissements et provisions	13 780 522	488 058	-96,46%
9- Atténuation de charges	2 715 299	3 217 170	18,48%
10- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	6 251 272	6 166 127	-1,36%
11- Opérations d'ordre de section à section		3 879	
Total des recettes de fonctionnement	856 693 489	850 857 733	-0,68%

Les produits d'exploitation

Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (hors remboursement de frais de personnel et d'administration générale) représentent un montant de **19,8 M€**, soit essentiellement :

- 14,6 M€ correspondant aux prestations de services, principalement les prestations à caractère sportif et de loisir (3,9 M€ pour les droits d'entrée dans les piscines et des recettes de la patinoire et 0,3 M€ issus des médiathèques) et les recettes provenant de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures (10,4 M€).
- 0,4 M€ d'abonnements et de ventes diverses.
- 4,2 M€ issus de l'occupation du domaine public.

Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représentent **23,3 M€**, constitués notamment des loyers des immeubles (3,1 M€) et des recettes d'affermages et concessions (8 M€). Ces dernières se décomposent principalement comme suit :

- 5,3 M€ pour l'exploitation des parkings (en baisse de 2,4 M€, l'exercice 2023 ayant été marqué par 2,5 M€ de rattrapage pour l'exercice 2021) ;
 - 1,1 M€ liés aux redevances des concessions d'énergie ;
 - 0,7 M€ pour l'exploitation du Zénith ;
 - 0,4 M€ liés à l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique ;
 - 0,3 M€ pour la DSP du PEX/PMC.
- Par ailleurs, ont été réalisés 12,1 M€ de produits divers, comprenant notamment des recettes liées à la gestion des déchets (6,2 M€), des remboursements de charges dans le cadre de la gestion locative (0,6 M€) mais aussi des recettes à caractère exceptionnel, à savoir :
- des recettes diverses dans le cadre de l'exécution de la DSP de l'unité de valorisation énergétique pour 1,5 M€ ;
 - une recette de 1,5 M€ dans le cadre de la clôture de la concession d'aménagement « HautePierre Poteries » ;
 - des indemnisations suite à des contentieux ou des sinistres pour 1,4 M€, dont 0,5 M€ pour le CARDO ;
 - 0,2 M€ de droits d'entrée des délégataires des réseaux de chaleur.

Les impôts et taxes

Les impôts directs locaux et la fiscalité reversée

Le panier fiscal de l'EMS a été bouleversé par la suppression, en 2021, de la taxe d'habitation sur les résidences principales, puis en 2023 par la suppression de la CVAE. Désormais, la fiscalité de l'EMS est composée :

- des taxes foncières bâties et non bâties,
- de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS),
- de l'intégralité de la cotisation foncière des entreprises (CFE), dont les bases des établissements industriels ont été réduites de moitié en 2021,
- d'une fraction de la TVA nationale en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

- d'une fraction de la TVA nationale en compensation de la suppression de la de la CVAE,
- de la taxe sur les surfaces commerciales,
- des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau.

A ce panier fiscal, s'ajoutent des dispositifs de compensation mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle (dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle et fonds national de garantie individuelle des ressources).

Les impôts directs de l'Eurométropole se sont élevés à 280,7 M€ (contre 277,6 M€ en 2023) en hausse de 1,1 %.

La fiscalité reversée aux communes

Les mécanismes de solidarité communautaire sont les suivants :

- **L'attribution de compensation (AC)** qui est soit positive (de la métropole vers la commune), soit négative (de la commune vers la métropole).

Depuis 2002 et la mise en place de la taxe professionnelle unique, un mécanisme compensatoire assure la neutralité budgétaire pour l'ensemble des partenaires, Eurométropole et communes membres.

Une attribution de compensation est ainsi versée par l'Eurométropole aux communes dont les ressources fiscales, dans le régime de TPU (depuis 2010 FPU – fiscalité professionnelle unique), étaient inférieures en 2001 à celles qu'elles tiraient de la fiscalité à quatre taxes. Au contraire, lorsque le produit des impôts ménages était supérieur au produit des quatre taxes obtenues en 2001, les

communes versent une attribution de compensation à l'Eurométropole.

Cette attribution, calculée en 2002, n'est modifiée qu'en cas de transfert de compétence, entre les communes et l'Eurométropole de Strasbourg.

C'est ainsi que des attributions de compensation ont été versées à 19 communes pour un montant total de 73,8 M€ et que l'Eurométropole a enregistré un reversement de 2,5 M€ de la part des 14 autres communes. La part nette de ces attributions est donc de 71,3 M€. Ces attributions ne sont réglementairement ni actualisées ni indexées, sauf en cas de transfert de compétences.

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)**, dont le montant attribué en 2024 s'est élevé à 14,77 M€.

Le tableau suivant en détaille les montants par commune (en €) :

Commune	Attribution de compensation	Dotation de solidarité communautaire
ACHENHEIM	345 375	58 165
BISCHHEIM	549 695	636 973
BLAESHEIM	95 445	31 344
BREUSCHWICKERSHEIM	135 917	34 093
ECKBOLSHEIM	40 632	190 172
ECKWERSHEIM	-59 957	55 773
ENTZHEIM	127 179	53 214
ESCHAU	-57 662	220 051
FEGERSHEIM	521 624	92 725
GEISPOLSHEIM	511 178	100 193
HANGENBIETEN	284 153	38 396
HOENHEIM	-406 997	349 613
HOLTZHEIM	-79 861	104 996
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	5 272 360	408 635
KOLBSHEIM	99 349	26 674
LAMPERTHEIM	-107 358	107 614
LINGOLSHEIM	-674 707	692 745
LIPSHEIM	-19 128	67 576
MITTELHAUSBERGEN	-222 016	69 088
MUNDOLSHEIM	628 141	62 187
NIEDERHAUSBERGEN	-69 265	79 071
OBERHAUSBERGEN	538 272	129 337
OBERSCHAEFFOLSHEIM	-98 627	76 719
OSTHOFFEN	61 785	21 652
OSTWALD	-224 694	388 700
PLOBSHEIM	-234 798	134 258
REICHSTETT	234 779	137 350
SCHILTIGHEIM	3 365 277	1 046 555
SOUFFELWEYERSHEIM	-195 379	213 593
STRASBOURG	60 117 452	8 810 202
VENDENHEIM	537 268	80 463
LA WANTZENAU	311 689	140 824
WOLFISHEIM	-42 260	115 732
Total	71 284 860	14 774 682

Remarque : les attributions de compensation précédées du signe moins sont versées par les communes à l'Eurométropole.

Les bases d'impositions définitives, sur lesquelles sont assis les impôts locaux, évoluent comme suit (montants exprimés en M€) :

Années	TH /THRS à compter de 2021	TFPB	TFPNB	CFE	TOTAL	Variation
2018	.672,48	704,17	2,74	276,88	1 656,27	2,17%
2019	696,70	716,83	2,65	279,10	1 695,28	2,36%
2020	715,74	730,77	2,64	288,93	1 738,08	2,52%
2021	25,90	705,19	2,64	249,16	982,89	-43,45%
2022	23,58	730,32	2,81	257,29	1 014,00	3,16%
2023	54,63	775,00	2,92	275,55	1 108,10	9,28%
2024	39,22	806,84	3,07	289,59	1 138,72	2,80%

La hausse très modérée des bases (au-dessous de la revalorisation forfaitaire des bases fixée à 3,9% en 2024) s'explique par la baisse de 28% des bases de THRS surévaluées en 2023, suite au dysfonctionnement du site GMBI « gérer mes biens immobiliers ».

Aux bases d'imposition s'appliquent des taux fixés chaque année par le Conseil eurométropolitain en fonction du produit attendu de la fiscalité directe locale. Les taux sont restés stables en 2024.

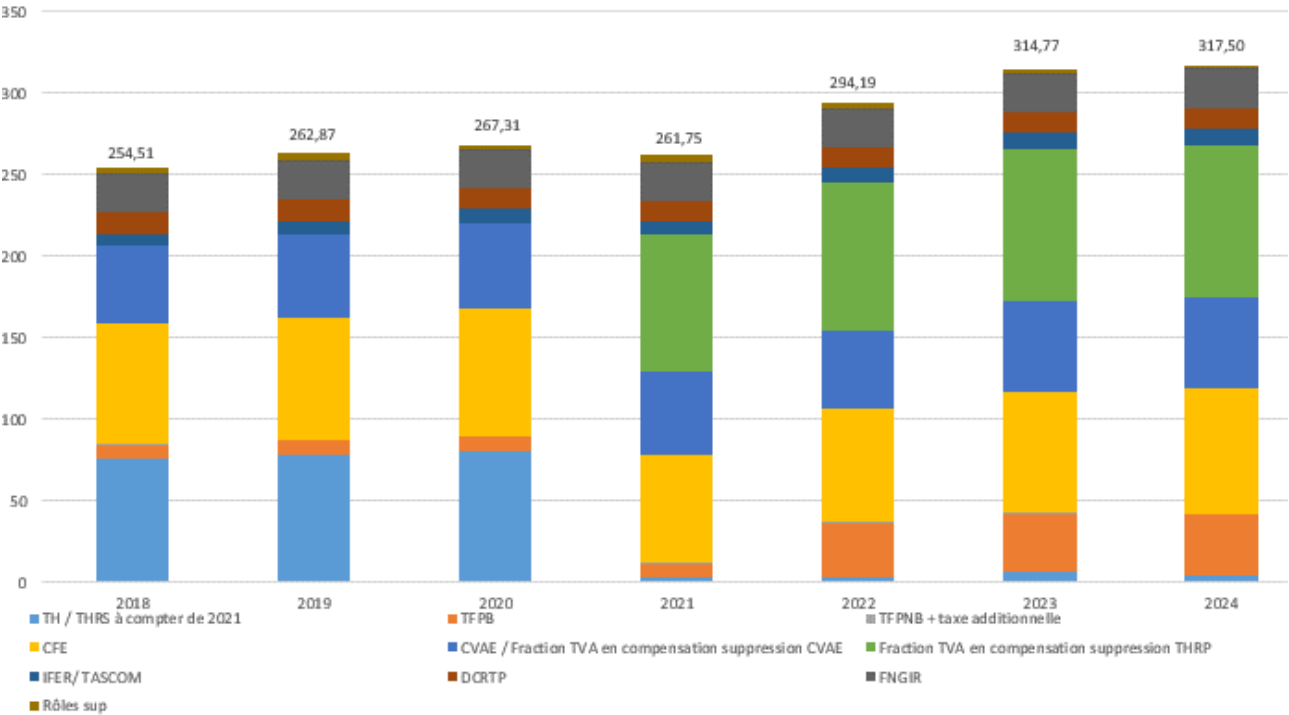
Taux d'imposition

Années	TH/THRS à compter de 2021	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	CFE
2018	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2019	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2020	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2021	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2022	11,25%	4,60%	4,94%	26,83%
2023	11,25%	4,60%	4,94%	26,83%
2024	11,25%	4,60%	4,94%	26,83%

Produits des taxes et compensation notifiés par l'État (données en M€) :

Années	TH/THRS à compter de 2021	TFPB.	TFPNB Taxe add.	CFE.	CVAE/Fraction TVA à compter de 2023	Fraction de TVA en compensation supp THRP	IFER/ TASCOM	DCRTP	FNGIR	Rôles sup	Produit des taxes	Variation
2018	75,88	8,14	0,77	74,45	46,70	0,00	7,75	13,17	24,36	3,29	254,51	-0,17%
2019	78,59	8,27	0,71	74,99	51,02	0,00	8,10	12,92	24,34	3,93	262,87	3,28%
2020	80,55	8,45	0,70	77,90	52,94	0,00	8,20	12,79	24,35	1,43	267,31	1,69%
2021	2,90	8,15	0,68	66,89	51,10	83,00	8,25	12,79	24,35	3,64	261,75	-2,08%
2022	2,74	33,62	0,77	69,21	47,45	90,96	8,85	12,79	24,35	3,45	294,19	12,39%
2023	6,16	35,66	0,78	74,07	55,43	93,44	9,70	12,79	24,35	2,39	314,77	7,00%
2024	4,42	37,12	0,83	77,77	55,27	93,42	10,12	12,53	24,35	1,67	317,50	0,87%

Evolution des produits de fiscalité en M€



Les taxes indirectes et autres impôts

Le produit des taxes indirectes et autres impôts est de **79,7 M€** (soit +4,9 % par rapport à 2023) et représente 13,7 % du total des recettes réelles nettes (hors résultat antérieur et remboursements par la Ville, l'OND, le CCAS, la Caisse des écoles, la Haute école des arts du Rhin, l'Orchestre et les budgets annexes).

La quasi-totalité de cette ressource provient de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec un montant total de **71,15 M€**.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties, est modulée en fonction du coût et de la qualité du service rendu à l'intérieur de trois zones où se répartissent les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg. Depuis 2023, les communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen sont soumises au régime de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en zone 3.

Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Années	1ère zone	2ème zone	3ème zone
2018	11,71%	6,19%	
2019	11,71%	6,19%	
2020	11,59%	6,13%	
2021	11,59%	6,13%	
2022	11,59%	6,13%	
2023	11,59%	6,13%	7,54%
2024	11,59%	6,13%	7,54%

Figure également dans la catégorie des taxes indirectes la taxe de séjour perçue par l'Eurométropole sur l'ensemble du territoire communautaire ; elle a représenté **8,60 M€ en 2024** (contre 6,79 M€ en 2023).

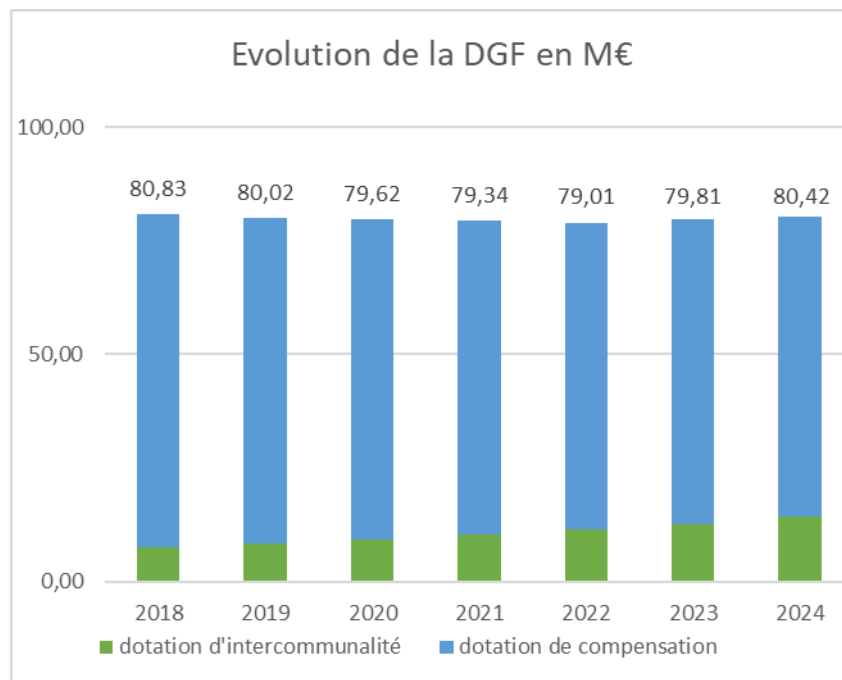
Les dotations et participations

Les concours de l'État

Les concours de l'État ont été versés à hauteur de **135,47 M€**.

La dotation globale de fonctionnement (**DGF**) constitue la part la plus importante de ce poste : avec un montant de **80,4 M€**, elle correspond à 13,8 % du total des recettes réelles de la section de fonctionnement (hors remboursement des frais de personnel et de fonctionnement). Par rapport à 2023, la DGF (dont l'enveloppe fut stable au niveau national), sous l'effet de la péréquation, a augmenté de 0,6 M€ pour l'Eurométropole.

La DGF se décompose en une dotation d'intercommunalité (pour 14,4 M€) et une dotation de compensation (pour 66 M€).



Les concours de l'État comprennent par ailleurs :

- **le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** à hauteur de **24,35 M€**, issu de la suppression de la taxe professionnelle en 2010 ;
- **la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** d'un montant de **12,53 M€** qui assure la neutralité financière de la suppression de la taxe professionnelle ;
- **les compensations de l'État** au titre des exonérations en matière d'impôts directs qui s'élèvent à **19,26 M€**, incluant la compensation de la réduction des bases des établissements industriels ;
- le remboursement du **FCTVA sur les dépenses de fonctionnement**, à hauteur de **1,18 M€** ;
- **le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** d'un montant de 6,4 M€. L'Eurométropole est bénéficiaire du FPIC depuis 2023 ;
- **la dotation de l'État et de la Collectivité européenne d'Alsace (16,84 M€)** pour le transfert de réseau routier et des compétences prévention spécialisée notamment.

Les autres participations

Les recettes de ce poste **(6,5 M€)** sont constituées de diverses subventions ou participations parmi lesquelles on retrouve notamment des participations de l'État, de la

Région, de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Europe.

Les reprises sur provision et amortissements

En 2024, deux provisions pour contentieux ont été reprises pour un montant de 0,5 M€.

Les produits financiers

Les produits financiers ont été réalisés à hauteur de **1 M€**, issus de dividendes perçus dans le cadre de participations dans des sociétés (dont Strasbourg Événements pour 0,5 M€ et la SERS pour 0,1 M€), auxquels s'ajoute le montant des intérêts du compte à terme suite à des placements de la trésorerie excédentaire dans le cadre de la politique de gestion active de la trésorerie (0,4 M€).

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels inscrits au chapitre 77 (hors produits de cessions d'immobilisations et quote-part des subventions d'investissement et transférées au compte de résultat) ont été réalisés à hauteur de **0,6 M€**, correspondant à des

annulations de mandats d'exercices antérieurs.

N.B. : en opération d'ordre, la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat représente 6,2 M€. Ce point est explicité en recette d'investissement.

Les produits de cessions d'immobilisation

Les opérations liées aux cessions des immobilisations représentent **2,7 M€**, correspondant aux opérations réelles (imputées au compte 775) ayant donné lieu à encaissement.

Les cessions d'immobilisations sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement (nature 024) mais font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement. En section de fonctionnement figurent les écritures réelles et d'ordre équilibrées :

- en recettes : le produit de la cession (nature 775 (*), ou 75888 pour les échanges fonciers - réels), ainsi que les moins-values (nature 776 - ordre)

- en dépenses : la valeur nette comptable des immobilisations cédées (nature 675 - ordre) ainsi que les plus-values réalisées (nature 676 - ordre).

Les principales cessions d'immobilisations réalisées en 2024 sont :

- la cession d'un immeuble situé à Strasbourg pour 1,3 M€ ;
- la cession d'un immeuble situé à Niederhausbergen pour 0,5 M€ ;
- la cession d'un immeuble situé à Geispolsheim pour 0,2 M€.

() Le compte 775 correspond au titrage et à l'encaissement réel du produit de la cession.*

Les atténuations de charges

Ce poste se monte à 3,2 M€ et retrace notamment des remboursements de charges salariales.

B L'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous indique comment se sont exécutées les prévisions inscrites au budget d'investissement de 2024, par chapitre, et en distinguant les opérations réelles et d'ordre.

Chap.	Libellés	DEPENSES en €		RECETTES en €	
		INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS
	OPERATIONS REELLES	521 975 627,60	441 426 405,99	421 869 237,55	317 293 603,72
	<i>Crédits d'équipement</i>	<i>353 431 374,79</i>	<i>275 932 788,67</i>	<i>8 738 921,17</i>	<i>2 081 570,70</i>
20	Immobilisations incorporelles	23 879 955,94	16 318 183,00	2 355,00	2 535,00
21	Immobilisations corporelles	89 289 660,79	61 294 858,30	397 649,00	-
23	Immobilisations en cours	173 631 407,20	145 954 652,40	465,46	858 216,77
204	Subventions d'équipement versées	57 154 732,20	47 149 486,79	0,00	36 214,50
45	Opérations pour le compte de tiers	9 475 618,66	5 215 608,18	8 338 451,71	1 184 604,43
	<i>Mouvements financiers</i>	<i>168 544 252,81</i>	<i>165 493 617,32</i>	<i>413 130 316,38</i>	<i>315 212 033,02</i>
024	Produit des cessions d'immobilisations	-	-	3 279 730,68	-
10	Dotations et fonds divers	4 000 000,00	3 999 544,29	20 500 000,00	22 692 708,25
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			35 043 400,94	35 043 400,94
13	Subventions d'investissement	9 743 512,97	8 975 263,05	89 349 118,37	70 068 034,59
16	Emprunts et dettes assimilées	93 455 000,00	92 946 680,14	252 142 505,76	177 509 395,51
26	Participations	1 540 000,00	1 376 390,00	-	-
27	Immobilisations financières	9 448 000,00	7 838 000,00	12 815 560,63	9 898 493,73
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
001	Résultat antérieur reporté (pour info)	50 357 739,84	50 357 739,84	-	-
	OPERATIONS D'ORDRE	66 558 380,35	57 345 221,28	166 664 770,40	127 514 638,56
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	29 800 000,00	-
040	Opération de transfert entre sections	6 237 887,22	6 204 014,50	76 544 277,27	76 373 431,78
041	Opérations patrimoniales	60 320 493,13	51 141 206,78	60 320 493,13	51 141 206,78
	TOTAL	588 534 007,95	498 771 627,27	588 534 007,95	444 808 242,28

- En dépenses, les prévisions s'élèvent à 588,5 M€. Le réalisé de **404,7 M€** représente donc un taux d'exécution de 84,8 %.

S'agissant des dépenses d'investissement opérationnel, elles se sont élevées à 275,9 M€ sur une prévision de **353,4 M€**, soit **un taux de réalisation de 78,1 %** (contre 79 % en 2023).

- En recettes, abstraction faite du résultat de fonctionnement affecté en section d'investissement au titre de l'autofinancement (35 M€), du produit prévisionnel des cessions d'immobilisations (6 M€) et du virement de la section de fonctionnement (29,8 M€) qui ne donnent pas lieu à réalisation, les prévisions s'élèvent à 517,7 M€. Les titres émis s'élèvent quant à eux à **444,8 M€**, ce qui représente **un taux de réalisation de 85,9 %**.

Le compte 1068 « dotations et fonds divers » représente une partie de l'autofinancement de

l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 qui a été affecté à la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2024, soit 35 M€.

Le présent chapitre présente une analyse des réalisations en investissement au cours de l'exercice 2024, en distinguant :

- Les opérations réelles, comprenant les crédits d'équipement, les mouvements financiers et les dépenses imprévues,
- Les opérations d'ordre, qui correspondent aux mouvements budgétaires entre les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'à l'ensemble des mouvements budgétaires à l'intérieur de la seule section d'investissement (opérations patrimoniales).

1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement

Composées des crédits d'équipement et des mouvements financiers, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en réalisation à **441,4 M€**.

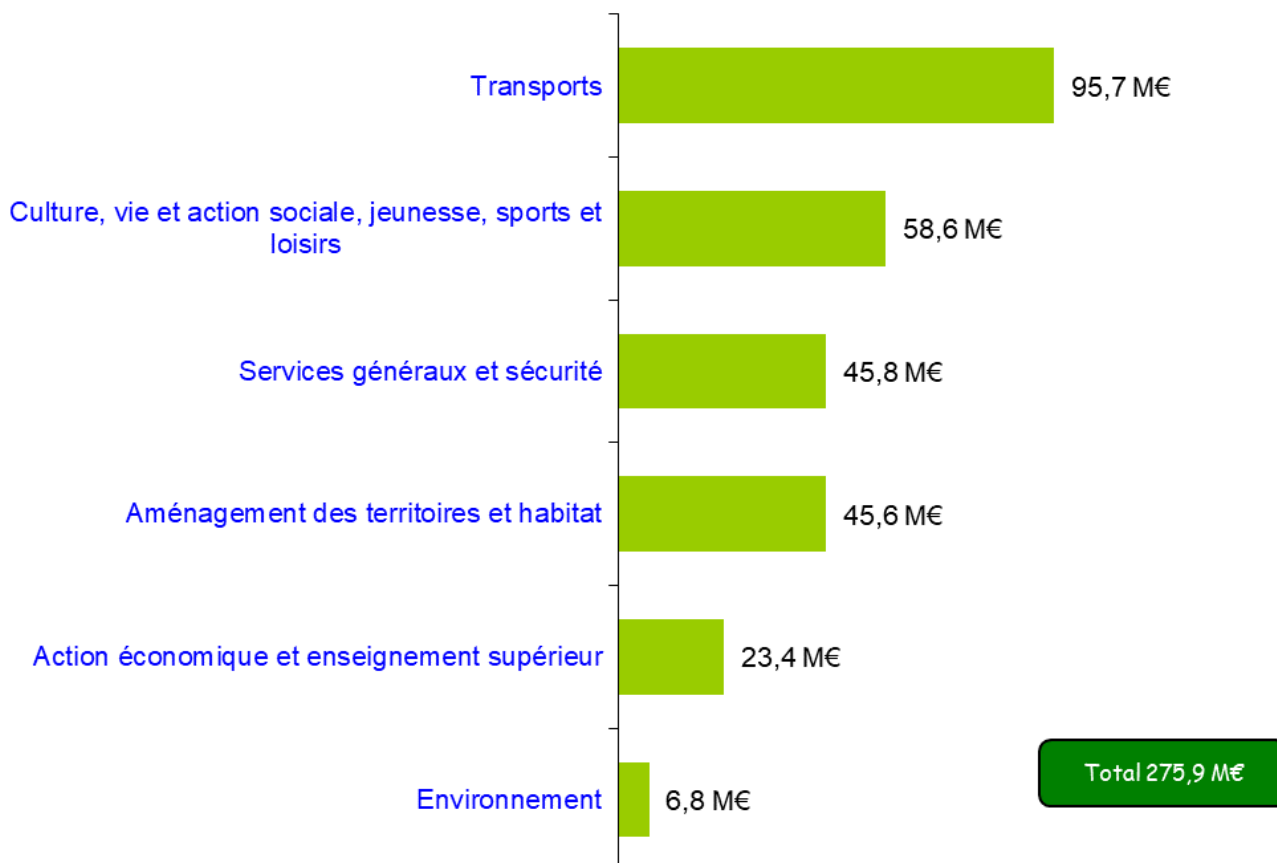
Les dépenses d'investissement opérationnel

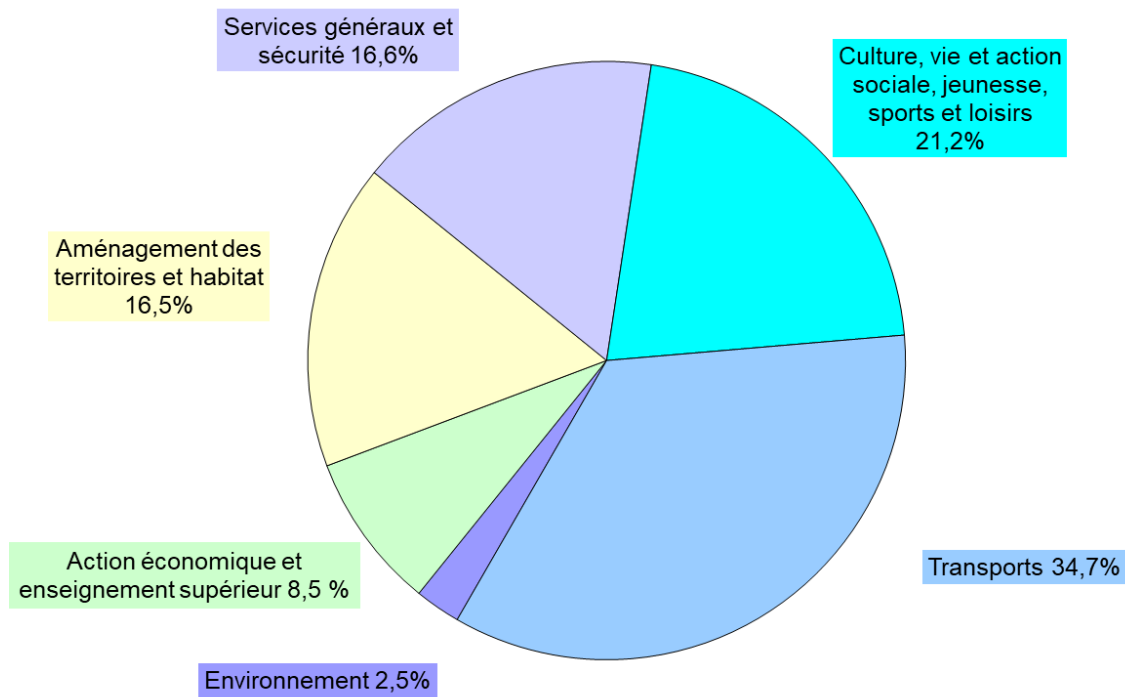
Les **dépenses opérationnelles** d'équipement, d'un montant de **275,9 M€**, représentent **62,5 %** des dépenses réelles de la section d'investissement. Elles présentent un taux de réalisation de **78,1 %** par rapport à la prévision. En 2023, ces dépenses d'investissement opérationnelles s'élevaient à 237,2 M€ et représentaient 65,6 % des dépenses réelles de la section d'investissement, pour une réalisation de 79 % par rapport à la prévision.

Ces dépenses concernent :

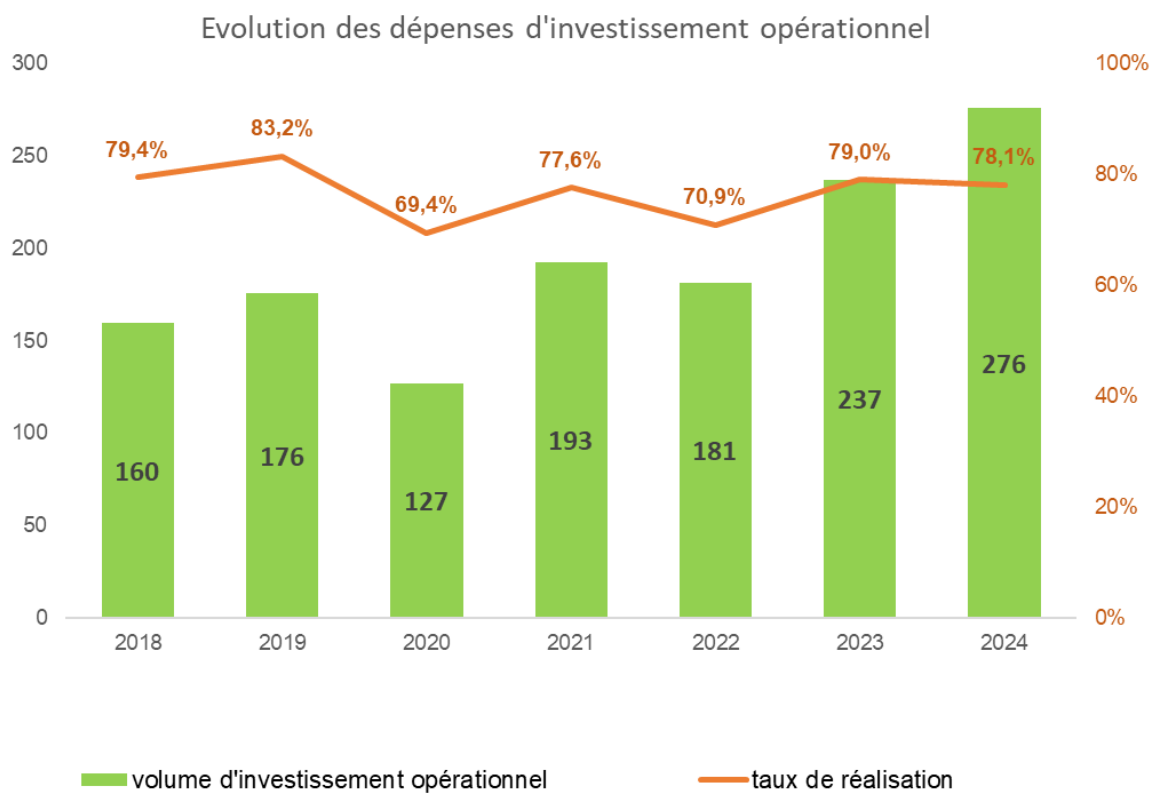
- Les immobilisations incorporelles pour **16,3 M€**. Il s'agit principalement d'achat de licences informatiques et d'études ;
- Les subventions d'équipement versées, à hauteur de **47,1 M€** ;
- Les immobilisations corporelles pour **61,3 M€** ;
- Les immobilisations en cours pour **146 M€** ;
- Les travaux pour compte de tiers pour un montant total de **5,2 M€**.

Les tableaux ci-dessous ventilent les dépenses d'investissement opérationnel par politique publique.





L'évolution et le taux de réalisation des dépenses opérationnelles sont retracés dans le graphique ci-dessous :



Le secteur des transports à 95,7 M€

34,7 %

Ce domaine est réparti entre le budget principal et le budget annexe des mobilités actives.

Pour la partie transports, s'agissant du budget principal, on retrouve, outre les dépenses de transports hors contrat de concession, les investissements effectués dans le cadre des extensions de tramway et bus qui ont vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions foncières et des déviations de réseaux, payées directement par l'Eurométropole, ainsi que de la voirie et des ouvrages d'art, payés par la CTS dans le cadre des projets d'extension. Les ouvrages d'art font l'objet d'avances de trésorerie à la CTS de la part de l'Eurométropole, conformément aux stipulations du contrat de concession.

Les dépenses relatives aux mobilités dans le budget principal s'élèvent à **50,3 M€** pour la partie voirie et correspondent aux éléments suivants :

- **26,6 M€** pour les opérations de voirie et les pistes cyclables attenantes dans les communes de l'Eurométropole, dont 2,7 M€ pour le schéma directeur vélo ;
- **17,1 M€** pour le projet de transport en site propre Ouest (TSPO) sur la M351,
- **6,1 M€** pour la réhabilitation des routes transférées, départementales (3,4 M€) et nationales (2,7 M€),
- **0,5 M€** pour la rénovation urbaine.

Dans le domaine de la circulation, de la signalisation et des déplacements, les dépenses se montent à **20,1 M€**, réparties principalement comme suit :

- **1,8 M€** pour le SIRAC,
- **1,5 M€** de crédits annuels pour les voies publiques,
- **2,4 M€** pour le développement et l'entretien des ouvrages d'art,
- **10,5 M€** pour les aides liées à la mise en place de la ZFE-m,
- **0,7 M€** pour les travaux sur l'avenue du Rhin,
- **0,5 M€** pour des créations de parkings,
- **1,6 M€** pour les pôles d'échanges multimodaux, dont notamment celui de Mundolsheim (1,5 M€).

Concernant le transport collectif, les dépenses s'élèvent à **25,3 M€** et se répartissent principalement entre :

- **2,8 M€** pour le bouclage sud du BHNS,
- **5,3 M€** pour l'extension du tram Nord, comprenant 3,4 M€ d'avances à la CTS et des études pour 1,9 M€.
- **17,2 M€** pour le tram Ouest.

Les autres dépenses relatives aux mobilités actives sont intégrées au budget annexe éponyme et sont décrites *infra*.

Le poste culture, vie et action sociale, jeunesse, sports et loisirs à 58,6 M€

21,2 %

Les dépenses consacrées aux équipements sportifs se sont montées à **56,1 M€** dont :

- **53,9 M€** pour le stade de la Meinau,
- **1 M€** pour les piscines et plans d'eau métropolitains,
- **0,5 M€** pour la patinoire,
- **0,5 M€** pour les gymnases.

Les dépenses consacrées à la culture se sont élevées à **2,5 M€**, dont notamment 1,4 M€ pour le financement de la médiathèque Nord, 0,6 M€ de soutien à la production audiovisuelle, et 0,3 M€ pour les autres médiathèques.

Les services généraux et la sécurité à 45,8 M€

16,6 %

Les dépenses du secteur administration – sécurité comprennent notamment :

- **13,8 M€** pour le parc des véhicules et ateliers, dont 12,9 M€ d'acquisitions de véhicules et d'engins et 0,3 M€ pour de grosses réparations,
- **12,4 M€** pour l'informatique,
- **11,7 M€** de travaux et entretien sur les bâtiments, dont 2,6 M€ pour la rénovation thermique et énergétique,
- **3,4 M€** pour les fonds européens (FEDER et FSE),
- **2,3 M€** pour l'extension des cimetières, dont 1,4 M€ pour le cimetière d'Illkirch et 0,8 M€ pour le cimetière sud musulman,
- **1,3 M€** pour la sécurité, dont 0,8 M€ pour la vidéosurveillance et 0,5 M€ pour la protection contre l'incendie.

Le secteur aménagement des territoires et habitat à 45,6 M€

16,5 %

Les dépenses relatives à ce domaine sont notamment composées de :

- **18,6 M€** d'aides au logement, se répartissant principalement entre la part concernant l'habitat privé (9,6 M€), celle de l'Eurométropole de Strasbourg (4 M€), celle de l'État (2,5 M€), celle liée à la rénovation urbaine (2,2 M€) et l'accompagnement des travaux sur les espaces extérieurs des logements sociaux (0,3 M€),
- **5,7 M€** d'acquisitions foncières et immobilières, dont 0,3 M€ pour l'acquisition de logements sociaux,
- **17 M€** d'aménagements urbains, comprenant :
 - ❖ 2,8 M€ pour la zone commerciale Sud,
 - ❖ 1,2 M€ pour la zone commerciale Nord,
 - ❖ 3,5 M€ pour les accompagnements voirie des opérations d'aménagement et des programmes immobiliers,
 - ❖ 5,1 M€ pour le projet Wacken Europe,
 - ❖ 1,3 M€ pour la manufacture de tabac,
 - ❖ 0,6 M€ pour la rénovation des espaces extérieurs des logements sociaux, dont 0,4 M€ à Schiltigheim,
 - ❖ 0,6 M€ pour l'aménagement de la porte des Romains,
 - ❖ 0,5 M€ pour la relocalisation du district de nettoyage de la rue Lauth.
- **1,6 M€** pour le patrimoine arboré et les parcs naturels urbains,
- **2,3 M€** pour des opérations de rénovation urbaine,
- **0,4 M€** pour les aires d'accueil des gens du voyage.

L'action économique et l'enseignement supérieur à 23,4 M€**8,5 %**

Les dépenses les plus importantes de ce poste ont été de :

- **14 M€** pour l'enseignement supérieur, avec notamment :
 - ❖ 4,1 M€ pour la restructuration des locaux de l'ISU,
 - ❖ 3,8 M€ pour des travaux complémentaires au CARDO,
 - ❖ 3,2 M€ pour les contrats de projet Etat-Région,
- ❖ 2,1 € pour le Plan campus.
- **4 M€** pour l'aéroport, avec 3,2 M€ dans le cadre du contrat triennal,
- **2,8 M€** pour le Parc des expositions,
- **0,5 M€** pour l'aménagement numérique des communes,
- **0,5 M€** pour l'équipement des pôles de compétitivité.

Le secteur de l'environnement à 6,8 M€**2,5 %**

Ont notamment été réalisés au sein de cette thématique :

- **4,2 M€** pour la collecte et la valorisation des déchets, dont 0,9 M€ d'acquisition de bacs, conteneurs, et poubelles,
- **0,6 M€** pour les travaux de restauration des cours d'eau,
- **0,5 M€** pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- **0,3 M€** pour l'inventaire historique urbain,
- **0,3 M€** pour la mise en sécurité de l'ancienne décharge des Tanneries.
- **0,2 M€** pour les équipements de propreté urbaine,
- **0,2 M€** pour les études en matière d'énergie.

Les mouvements financiers

Les mouvements financiers réels en dépenses s'élèvent à **115,1 M€** et concernent les dotations et fonds divers, les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16), les participations (chapitre 26) ainsi que les immobilisations financières (chapitre 27).

Un chapitre est consacré à la dette (page 55 et suivantes).

Les mandatements les plus importants relatifs aux mouvements financiers concernent :

- le remboursement d'emprunts contractés par l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de **92,9 M€** dont 53,8 M€ d'amortissement de capital effectivement versés aux établissements prêteurs, 20 M€ de remboursement de tirage de trésorerie dans le cadre d'emprunt revolving équilibré par le même montant en recettes, 11,5 M€ de remboursement anticipé temporaire en dépense et en recette en vue d'optimiser la

trésorerie. Enfin, 7,6 M€ de provisions réalisées pour emprunts obligataires remboursés *in fine*.

- Des mouvements comptables de réimputation de subventions d'équipement pour **9 M€**, afin de les rendre amortissables.
- le reversement de 50 % du produit de taxe d'aménagement aux communes membres concernées pour **4 M€**.
- les participations et autres créances à hauteur de **9,2 M€**, dont notamment 4 M€ de participation à la ZAC des Deux Rives en contrepartie des équipements publics, 3,3 M€ pour la concession Technoparc, 0,9 € de capitalisation des SPL stationnement et mobilité, et 0,5 M€ pour des consignations immobilières.

Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre en dépenses retracent, pour un montant total de **57,3 M€**, les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales – chapitre globalisé 041) et les opérations de transfert entre sections (chapitre globalisé 040).

En 2024, les opérations patrimoniales (**51,1 M€**) ont notamment porté sur :

- des opérations relatives aux emprunts pour 22,7 M€,
- des transferts de droit à déduction de TVA pour 9,7 M€,
- des régularisations d'avance sur des immobilisations pour 17,2 M€,
- des intégrations de frais d'étude à des immobilisations pour 0,7 M€.

Les opérations de transfert (**6,2 M€**) entre sections concernent en 2024 :

- des subventions d'investissements reçues transférables au compte de résultat. Il

s'agit d'un amortissement des subventions reçues finançant des équipements amortissables se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. La reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements (dépense de fonctionnement) des biens acquis ou réalisés, en partie financés par ces subventions pour un montant total de 6,2 M€.

- des différences sur réalisations des immobilisations pour 34 k€.

2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement

D'un montant de **317,3 M€**, les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (35 M€), des emprunts et dettes assimilées (177,5 M€), des subventions diverses (70,1 M€), des dotations et fonds divers (22,7 M€) et d'immobilisations financières (9,9 M€).

Les dotations et fonds divers

D'un montant total de **22,7 M€**, les dotations perçues par l'Eurométropole de Strasbourg se décomposent comme suit :

- **le remboursement du FCTVA : 10 M€** de remboursement calculé sur les dépenses d'investissement réalisées par le budget principal en 2022.
- **la taxe d'aménagement : 12,7 M€** perçue sur toute opération de construction, reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, dont 50 % du produit est reversé aux communes sur laquelle le permis de construire a été déposé.

L'excédent de fonctionnement capitalisé

Les réserves inscrites au compte 1068 pour un montant de **35 M€** représentent la part du résultat 2023 excédentaire de la section de fonctionnement, qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2024.

Les subventions d'investissement perçues

En 2024, l'Eurométropole a perçu **70,1 M€** de subventions d'investissement, soit un taux de couverture de 25,4 % des dépenses d'investissement opérationnel.

Les subventions reçues proviennent de divers partenaires. Parmi les principaux, on retrouve :

- **l'État** qui a subventionné la collectivité à hauteur de **25,2 M€** dont principalement 9,7 M€ de l'ANAH, 7,7 M€ pour l'aménagement multimodal de la M351, 2,2 M€ de l'ANRU, 1,8 M€ pour les extensions de tram, 1,1 M€ de l'ADEME pour la collecte séparative, 0,8 M€ versés dans le cadre des aides à la pierre, et 0,4 M€ pour l'extension du centre administratif;
- **la ville de Strasbourg** qui a versé **11,4 M€** correspondant au remboursement de dépenses informatiques, de mobilier et de travaux au centre administratif pour 8,3 M€, mais aussi à la participation aux travaux du stade de la Meinau pour 3,1 M€;
- **la Région** qui a versé **10,7 M€** dont 6,3 M€ pour l'extension du stade de la Meinau, 3,5 M€ de fonds FEDER et 0,3 M€ pour l'aménagement multimodal de la M351 ;
- **la Collectivité européenne d'Alsace** qui a versé **5 M€** dont 4,5 M€ pour l'extension du stade de la Meinau et 0,4 M€ pour l'aménagement multimodal de la M351;
- **l'AERM** pour 1,2 M€ ;
- par ailleurs, les **fonds affectés à l'équipement** s'élèvent à **7 M€** dont 6,2 M€ correspondant au produit des amendes de police et 0,8 M€ de reversement des montants prélevés sur les communes membres, dans le cadre de la loi SRU.
- Enfin, il est à noter que 8,6 M€ correspondent à des mouvements de régularisation suite à des réimputations comptables.

Les emprunts

L'Eurométropole de Strasbourg a réalisé de nouveaux emprunts à hauteur de 146 M€ durant l'exercice 2024. Un chapitre consacré à

la dette se trouve ci-après (page 55 et suivantes).

Les autres recettes réelles d'investissement

Parmi les autres recettes réelles d'investissement, on retrouve, entre autres, les immobilisations financières (chapitre 27) et les produits d'aliénation (comptes 20, 21 et 23), ainsi que les travaux pour compte de tiers (comptabilité distincte rattachée).

Les immobilisations financières s'élèvent à **9,9 M€**, comprenant des recettes de transferts de droit à déduction de TVA (9,7 M€) concernant les travaux du PEX, d'ouvrages d'art pour l'extension de la ligne D du tram, et

l'UVE, ainsi que 0,2 M€ de remboursements de prêts et d'avances.

Les recettes relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à **0,9 M€**. Les recettes perçues dans le cadre des travaux pour compte de tiers représentent un montant total de **1,2 M€** : sont concernés la rénovation énergétique des copropriétés (0,5 M€), le CARDO (0,3 M€), des travaux de voirie pour tiers (0,3 M€) et des travaux de restauration de cours d'eau et zones humides (0,1 M€).

Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre retracent, pour un montant total de **127,5 M€**, trois types d'opérations regroupées dans des chapitres globalisés particuliers :

- chapitre 040 : les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement,

- chapitre 041 : les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales),
- chapitre 021 : le virement de la section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement

D'un montant total de 76,4 M€, les opérations de transfert entre sections regroupent les écritures relatives :

- aux cessions (2,8 M€) : ces écritures, passées sur les comptes 19, 20 et 21, enregistrent les mouvements relatifs aux écritures de cessions d'immobilisations. 0,3 M€ correspondent aux plus-values de cessions d'immeubles, 2,5 M€ représentant

les valeurs nettes comptables des biens cédés.

- aux amortissements (72,8 M€), dont 21,2 M€ relatifs aux subventions.

- à l'amortissement des charges liées à la crise de la COVID-19 pour 0,8 M€, avec un étalement de la charge sur 5 ans, faculté introduite par la loi de finances rectificative de juillet 2020. Il s'agit de la dernière annuité.

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales)

D'un montant total de **51,1 M€**, ces opérations ont notamment concerné en 2024 des opérations relatives aux emprunts (22,7 M€), les régularisations d'avances sur immobilisations (17,2 M€), la

comptabilisation de transferts de droit à déduction de TVA (9,7 M€) et l'intégration des frais d'études sur des immobilisations en cours (0,7 M€).

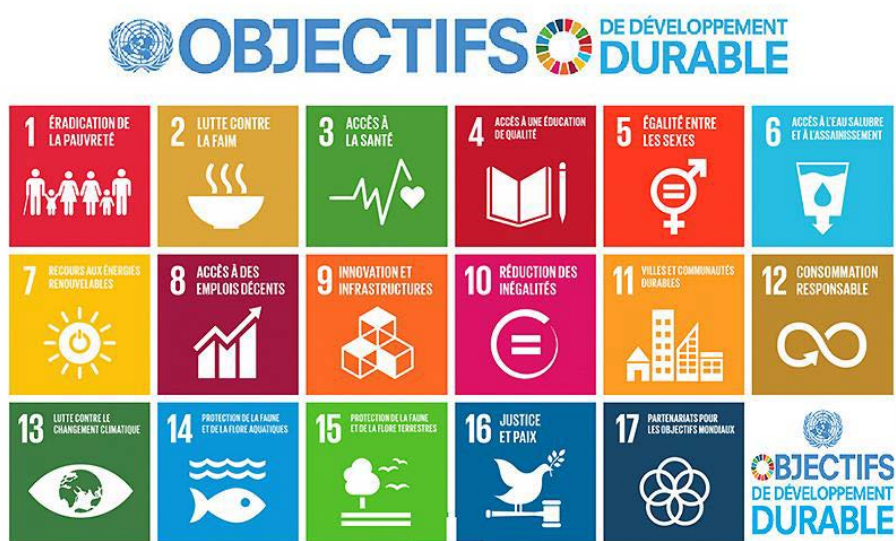
III LE CA LU AUTREMENT

L'objectif de cette lecture différente du compte administratif est de permettre d'appréhender les dépenses de fonctionnement et d'investissement opérationnel à travers plusieurs prismes :

- les **objectifs de développement durable** qui permettent de classer les différentes dépenses en fonction des 18 objectifs définis par l'ONU ;
- l'analyse **IACE** apporte un éclairage du point de vue de l'atténuation au changement climatique en analysant l'impact carbone des différentes dépenses.

La répartition des dépenses par objectif de développement durable (ODD)

En septembre 2015, les 193 états membres de l'ONU ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteurs et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle distingue 6 priorités :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité ;
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable ;
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les objectifs de développement durable » a été publié le 1er décembre 2021. Il identifie les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

L'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la ville de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonnes pratiques sélectionnée par l'ONU.

Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à l'Eurométropole, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74% des cibles internationales. Parfois celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numéraires.

- 3.10 : « Lutter contre les nuisances sonores ».
- 3.11 : « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie ».
- 8.11 : « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- 11.10 : « Développer les mobilités actives »
- 16.11 : « Assurer la sécurité publique et civile »

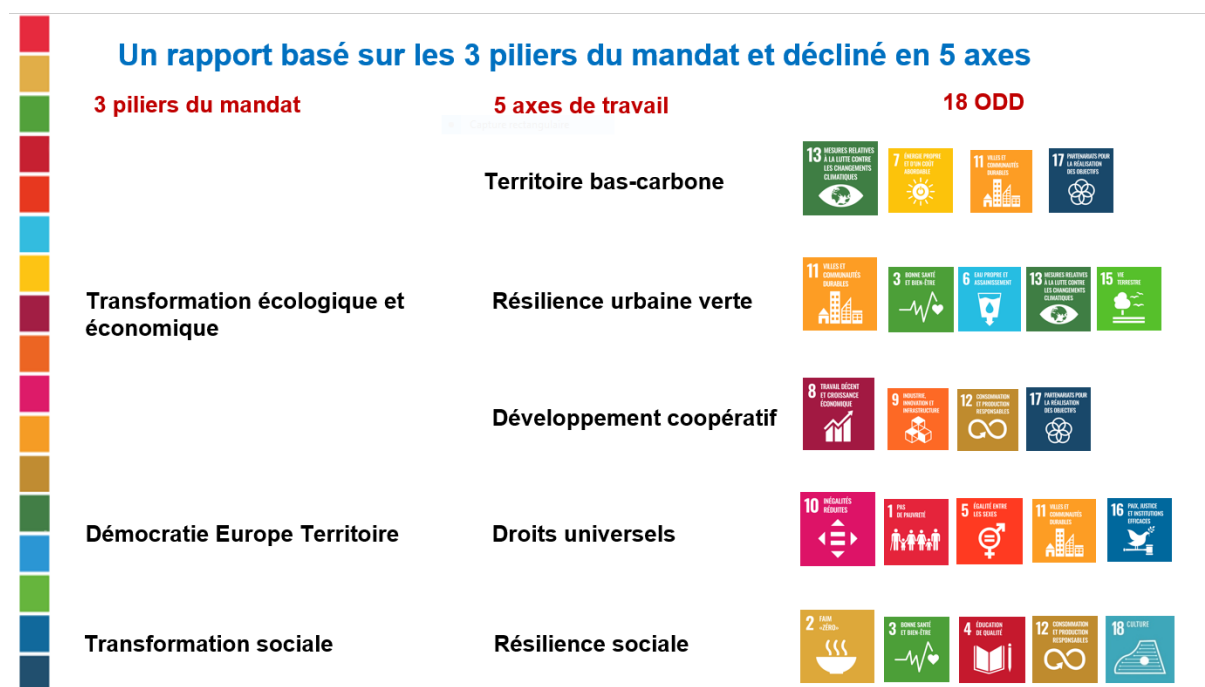
Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la Culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18^e ODD "Accès à la culture", a été créé.

La **cartographie budgétaire ODD du territoire** s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

1. Relier la dépense aux cibles : sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à 1 ou 2 ou 3 cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiées effectivement par la nature du projet.
2. Affecter les montants : le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit d'une répartition non pas comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquée en politique, la loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50% du montant de la ligne de crédit. Les 50% restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100%		
2	75%	25%	
3	66,6%	16,6%	16,6%

Depuis le rapport de développement durable 2022, les 18 ODD sont regroupés en 5 axes eux-mêmes reliés aux 3 piliers du mandat. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement liées à la direction des ressources humaines et à la direction des finances n'ont pas été intégrées à l'analyse.



ODD	Fonctionnement	Investissement
PILIER TRANSFORMATION ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE	170,5 M€	223,0 M€
AXE TERRITOIRE BAS CARBONE	82,9 M€	101,7 M€
07 - Recours aux énergies renouvelables	22,1 M€	2,9 M€
11 - Villes et communautés durables	57,8 M€	93,4 M€
13 - Lutte contre le changement climatique	3,0 M€	5,5 M€
AXE RESILIENCE URBAINE VERTE	15,8 M€	49,5 M€
03 - Accès à la santé	0,8 M€	17,8 M€
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	1,7 M€	0,6 M€
11 - Villes et communautés durables	12,1 M€	30,7 M€
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	1,3 M€	0,4 M€
AXE DEVELOPPEMENT COOPERATIF	71,8 M€	71,8 M€
08 - Travail décent et croissance économique	10,5 M€	54,0 M€
09 - Industrie, innovation et infrastructures	21,2 M€	13,1 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	39,5 M€	4,7 M€
17 - Partenariat pour des objectifs mondiaux	0,6 M€	0,0 M€
PILIER DEMOCRATIE TERRITOIRE EUROPE	69,7 M€	40,8 M€
AXE DROITS UNIVERSELS	69,7 M€	40,8 M€
01 - Éradication de la pauvreté	2,1 M€	3,7 M€
05 - Égalité des sexes	0,2 M€	0,0 M€
10 - Réduction des inégalités	14,9 M€	15,1 M€
11 - Villes et communautés durables	0,7 M€	0,1 M€
16 - Justice et paix	45,9 M€	19,8 M€
18 - Culture	5,9 M€	2,1 M€
PILIER TRANSFORMATION SOCIALE	7,6 M€	12,1 M€
AXE RESILIENCE SOCIALE	7,6 M€	12,1 M€
02 - Lutte contre la faim	0,3 M€	0,0 M€
03 - Accès à la santé	2,6 M€	0,3 M€
04 - Accès à une éducation de qualité	4,5 M€	11,7 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	0,2 M€	0,0 M€
TOTAL	247,9 M€	275,9 M€

Pilier Transformation écologique et économique du territoire

Fonctionnement

Ce pilier représente **170,5 M€**, soit les deux tiers des dépenses de fonctionnement répondant à un ODD.

L'axe **territoire bas carbone** est le plus investi avec 82,9 M€ dont 57,8 M€ au titre de l'ODD 11 *Villes et communautés durables* du fait de la contribution au budget annexe des mobilités actives et 22,1 M€ pour l'ODD 7 *Recours aux énergies renouvelables* prenant en compte les achats énergétiques de la collectivité.

L'axe **développement coopératif** représente 71,8 M€ principalement du fait de l'ODD 12 *Modes de consommation et de production durables* (39,5 M€) qui intègre la politique de collecte et de traitement des déchets et de l'ODD 9 *Industrie, innovation et infrastructures* (21,2 M€) correspondant aux dépenses informatiques et à l'entretien des routes.

L'axe **résilience urbaine verte** s'élève à 15,8 M€ dont 12,1 M€ pour l'ODD 11 *Villes et communautés durables* intégrant les opérations de propreté urbaine et la subvention à l'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS).

Investissement

Ce pilier représente la majorité des investissements avec **223,0 M€**, soit 80,8 % du total.

L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 101,7 M€ avec très majoritairement l'ODD 11 *Villes et communautés durables* (93,4 M€) au sein duquel on retrouve les investissements de transport (TSPO, tram ouest, schéma directeur vélo) ainsi que les aides à l'habitat.

L'axe **développement coopératif** représente 71,8 M€ dont la majorité (54,0 M€) relève de l'ODD 8 *Travail décent et croissance économique* où l'on retrouve les grandes opérations de construction (stade de la Meinau, Wacken). L'axe est complété par l'ODD 9 *Industrie, innovation et infrastructures* (13,1 M€) qui comprend les travaux de restructuration de l'Université spatiale internationale.

L'axe **résilience urbaine verte** affiche 49,5 M€ dont 30,7 M€ pour l'ODD 11 *Villes et communautés durables* qui prend en compte les acquisitions de véhicules et les opérations d'aménagement de voirie.

Pilier Démocratie, territoire et Europe

Fonctionnement

Ce pilier bénéficie de **69,7 M€** en fonctionnement, soit 28,1 % du budget de fonctionnement correspondant à un ODD, et correspond à l'axe **droits universels**. L'ODD 16 *Justice et paix* apparaît très largement comme le plus investi avec 45,9 M€ dédiés notamment à la subvention au service d'incendie et de secours (SIS 67). Vient ensuite l'ODD 10 *Réduction des inégalités* (14,9 M€) correspondant aux politiques de lutte contre l'exclusion et à la prévention spécialisée.

Investissement

Ce pilier représente **40,8 M€** soit 14,8 % du budget global. Ces sommes sont principalement réparties entre l'ODD 16 *Justice et paix* (19,8 M€), qui intègre la mise en accessibilité du centre administratif et les projets de systèmes d'information, et l'ODD 10 *Réduction des inégalités* (15,1 M€) avec une partie du projet de restructuration de stade de la Meinau, vecteur d'autonomisation et d'intégration.

Pilier Transformation sociale

Fonctionnement

Ce pilier correspond à l'axe **résilience sociale** et représente **7,6 M€** de crédits de fonctionnement, soit 3,1 % du budget de fonctionnement répondant à un ODD. Il se compose entre autres de l'ODD 4 *Accès à une éducation de qualité* (4,5 M€) avec les financements fléchés vers l'économie sociale et solidaire et l'acquisition de documents par les médiathèques.

Investissement

Ce pilier représente **12,1 M€** d'investissements, soit 4,4 % budget d'investissement répondant à un ODD. L'ODD 4 *Accès à une éducation de qualité* y est très largement majoritaire avec 11,7 M€, correspondant notamment aux travaux du Cardo et au contrat de plan État-Région dédié à la recherche.

L'analyse des dépenses selon la méthode I4CE

I4CE (*Institute for Climate Economics*) est un *think tank* français spécialisé dans la finance verte. Il a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Cette méthode est désormais publique et accessible sur leur site dédié : <https://www.i4ce.org/download/evaluation-climat-des-budgets-collectivites-territoriales/>.

À quoi sert la méthode de l'évaluation climat du budget ?

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

La méthode I4CE vise à répondre à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ? Et si oui, de façon significative, c'est-à-dire conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

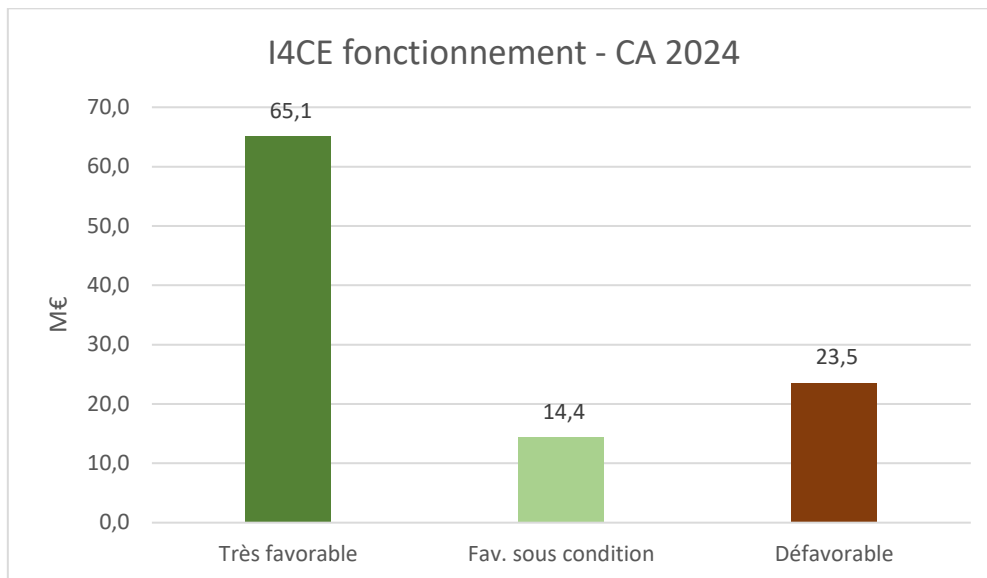
Dans la continuité du budget primitif 2024, l'analyse a été menée sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

En appliquant la méthode I4CE, il convient de sortir de l'analyse les dépenses correspondant soit à des dépenses de ressources humaines (y compris indemnités, cotisations, retraites, frais de déplacement, etc.), soit à diverses écritures comptables.

Le total des dépenses prises en compte est ainsi de **247,9 M€**.

- L'analyse fait ressortir un montant de dépenses considérées **neutres de 144,9 M€, soit 58,4 % du total**. Il s'agit des dépenses correspondant aux grandes politiques publiques de compétence métropolitaine (propreté urbaine, patrimoine public, prévention, urbanisme, économie sociale et solidaire, sport, etc.).
- S'il est légitime d'estimer que la neutralité en matière de climat n'existe jamais tout à fait, ces dépenses sont considérées comme « neutres » dans la mesure où elles n'ont pas un impact sur le climat suffisamment significatif pour pouvoir être classées en défavorables ou en favorables.
- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 65,1 M€, soit 26,2 % du total**. Il s'agit principalement du financement du budget annexe des mobilités actives sur les politiques de transport en commun et de vélo. Cela intègre également les dépenses d'électricité qui sont certifiées 100 % d'origine renouvelable et à la part électrique du chauffage urbain. Ces dépenses sont compatibles avec la neutralité carbone.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 14,4 M€, soit 5,8 % du total**. Elles concernent la collecte, le tri et la réduction des déchets, les arbres d'alignement ainsi que le soutien aux filières de recyclage-réemploi, le changement des pratiques agricoles et alimentaires et l'écologie du territoire.
Bien que favorables au climat, ces dépenses demeurent insuffisantes pour atteindre la neutralité carbone voire présentent un risque de verrou technologique.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 23,5 M€, soit 9,5 % du total**. Elles concernent majoritairement les achats d'énergie fossile, les poubelles bleues pour la part non valorisable des ordures ménagères, la gestion des routes, autoroutes (transfert État), parkings, la subvention à l'office de tourisme et à l'aéroport, ainsi que diverses dépenses comme la communication (imprimerie, journaux, serveurs...) et la logistique. Ces dépenses favorisent l'émission de gaz à effet de serre et vont à l'encontre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).



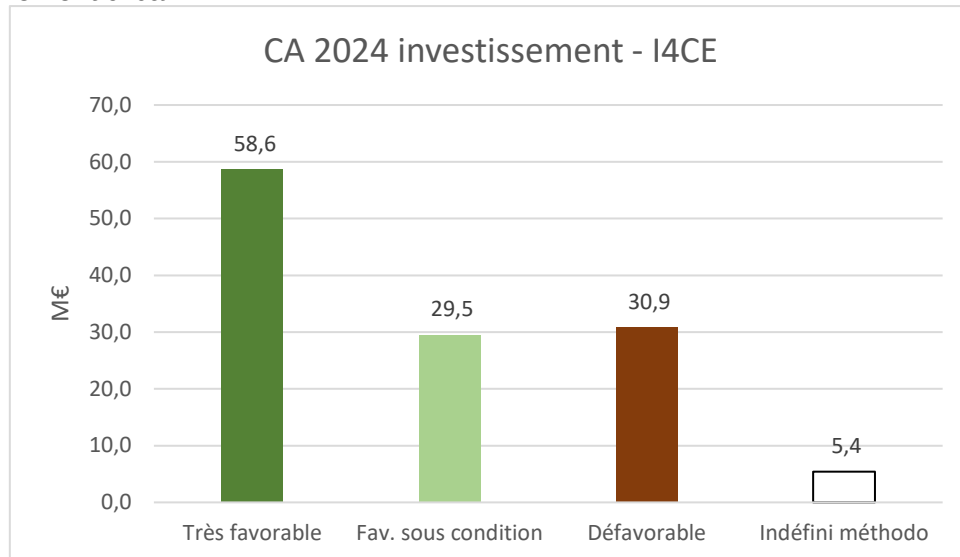
**hors dépenses neutres*

Section d'investissement

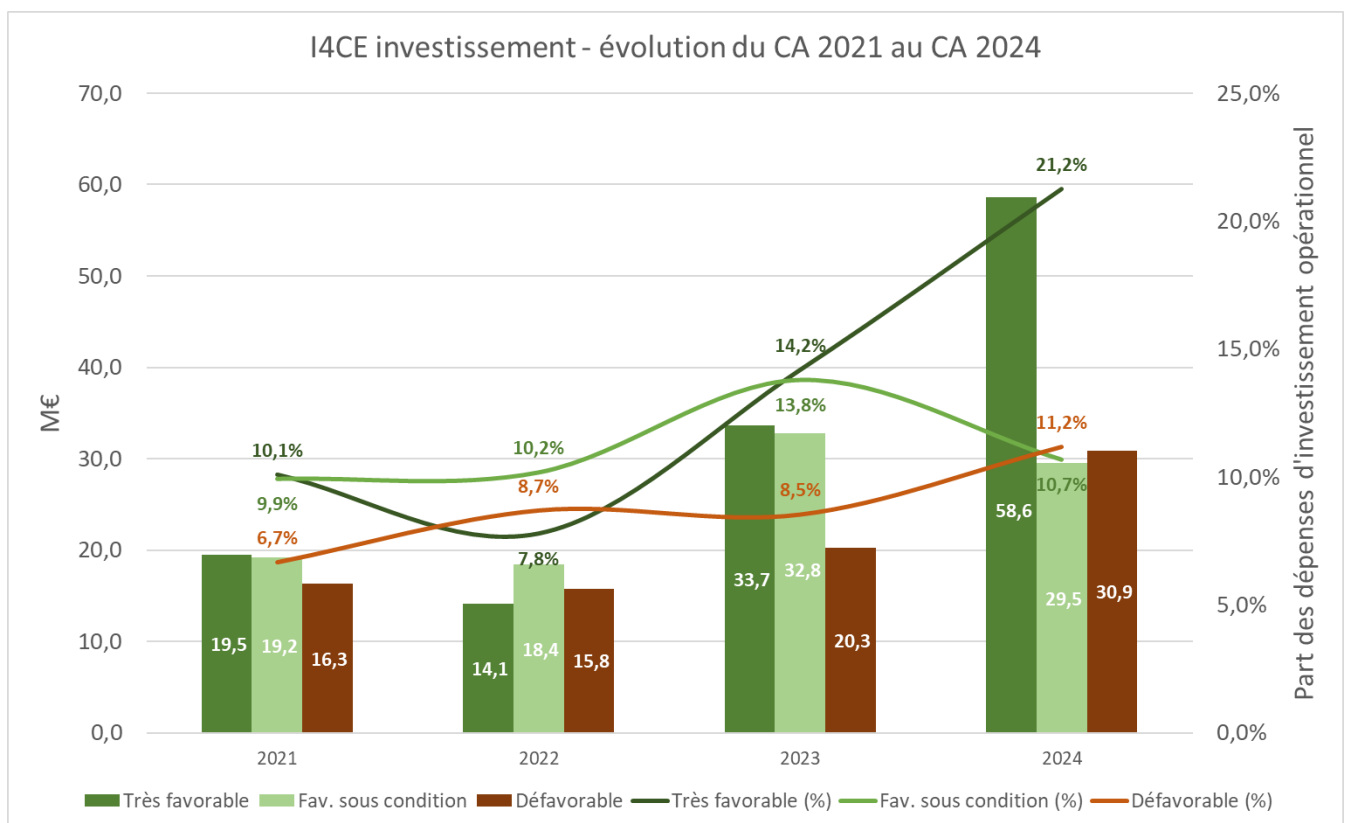
Les dépenses d'investissement opérationnel s'élèvent à **275,9 M€**. La ventilation au prisme de la méthode I4CE donne les résultats suivants :

- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 151,5 M€, soit 54,9 % du total** des investissements. Il s'agit de la majorité des dépenses d'investissements de l'Eurométropole. Elles concernent par exemple les projets de construction ou d'amélioration fonctionnelle des bâtiments (Stade de la Meinau, Cardo, nouveau Parc des expositions, mise aux normes de l'UVE), les réserves foncières, les dépenses d'entretien des voiries ou d'aménagement d'espaces publics extérieurs et l'entretien et la maintenance des bâtiments.
De manière similaire à la section de fonctionnement, ces investissements n'ont pas un impact parfaitement nul sur le climat mais celui-ci n'est pas suffisamment significatif. Il s'agit d'opérations qui ne contribuent ni activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 58,6 M€, soit 21,2 % du total** des investissements. Elles concernent en premier lieu les mobilités, les aménagements liés au tram et le schéma directeur vélo. Viennent ensuite l'acquisition de véhicules électriques et la rénovation énergétique du patrimoine métropolitain. Ces dépenses permettent de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 29,5 M€, soit 10,7 % du total** des investissements. Elles correspondent notamment au projet de transport en site propre de l'ouest strasbourgeois (TSPO), à la mise en place des bornes de collecte des bio-déchets, à la déminéralisation de la voirie ou encore aux aides aux particuliers dans le cadre de la ZFE.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 30,9 M€, soit 11,2 % du total** des investissements. Elles concernent majoritairement les projets de voirie (accès zone commerciale sud, nouvelles voiries liées à l'aménagement, parkings dans les communes) et l'acquisition de véhicules diesel, essence ou peu performants (véhicules spécifiques). Les projets numériques et les poubelles bleues (pour la partie non valorisable des ordures ménagères) complètent cette section. Ces dépenses sont incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone car elles contribuent à émettre des gaz à effet de serre de manière significative.
- Les dépenses considérées comme **indéfinies s'élèvent à 5,4 M€, soit 2,0 % du total** des investissements. Ces dépenses ont a priori un impact sur le climat mais qui n'est pas évaluable en l'état des connaissances du fait de la persistance de controverses scientifiques. Il s'agit par

exemple des dépenses d'infrastructures informatiques et des opérations globales de renouvellement urbain.



**hors dépenses neutres*



Focus sur les dépenses de travaux bâtimentaires

Les différents types de travaux sont répartis selon les catégories suivantes :

- Neuf
- Restructuration globale (énergie, accessibilité, sécurité) (RG)
- Rénovation globale avec extension (RGX)
- Rénovation énergétique (RE)
- Rénovation patrimoniale (RP)
- Rénovation patrimoniale partielle incluant de la rénovation énergétique (étanchéité / couverture) (RGP)
- Autres (rénovation multiples, mises aux normes)

En lien avec la direction de l'architecture et du patrimoine, une évaluation I4CE de chaque type de travaux a pu être réalisée. Il a été décidé d'attribuer à chacun un pourcentage de dépenses considérées comme « neutres » et « très favorables » :

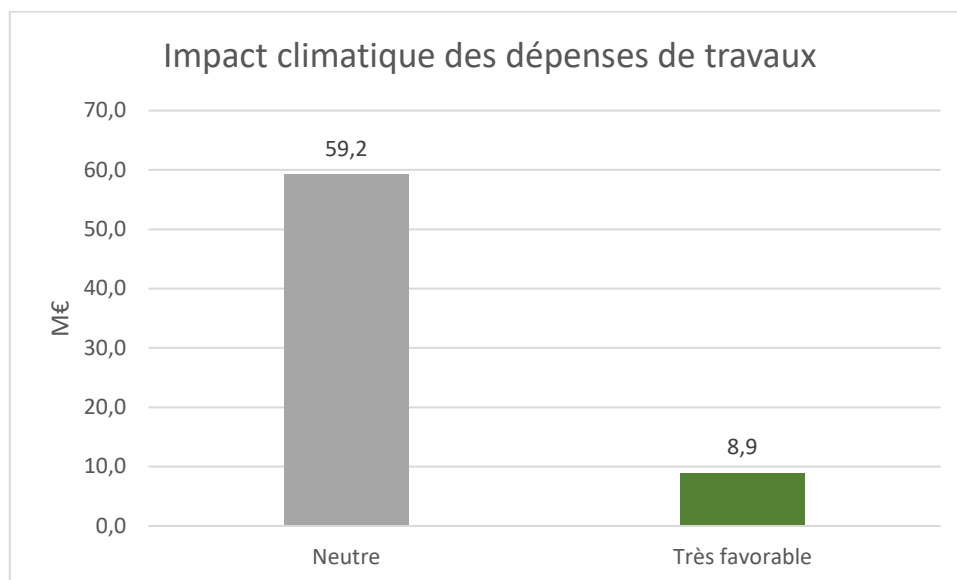
Type de travaux	Neutre	Très favorable
Neuf	80 - 90 %	10 - 20%
RG	50 - 70 %	30 - 50 %
RGX	70 - 100 %	0 - 30 %
RE	10 - 30 %	70 - 90 %
RP	50 %	50 %
RGP	50 %	50 %
Autres	80 - 90 %	10 - 20%

Cette cotation comporte des plages car indépendamment du type de travaux, une analyse au cas par cas vient préciser l'impact climatique de la dépense considérée.

L'ensemble des dépenses par type de travaux est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Type de travaux	Neutre		Très favorable		Total	
Autres	48,4 M€	81,7 %	5,4 M€	60,4 %	53,8 M€	78,9 %
Neuf	8,8 M€	14,9 %	1,0 M€	11,0 %	9,8 M€	14,4 %
RG	1,4 M€	2,3 %	0,6 M€	6,6 %	2,0 M€	2,9 %
RE	0,2 M€	0,3 %	1,5 M€	16,6 %	1,6 M€	2,4 %
RGP	0,5 M€	0,8 %	0,5 M€	5,3 %	0,9 M€	1,4 %
RGX	0,0 M€	0,0 %	0,0 M€	0,1 %	0,0 M€	0,0 %
Total	59,2 M€	100 %	8,9 M€	100 %	68,1 M€	100 %

Au global, les dépenses de travaux représentent **59,2 M€ (86,9 %) de dépenses considérées comme neutres** et **8,9 M€ (13,1 %) de dépenses très favorables**.



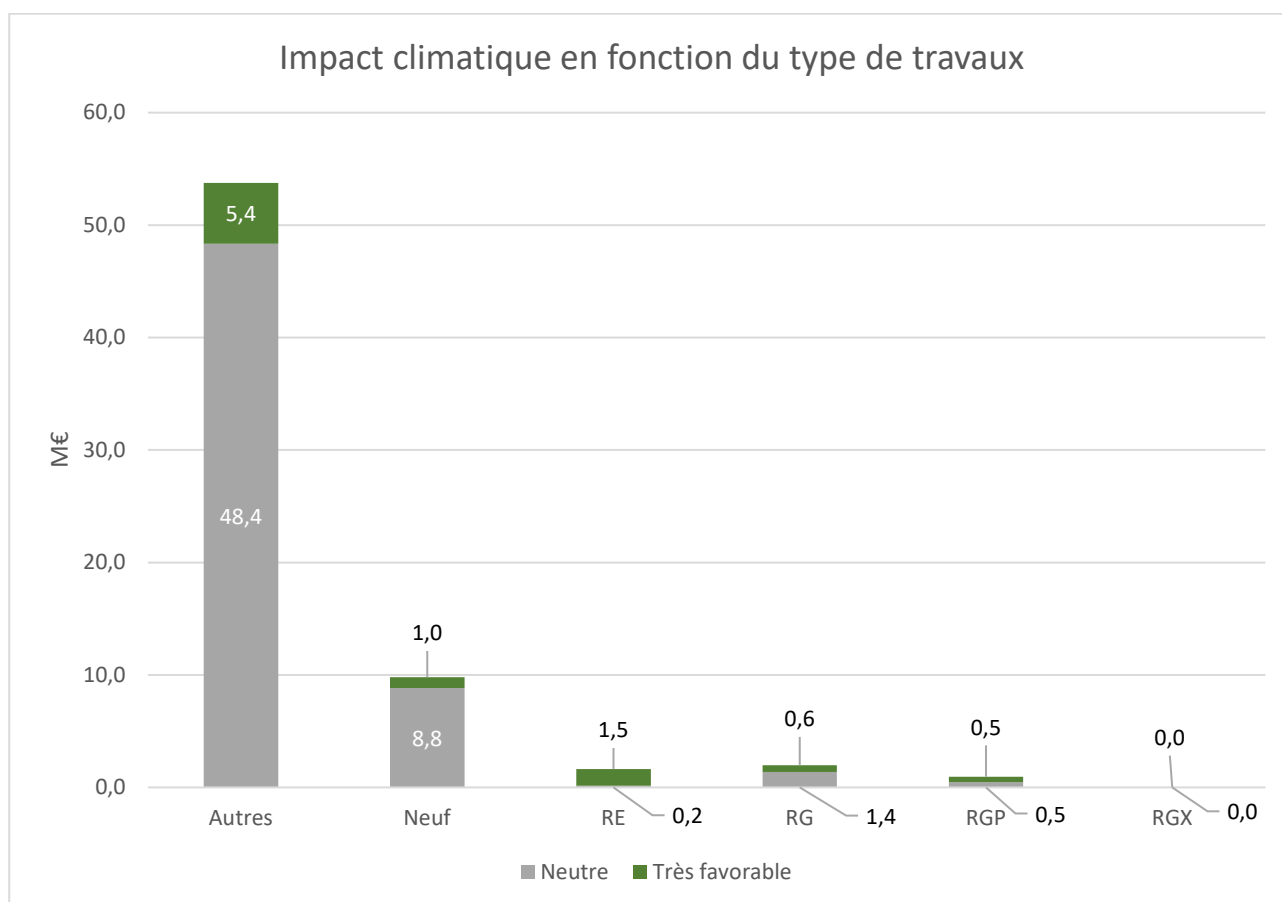
Les travaux considérés comme « autres » représentent la majorité des crédits avec **53,8 M€ (78,9 %)** dont une **faible part -en proportion- de dépenses très favorables (5,4 M€)**. Cette prépondérance s'explique par l'importance des travaux d'agrandissement du stade de la Meinau (53,5 M€) qui est une opération de vaste ampleur difficile à entrer dans une seule catégorie : il ne s'agit pas d'une construction neuve ni d'une restructuration classique. Ces travaux ont un impact globalement neutre avec une part très favorable liée à l'isolation des constructions nouvelles et aux déchets dans le cas de l'UVE.

La construction de bâtiments neufs représente **9,8 M€** (14,4 %) avec une **faible part de dépenses très favorables** (1,0 M€). Celle-ci correspond aux standards élevés d'isolation des nouveaux bâtiments qui permettent des économies d'énergie. C'est le cas par exemple du Cardo, du nouveau parc des expositions et de l'aménagement de l'accueil du centre administratif.

Des restructurations globales sont prévues à hauteur de **2,0 M€** (2,9 %) avec une **part modérée de dépenses très favorables** (0,6 M€) qui correspondent aux émissions non émises par le choix de rénover plutôt que de construire un nouveau bâtiment. Il s'agit notamment de la restructuration du site de la Fédération.

Les travaux de rénovation énergétique du patrimoine métropolitain s'élèvent à **1,6 M€** (2,4 %) avec une **part importante de dépenses très favorables** (1,5 M€). Par nature, ce type de travaux vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments même s'il nécessite des ressources, ce qui explique qu'une petite partie soit classée en neutre.

Les rénovations patrimoniales et énergétiques s'élèvent à **0,9 M€** (1,4 %) dont **la moitié de dépenses très favorables**. Cela concerne les travaux de rénovation thermique et la restructuration fonctionnelle du centre administratif.



Focus sur les programmes d'acquisition de véhicules

La catégorisation I4CE des dépenses liées à l'acquisition de véhicules est synthétisée dans l'infographie suivante :

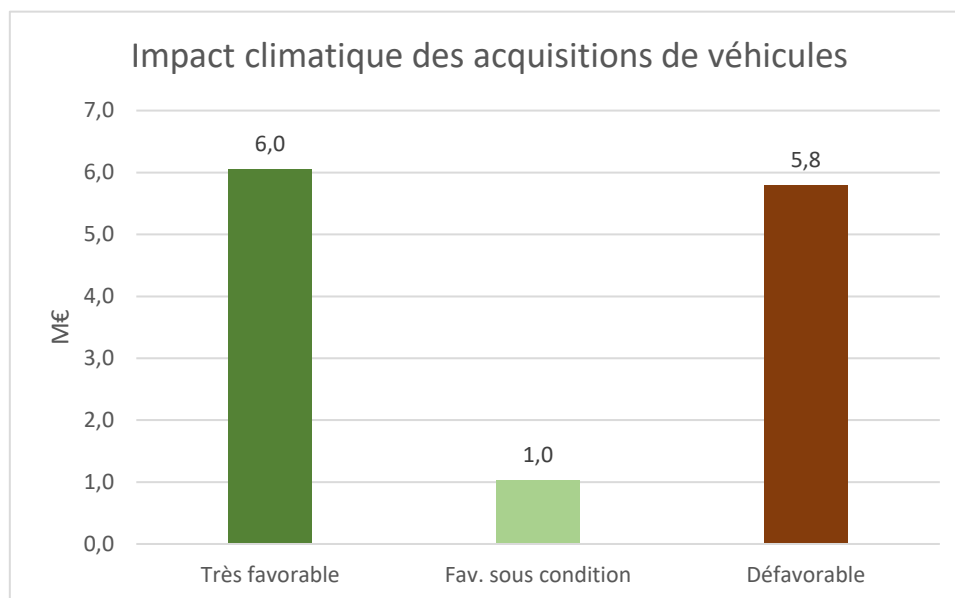
ACHAT DE VÉHICULES

	TRÈS FAVORABLE	PLUTÔT FAVORABLE	DÉFAVORABLE
	Moins de 50 gCO ₂ /km		Plus de 50 gCO ₂ /km
	Électrique	Gaz ou hybride	Diesel ou essence
	Électrique ou actif		Fossiles
	Electrique ou moins de 50 gCO ₂ /p.km	Gaz ou hybride	Diesel ou essence

@I4CE

En 2024, les acquisitions de véhicules se sont élevées à **12,9 M€**. La répartition des types de véhicules achetés est la suivante :

- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 6,0 M€ (47 %)** et sont consacrées à l'achat de voitures électriques ou faiblement émettrices, de camions et scooters électriques et de vélos à assistance électrique.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 1,0 M€ (8 %)** et concernent l'acquisition de camions roulant au gaz.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 5,8 M€ (45 %)** et concernent l'achat de voitures thermiques.



IV LA DETTE

A LA DETTE PROPRE

L'encours de la dette

L'endettement fin 2024

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette du budget principal de l'Eurométropole s'élevait à 776 M€ contre 680,6 M€ à la clôture de l'exercice 2023.

L'augmentation de 95,4 M€ de la dette au cours de l'exercice 2024 résulte de la différence entre les mouvements suivants :

En dépense :

- les amortissements contractuels en capital de l'exercice 2024 à hauteur de **53,8 M€**, versés aux établissements prêteurs.

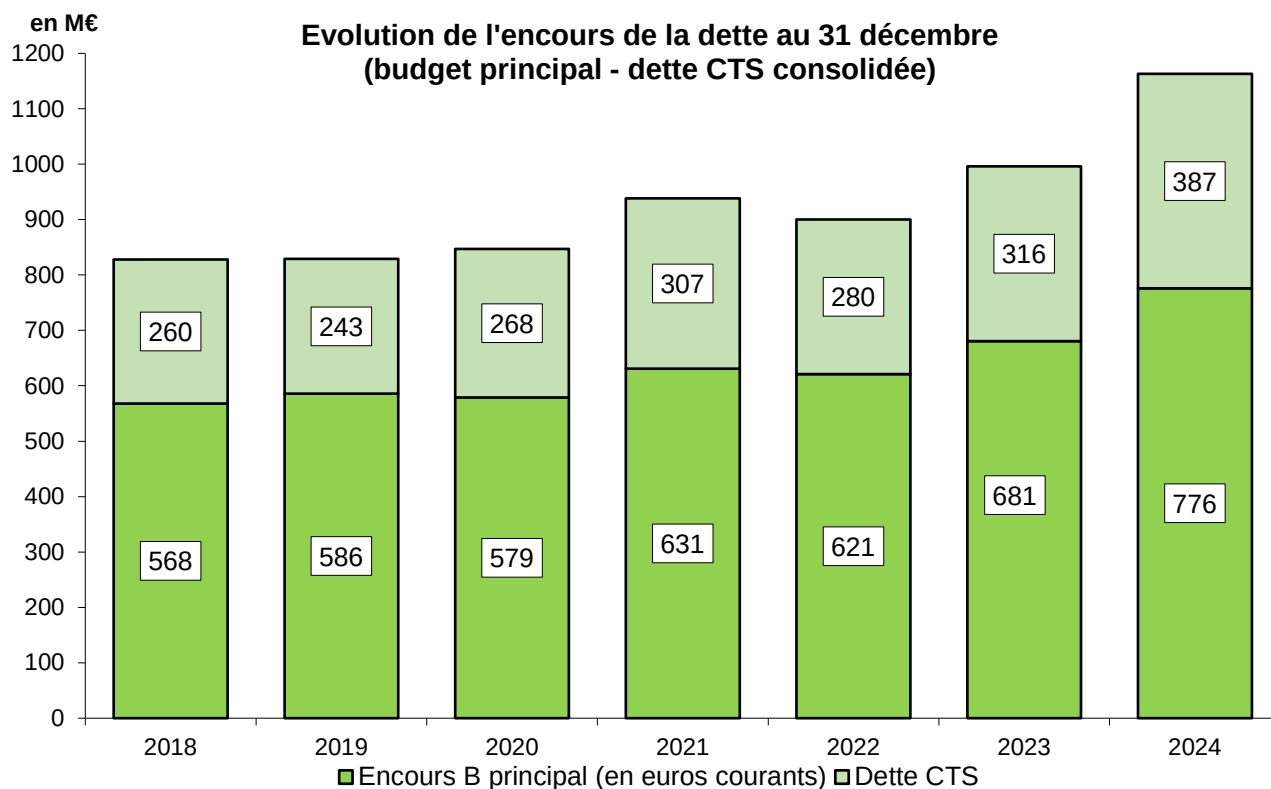
En recettes :

- la réalisation de **146 M€** d'emprunts nouveaux à long terme. Ces emprunts ont été contractés dans les conditions suivantes :
 - o **20 M€** souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,89 %, soit 4,607 % pour la 1^{ère} échéance, pour une durée de 20 ans,
 - o **20 M€** souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,72 %, soit 4,425 % pour la 1^{ère} échéance, pour une durée de 20 ans,

- o **20 M€** souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt fixe égal à 3,49 %, pour une durée de 20 ans
- o **20 M€** souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,64 %, soit 4,114 % pour la 1^{ère} échéance, pour une durée de 20 ans,
- o **36 M€** souscrits auprès de la Banque européenne d'investissement (1^{er} versement sur une enveloppe de 120 M€ destinée au financement des mobilités) au taux d'intérêt fixe égal à 2,98 %, pour une durée de 20 ans,
- o **30 M€** souscrits auprès de la Banque internationale à Luxembourg au taux d'intérêt fixe égal à 2,905%, pour une durée de 20 ans,

et la reprise d'un prêt de **3,25 M€** souscrit initialement par la SERS auprès du Crédit Mutuel et qui revient à l'Eurométropole en raison de la fin de la concession d'aménagement concernant le parc d'innovation d'Illkirch.

La dette par habitant est passée de 1 309 € par habitant au 31 décembre 2023 à 1 485 € par habitant au 31 décembre 2024 (budget principal, hors dette CTS, qui s'élève à 387 M€ au 31 décembre 2024). Le graphique suivant présente l'endettement agrégé de la collectivité et de son opérateur de transports.

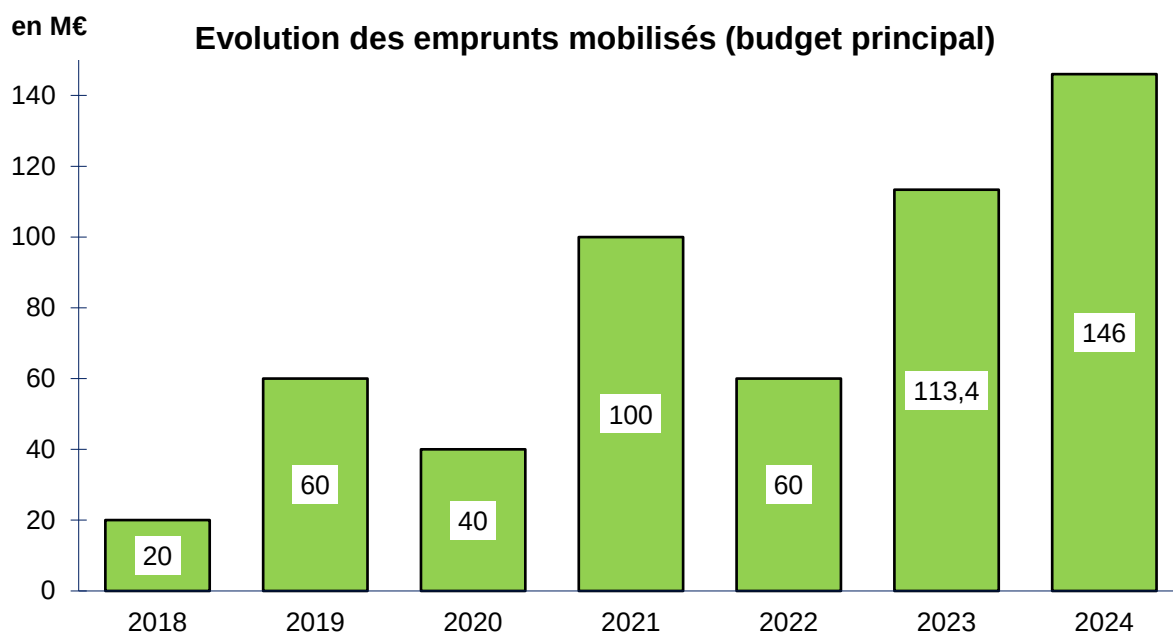
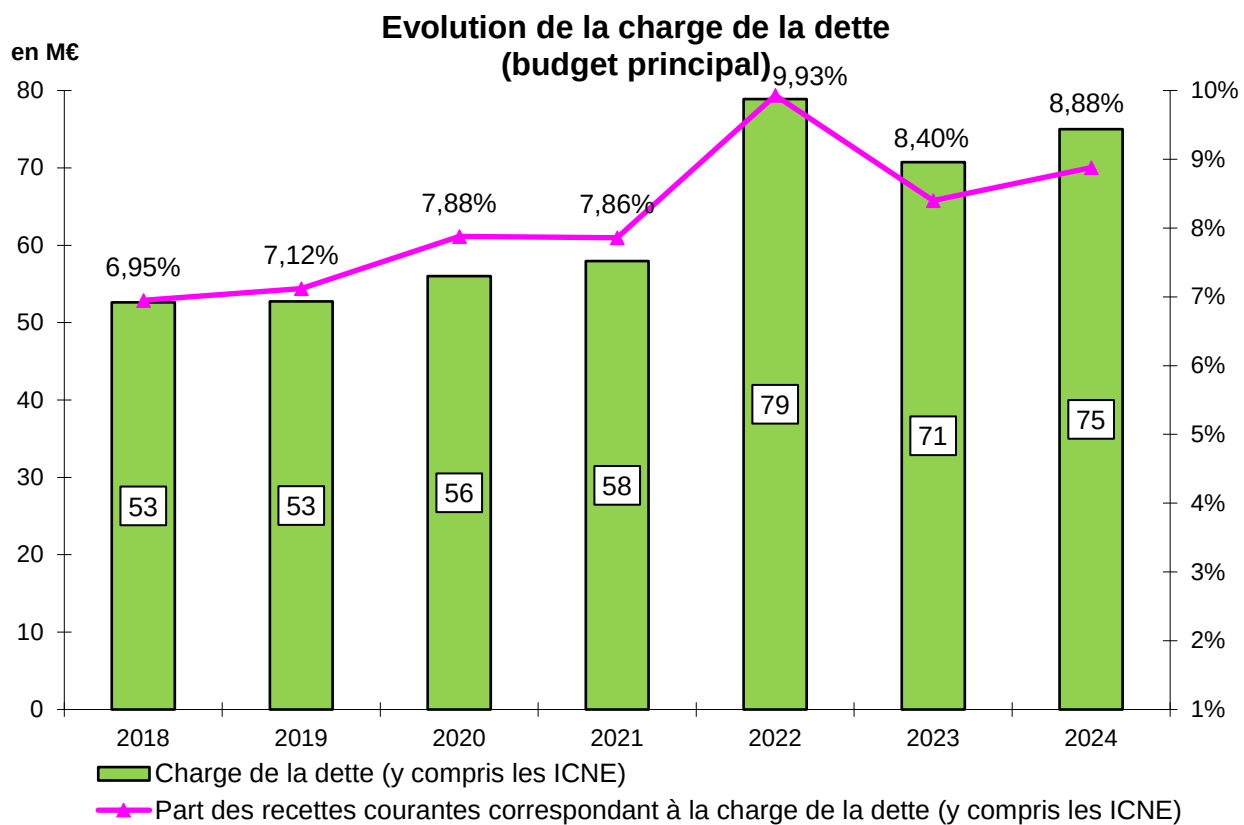


Le service de la dette

En terme de charge de la dette, les annuités et frais versés en 2024 par le budget principal aux organismes prêteurs, se sont élevés à **75 M€**, dont **21,2 M€** d'intérêts réglés à l'échéance et - **0,066 M€** d'intérêts courus non échus (ICNE).

La charge ramenée au contribuable métropolitain s'établit à 143 € par habitant.

Ainsi qu'il apparaît dans l'annexe consacrée aux ratios (ratio D1), la charge totale de la dette du budget principal, y compris la comptabilisation des intérêts courus non échus, représente **8,88 %** des recettes réelles de fonctionnement (cessions incluses) contre 8,40 % au compte administratif 2023.



La gestion de la dette

Les types de prêts

Suite à la crise de 2008 et au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés de variations de taux ou de devises, a été mise en place la Charte Gissler.

Les établissements bancaires signataires de cette Charte de bonne conduite se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités de produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités sont tenues de communiquer davantage à leur assemblée sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, les collectivités se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante :

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro.
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.
3	Ecart d'indice zone euro.
4	Indices zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice zone euro.
5	Ecart d'indices hors zone euro.
6	Autres indices.

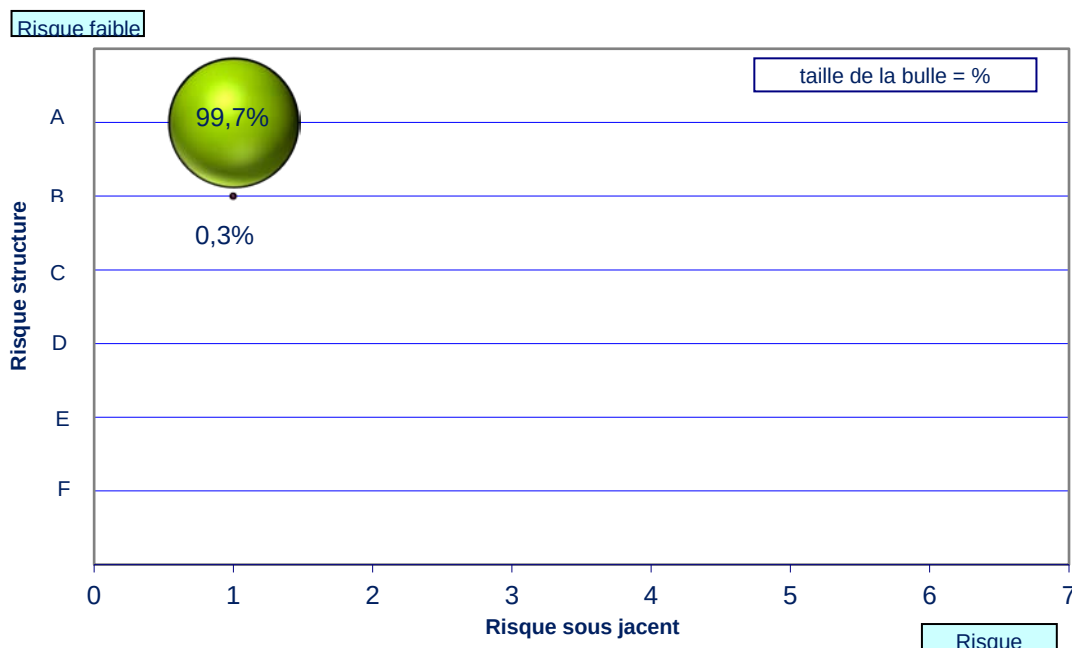
	Structures
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
C	Option d'échange (swaption).
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
E	Multiplicateur jusqu'à 5.
F	Autres types de structures.

Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6, 1 représentant le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F, A représentant le risque le plus faible.

Le portefeuille de la dette de l'Eurométropole (budget principal) est constitué à **45 % de taux fixes et 55 % de taux indexés**.

La classification pour l'Eurométropole de Strasbourg (budget principal) peut être représentée par le graphique suivant au 31 décembre 2024 :



L'Eurométropole de Strasbourg dispose de :

- 74 contrats, soit **99,7 %** de l'encours, classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts indexés et fixes,
- 2 contrats, soit **0,3 %** de l'encours, classés en risque B1 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 3 ou 12 mois.

L'Eurométropole de Strasbourg n'a dans son portefeuille aucun emprunt dit "toxique". Elle bénéficie **d'un taux moyen de 3,16 % au 31/12/2024**, contre un taux moyen de 2,69 % fin 2023, sachant que 61 % de son encours a un taux inférieur à 3,50 % et que 39 % de son encours a un taux supérieur ou égal à 3,50 %. En comparaison, le taux moyen au 31/12/2024 qui ressort de l'Observatoire de Finance Active pour le panel des collectivités (1 163 collectivités) est de 2,50 %.

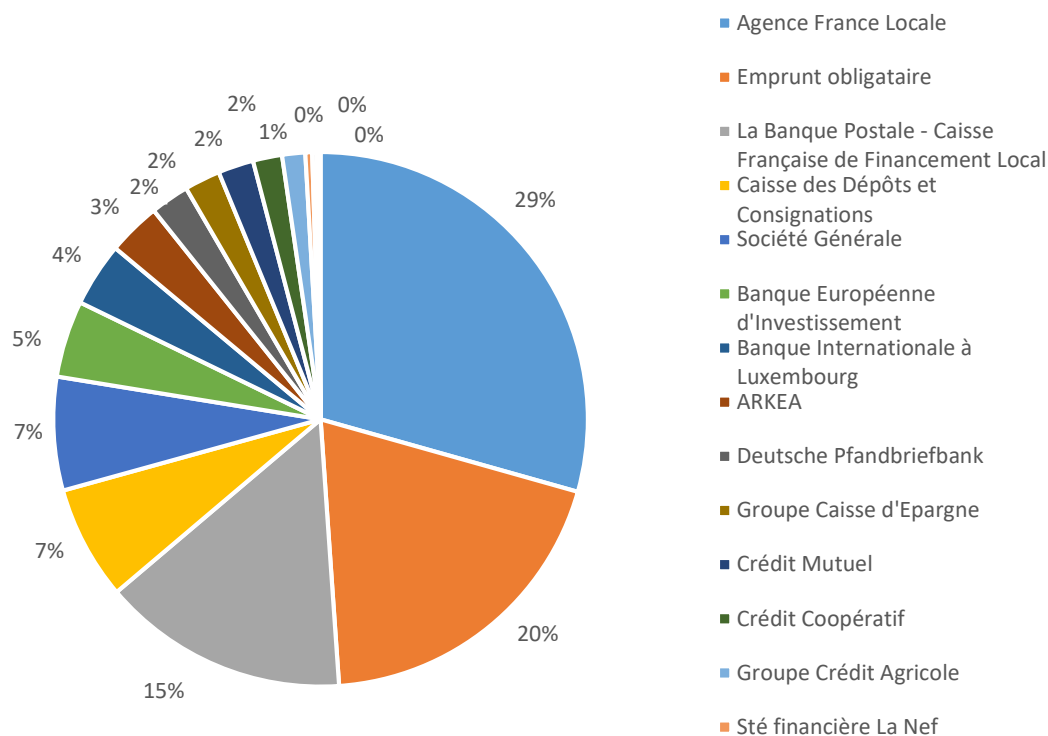
Les conditions de chacun des prêts souscrits sont détaillées dans le tableau suivant :

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market au 31/12/2024	Capital	Encours au 31/12/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
3394	2011	C.D.C	15	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-13 080,48	10 000 000,00	1 333 333,16	68 973,84	666 666,68	735 640,52
3396	2013	C.D.C	15	LIVRET A	0,60	3,60	A	A1	-40 348,32	9 023 433,00	3 007 811,00	93 843,70	601 562,20	695 405,90
3397	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-743 311,12	33 300 000,00	18 315 000,00	599 400,00	1 665 000,00	2 264 400,00
3398	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-332 592,66	14 900 000,00	8 195 000,00	268 200,00	745 000,00	1 013 200,00
200	2011	BNP Paribas	15	EURIBOR 3M	0,74	4,019	T	A1	-5 375,46	10 000 000,00	999 999,82	65 405,83	666 666,68	732 072,51
320	2021	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,28	4,508	A	A1	-143 600,64	10 000 000,00	7 999 999,99	397 204,89	666 666,67	1 063 871,56
321	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	2,883	T	A1	-63 173,71	7 000 000,00	5 599 999,96	234 488,61	466 666,68	701 155,29
322	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	2,833	T	A1	-21 630,56	3 000 000,00	2 400 000,00	99 468,28	200 000,00	299 468,28
323	2022	ARKEA	20	EURIBOR 3M	0,47	3,404	T	A1	-332 549,84	10 000 000,00	8 875 000,00	399 357,49	500 000,00	899 357,49
400	2013	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	1,26	3,975	T	A1	-210 441,14	30 000 000,00	8 000 000,00	470 967,43	2 000 000,00	2 470 967,43
401	2017	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,35	3,033	T	A1	-129 592,68	20 000 000,00	10 169 109,33	458 561,53	1 326 643,29	1 785 204,82
103	2015	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,72	3,403	T	A1	-116 711,76	10 000 000,00	4 666 666,67	195 132,34	666 666,66	861 799,00
108	2018	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,26	2,943	T	A1	-71 720,12	10 000 000,00	6 166 666,59	221 427,85	666 666,68	888 094,53
700	2016	Banque Postale (CFFIL)	15	EURIBOR 12M	0,22	3,756	A	A1	-78 876,44	20 000 000,00	10 748 677,88	429 617,34	1 330 346,48	1 759 963,82
701	2017	Banque Postale	15	EURIBOR 3M	0,41	3,296	T	A1	-82 689,11	10 000 000,00	5 196 622,98	239 403,26	665 851,40	905 254,66
705	2022	Banque Postale (CFFIL)	20	EURIBOR 12M	0,41	4,425	A	A1	-592 939,18	20 000 000,00	18 000 000,00	854 762,50	1 000 000,00	1 854 762,50
706	2023	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	0,56	2,981	A	A1	-1 243 574,89	20 000 000,00	20 000 000,00	313 984,97	0,00	313 984,97
707	2024	Banque Postale	20	€STER	0,99	4,879	M	A1	-113 038,44	20 000 000,00	20 000 000,00	10 843,33	0,00	10 843,33
708	2024	Banque Postale	20	€STER	0,92	4,115	M	A1	-104 827,00	20 000 000,00	20 000 000,00	43 435,53	0,00	43 435,53
19004	2017	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,37	3,402	A	A1	-90 635,03	10 000 000,00	6 096 736,45	276 556,11	628 092,55	904 648,66
19005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	3,412	T	A1	-132 696,34	10 000 000,00	7 333 333,28	330 292,14	666 666,68	996 958,82
19006	2021	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	3,028	T	A1	-152 315,86	10 000 000,00	7 999 999,96	360 627,98	666 666,68	1 027 294,66
19007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	3,538	T	A1	-316 602,18	16 000 000,00	13 800 000,00	606 904,82	800 000,00	1 406 904,82
19008	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,23	3,292	T	A1	-332 777,07	20 000 000,00	18 000 000,00	770 861,71	1 000 000,00	1 770 861,71
TOTAL : Emprunts indexés									-5 465 100,05	353 223 433,00	232 903 957,07	7 809 721,48	17 595 829,33	25 405 550,81
600	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 12M	0,76	4,78	A	A1	-313 559,77	30 000 000,00	12 000 000,00	680 353,33	2 000 000,00	2 680 353,33
601	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,50	3,352	T	A1	-61 091,82	10 000 000,00	3 999 999,88	191 660,60	666 666,68	858 327,28
603	2016	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,46	3,312	T	A1	-151 066,31	20 000 000,00	9 333 333,44	436 941,43	1 333 333,32	1 770 274,75
604	2018	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,30	3,152	T	A1	-84 329,44	10 000 000,00	6 166 666,59	272 125,82	666 666,68	938 792,50
605	2019	Agence France Locale	15	EURIBOR 12M	0,41	3,262	T	A1	-265 714,09	20 000 000,00	13 333 333,40	34 566,67	1 333 333,32	1 367 899,99
609	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,41	3,262	T	A1	-630 096,47	20 000 000,00	18 500 000,00	811 441,53	1 000 000,00	1 811 441,53
610	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,44	3,444	T	A1	-1 308 605,90	40 000 000,00	36 500 000,00	1 639 525,66	2 000 000,00	3 639 525,66
611	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,69	3,909	T	A1	-1 597 711,36	30 000 000,00	28 125 000,00	1 356 999,95	1 500 000,00	2 856 999,95
612	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,70	3,552	T	A1	-1 125 948,01	20 000 000,00	19 000 000,00	890 503,07	1 000 000,00	1 890 503,07
613	2024	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,89	3,742	T	A1	-1 498 286,06	20 000 000,00	19 500 000,00	452 536,75	500 000,00	952 536,75
614	2024	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,72	3,572	T	A1	-1 213 094,10	20 000 000,00	19 500 000,00	397 872,52	500 000,00	897 872,52
5000	2004	ABN AMRO	20	EURIBOR 12M	0,03	3,632	A	A1	0,00	15 000 000,00	0,00	27 240,00	750 000,00	777 240,00
6000	2005	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,03	2,459	A	A1	58,94	20 000 000,00	1 000 000,00	76 880,33	1 000 000,00	1 076 880,33
6003	2007	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,05	2,524	A	A1	-1 648,32	10 000 000,00	1 500 000,00	74 481,00	500 000,00	574 481,00
6004	2008	HSBC	20	EURIBOR 12M	1,00	3,474	A	A1	-47 601,68	10 000 000,00	2 000 000,00	118 035,00	500 000,00	618 035,00
TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale									-8 298 694,39	295 000 000,00	190 458 333,31	7 461 163,66	15 250 000,00	22 711 163,66
101	2009	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,45	3,795	T	A1	0,00	5 000 000,00	0,00	9 050,05	333 333,33	342 383,38
1088	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 1M	0,43	3,513	M	A1	0,00	25 000 000,00	0,00	47 277,35	2 038 169,72	2 085 447,07
9104	2009	CFFIL (ex DEXIA)	15	EURIBOR 1M	0,49	3,512	M	A1	0,00	10 000 000,00	177 204,25	21 697,87	705 588,44	727 286,31
1095	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 12M	0,52	4,069	A	A1	-4 210,21	10 000 000,00	999 999,99	62 225,01	666 666,66	728 891,67
TOTAL : Emprunts multi-index									-4 210,21	50 000 000,00	1 177 204,24	140 250,28	3 743 758,15	3 884 008,43
TOTAL : Emprunts indexés									-13 768 004,64	698 223 433,00	424 539 494,62	15 411 135,42	36 589 587,48	52 000 722,90

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Glissier	Valorisation Market to market au 31/12/2024	Capital	Encours au 31/12/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
6002	2006	HSBC	20	5,5% sur EUR12M	0,00	3,25	A	B1	-86,44	20 000 000,00	2 000 000,00	115 834,37	1 000 000,00	1 115 834,37
TOTAL : Emprunts à taux fixe à barrière									-86,44	20 000 000,00	2 000 000,00	115 834,37	1 000 000,00	1 115 834,37
201	2012	BNP Paribas	15	TAUX FIXE	0,00	4,95	T	A1	-33 052,21	4 000 000,00	886 968,14	54 032,27	325 347,97	379 380,24
250	2021	Sté financière La Nef	15	TAUX FIXE	0,00	0,65	A	A1	290 416,28	4 000 000,00	3 199 999,99	22 533,33	266 666,67	289 200,00
300	2012	SAAR LB	15	TAUX FIXE	0,00	3,03	S	A1	-20 806,54	10 000 000,00	2 000 000,08	75 750,00	666 666,66	742 416,66
702	2019	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,30	T	A1	613 681,83	10 000 000,00	6 833 333,27	22 112,50	666 666,68	688 779,18
703	2019	Banque Postale (CFFIL)	16	TAUX FIXE	0,00	0,15	A	A1	178 312,20	10 000 000,00	7 333 333,32	12 166,67	666 666,67	678 833,34
704	2020	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,38	T	A1	710 878,87	10 000 000,00	7 499 999,95	30 584,72	666 666,68	697 251,40
800	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,50	T	A1	1 084 099,63	20 000 000,00	13 666 666,73	72 500,00	1 333 333,32	1 405 833,32
900	2024	Bque européenne d'investis	20	TAUX FIXE	0,00	2,98	T	A1	-2 032 943,21	36 000 000,00	36 000 000,00	0,00	0,00	0,00
10000	2024	Bque interna à Luxembourg	20	TAUX FIXE	0,00	2,905	A	A1	0,00	30 000 000,00	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00
1089	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,31	T	A1	-24 917,30	10 000 000,00	1 333 333,16	75 424,99	666 666,68	742 091,67
1090	2012	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	5,21	T	A1	-20 087,63	3 000 000,00	500 000,00	32 562,50	200 000,00	232 562,50
1092	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	1,50	T	A1	75 791,95	10 000 000,00	3 999 999,88	66 250,00	666 666,68	732 916,68
1093	2016	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	0,82	T	A1	460 351,57	20 000 000,00	9 973 623,53	88 605,78	1 329 772,62	1 418 378,40
9102	2009	AFL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,09	T	A1	0,00	8 000 000,00	0,00	1 378,48	133 333,53	134 712,01
3393	2009	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	4,42	A	A1	0,00	7 000 000,00	0,00	27 438,38	620 778,44	648 216,82
3395	2012	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	3,60	T	A1	-34 420,81	15 000 000,00	2 250 000,00	102 131,39	1 000 000,00	1 102 131,39
3399	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	1 815 338,63	22 397 086,00	14 558 105,90	0,00	1 119 854,30	1 119 854,30
3400	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	786 099,51	8 955 353,00	5 820 979,45	0,00	447 767,65	447 767,65
13014	2011	Crédit Mutuel	15	TAUX FIXE	0,00	4,25	T	A1	-24 154,47	10 000 000,00	1 333 333,16	74 374,99	666 666,68	741 041,67
13020	2023	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	1,60	T	A1	682 320,54	13 400 000,00	12 060 000,00	199 660,00	670 000,00	869 660,00
13021	2024	Crédit Mutuel (reprise SERS)	12,25	TAUX FIXE	0,00	3,47	T	A1	-239 545,36	3 248 937,22	3 196 758,09	28 184,53	52 179,13	80 363,66
TOTAL : Emprunts à taux fixe simple									4 267 363,48	265 001 376,22	162 446 434,65	985 690,53	12 165 700,36	13 151 390,89
106	2017	Crédit Agricole CIB	7	TAUX FIXE	0,00	3,99	M	A1	0,00	126 546,08	0,00	336,54	16 776,10	17 112,64
13019	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	0,00	4,00	M	A1	-2 013,86	379 015,26	96 963,23	4 758,68	40 375,96	45 134,64
TOTAL : Emprunts repris de la Communauté de Communes des Châteaux									-2 013,86	505 561,34	96 963,23	5 095,22	57 152,06	62 247,28
202	2014	BNP Paribas (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	2,81	A	A1	-2 052 617,90	50 000 000,00	50 000 000,00	1 405 000,00	0,00	1 405 000,00
500	2014	Natixis (EMTN)	16	TAUX FIXE	0,00	2,70	A	A1	-755 582,17	30 000 000,00	30 000 000,00	810 000,00	0,00	810 000,00
602	2015	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	1,38	A	A1	92 651,98	10 000 000,00	3 999 999,88	61 965,83	666 666,68	728 632,51
606	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,34	T	A1	1 379 915,88	20 000 000,00	14 333 333,39	52 426,11	1 333 333,32	1 385 759,43
607	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	735 163,28	10 000 000,00	7 666 666,62	38 624,86	666 666,68	705 291,54
608	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,495	T	A1	1 578 576,10	20 000 000,00	16 000 000,04	84 713,74	1 333 333,32	1 418 047,06
6006	2013	HSBC (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	3,50	A	A1	-6 103 187,39	65 000 000,00	65 000 000,00	2 275 000,00	0,00	2 275 000,00
TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale									-5 125 080,23	205 000 000,00	186 999 999,93	4 727 730,54	4 000 000,00	8 727 730,54
TOTAL : Emprunts à taux fixe									-859 817,05	490 506 937,56	351 543 397,81	5 834 350,66	17 222 852,42	23 057 203,08
TOTAL GENERAL									-14 627 821,69	1 188 730 370,56	776 082 892,43	21 245 486,08	53 812 439,90	75 057 925,98

Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31/12/2024	%	Nbre de contrats
Agence France Locale	227 958 333,24	29,37%	15
Emprunt obligataire	151 500 000,00	19,52%	9
La Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	115 789 171,65	14,92%	9
Caisse des Dépôts et Consignations	53 480 229,51	6,89%	8
Société Générale	53 230 069,69	6,86%	5
Banque Européenne d'Investissement	36 000 000,00	4,64%	1
Banque Internationale à Luxembourg	30 000 000,00	3,87%	1
ARKEA	24 874 999,95	3,21%	4
Deutsche Pfandbriefbank	18 169 109,33	2,34%	2
Groupe Caisse d'Épargne	16 806 956,56	2,17%	6
Crédit Mutuel	16 687 054,48	2,15%	4
Crédit Coopératif	13 666 666,73	1,76%	1
Groupe Crédit Agricole	10 833 333,26	1,40%	5
Sté financière La Nef	3 199 999,99	0,41%	1
SAAR LB	2 000 000,08	0,26%	1
BNP Paribas	1 886 967,96	0,24%	2
TOTAL budget principal	776 082 892,43		74



La gestion de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg repose sur deux principes :

- la diversification, en recourant à plus d'une dizaine d'établissements de crédits et en diversifiant la structure de la dette (taux fixes, taux variables, produits structurés) afin d'atténuer l'exposition aux risques,
- la clarté, en mobilisant des produits simples et visibles à long terme.

Le contrat d'échange de taux d'intérêts (swap)

Pour couvrir une partie de l'encours obligataire indexé sur EURIBOR, il a été décidé en 2009 de procéder à un contrat d'échange de taux (swap) avec le Crédit Agricole CIB.

Ce swap dont l'encours actuel est de 3 M€ après le paiement de l'échéance de décembre 2023 présente les caractéristiques suivantes :

- conditions initiales : taux d'intérêt = EURIBOR 12 mois préfixé + 0,03 %
- conditions souscrites avec le swap :
 - taux d'intérêt = EURIBOR 12 mois préfixé – 0,30 % pour la 1ère échéance de décembre 2009,
 - taux d'intérêt = 3,25 % fixe si EURIBOR 12 mois post fixé ≤ 5,50 %, sinon

taux d'intérêt = EURIBOR 12 mois post fixé – 0,10 %, pour les échéances suivantes.

Ce mécanisme de swap implique de continuer à payer l'échéance initiale à HSBC, tout en recevant du Crédit Agricole CIB en parallèle le montant correspondant à l'échéance calculée sur la base de l'EURIBOR 12 mois, et en lui payant les intérêts avec les nouvelles conditions.

Le taux EURIBOR 12 mois de l'échéance de décembre (3,785 %) étant supérieur au taux fixe de 3,25 %, l'échéance contractuelle est assortie d'une recette de 15 536 €. Ce montant correspond au gain de la couverture du risque tout en ayant un taux sécurisé sur la durée résiduelle. Il conviendra d'évaluer le bilan de l'opération à l'échéance finale du prêt, c'est-à-dire en 2026.

L'Agence France Locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

L'Eurométropole est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 28 novembre 2014.

En 2024, **269 nouveaux membres** ont rejoint l'AFL.

L'AFL compte aujourd'hui **1 045 membres** dont 17 départements, 810 communes, 15 métropoles, 69 communautés de communes, 5 régions, 51 communautés d'agglomération,

9 communautés urbaines, 6 établissements publics territoriaux 2 collectivités d'Outre-mer et 61 syndicats intercommunaux ou régies.

Près de **10 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 25 % de la dette des collectivités. C'est le 3^{ème} prêteur des collectivités françaises en 2024.

L'Agence France Locale poursuit son développement avec une croissance sans précédent en 2024, des fonds propres qui augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres et des résultats qui continuent de s'améliorer.

Le contexte du financement des collectivités territoriales en 2024

L'année 2024, comme l'année précédente, est marquée par de fortes tensions géopolitiques qui s'amplifient sur fond de guerre en Ukraine, de conflit au Moyen-Orient et qui ont un impact sur les prix des énergies, sur la croissance mondiale et sur les marchés financiers. Les conséquences ont été importantes sur les niveaux d'inflation constatés, ce qui a obligé les banques centrales à intervenir en augmentant ses taux d'intérêt, notamment dans la zone euro et aux États-Unis. L'inflation s'est ainsi ralentie notamment en zone euro et la Banque centrale européenne (BCE) a, depuis juin 2024, procédé à 4 baisses de son taux de dépôt de 0,25 % chacune. Il est ainsi passé de 4 % en début d'année à 3 % en fin d'année pour atteindre aujourd'hui un niveau de 2,50 % puisque 2 baisses supplémentaires sont intervenues en février et mars 2025.

L'impact sur les index monétaires a été important. Les taux courts tels que les EURIBOR 12 mois, sont ainsi passés de 3,644 % en janvier 2024 à 2,46 % à fin 2024 et l'Euribor 3 mois de 3,92 % à 2,731 %. Aussi, les taux courts ont nettement diminué mais les taux longs ont continué à augmenter.

De plus, malgré les ajustements de la politique monétaire de la BCE, les banques commerciales n'ont pas répercuté complètement cette politique accommodante. En effet, la dégradation de la santé financière de l'État français, les incertitudes autour du vote du Projet de loi de finances et l'instabilité politique ont contribué à une perception du risque accrue, ce qui s'est répercuté sur les conditions de financement des banques françaises et par conséquent sur les conditions de financement des collectivités locales en terme de marges sur les taux indexés et de niveau de taux fixe.

D'après l'observatoire de la dette 2024 de Finance Active (données citées dans un article de la Gazette des communes du 24/03/2025 et qui représente un panel de 1 163 collectivités), les collectivités ont souscrit pour 12,2 milliards d'emprunts nouveaux contre 9,3 milliards d'euros en 2023, soit une progression de près de 24 %.

Elles ont emprunté pour un taux moyen égal à 3,54 % contre 3,79 % en 2023 et 2,07 % en 2022. Elles ont sollicité des taux fixes pour 57 %, des taux indexés pour 28 % et du livret A pour 14 %.

Le taux moyen de l'encours total des collectivités a atteint un niveau de 2,50 % contre 2,55 % en 2023.

Les collectivités ont emprunté pour 49 % de leurs besoins auprès des banques qui se sont montrées particulièrement performantes. Le marché obligataire est en baisse de 28 à 26 % de part de marché en 2024. Le recours à des financements dits « alternatifs » (Agence France Locale, Banque des Territoires, Banque européenne d'investissement) est également en baisse, sauf pour l'Agence France Locale qui maintient sa part de marché à 8 %.

2024 a été une année de forte reprise du marché de la dette locale et des investissements. Le recours à l'emprunt a été d'autant plus important que les autres sources de financement, comme les subventions ou l'épargne nette, ont diminué.

B LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

L'endettement du **budget annexe de l'eau (231 K€)** résulte de l'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg le 1^{er} janvier 2015, ce qui a induit la reprise de 2 emprunts provenant de 2 syndicats des eaux, du fait de l'exercice de plein droit de la compétence de l'eau sur l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole. L'un des prêts a été remboursé depuis.

À cela s'est rajouté en 2017, la reprise d'un prêt initialement contracté par un syndicat des eaux sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes des Châteaux.

L'endettement du **budget de l'assainissement (186 K€)** est la conséquence de la fusion avec la Communauté de Communes des Châteaux et du transfert de 3 emprunts initialement contractés par celle-ci pour son budget annexe épuration, dont une avance auprès de l'Agence de l'eau à taux zéro.

La dette du **budget annexe zone d'aménagement immobilier (ZAI)** correspond à une avance de 25 M€ du budget principal de l'Eurométropole lors de la création du budget annexe ZAI en 1999. Cette avance est remboursée au budget principal au fur et à mesure de la clôture des zones concernées. Cette communication, figure également dans l'état de la dette du budget annexe ZAI pour 20,3 M€.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par les budgets annexes sont détaillées dans le tableau suivant :

Etat de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg au 31/12/2024 - Budgets annexes

N°	Année	Prêteur	Durée	Type taux	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Capital	Encours au 31/12/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
1091	2015	Caisse d'Epargne	19,5	TAUX FIXE	3,15	T	A1	382 200,00	191 100,00	6 405,53	19 600,00	26 005,53
1094	2018	Caisse d'Epargne	18,5	TAUX FIXE	1,75	T	A1	70 801,71	40 184,75	745,09	3 827,12	4 572,21
TOTAL : Emprunts du budget Eau								453 001,71	231 284,75	7 150,62	23 427,12	30 577,74
13016	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,00	M	A1	568 522,83	145 444,86	7 138,03	60 563,94	67 701,97
13017	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,20	M	A1	118 009,13	36 984,89	1 820,67	11 674,89	13 495,56
12417	2017	Agence de l'eau	9	TAUX FIXE	0,00	A	A1	33 930,00	3 770,00	0,00	3 770,00	3 770,00
TOTAL : Emprunts du budget Assainissement								720 461,96	186 199,75	8 958,70	76 008,83	84 967,53
	1999	Avance B principal					A1	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
TOTAL : Emprunts du budget Zone d'aménagement immobilier								25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL								26 217 567,12	20 718 463,28	16 109,32	99 435,95	115 545,27

L'endettement global du budget consolidé de l'Eurométropole au 31/12/2024 est décrit dans le tableau suivant :

	Capital	Encours au 31/12/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
Budget principal	1 188 730 370,56	776 082 892,43	21 245 486,08	53 812 439,90	75 057 925,98
Budget eau	453 001,71	231 284,75	7 150,62	23 427,12	30 577,74
Budget assainissement	720 461,96	186 199,75	8 958,70	76 008,83	84 967,53
Budget ZAI (avance budget principal)	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
Budget consolidé	1 214 947 937,68	796 801 355,71	21 261 595,40	53 911 875,85	75 173 471,25

C LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, l'Eurométropole a contracté des engagements au bénéfice de tiers, se traduisant par une dette garantie dont l'encours s'élève à **2 235 M€ au 31 décembre 2024** contre 2 173 M€ au 31 décembre 2023, correspondant à une annuité de **159 M€** versée par les débiteurs en 2024.

L'essentiel de cet encours (environ 90 %) provient des organismes de logement social, bénéficiant de financements aidés par l'État. L'encours garanti est réparti entre 41 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentent 2/3 du total garanti :

OPHEA (ex CUS Habitat)	607,6 M€
Habitation Moderne	357,6 M€
C.T.S	193,1 M€
DOMIAL ESH	186,3 M€
Habitat de l'III	168,5 M€

Les conditions dans lesquelles l'Eurométropole a pu accorder ces garanties sont définies par des ratios prudentiels fixés

par la loi Galland, dont la principale limite à 50 % des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Pour l'Eurométropole, ce ratio ressort à **12,9 %** pour 2024, en hausse par rapport à 2023, où il s'élevait à 11,8 %, mais toujours très loin du seuil de 50 %.

Hormis les logeurs sociaux dont les emprunts peuvent être garantis à 100 %, d'autres bénéficiaires ont une garantie plafonnée. Il s'agit notamment de :

- la CTS pour laquelle la garantie a été limitée à 50 % du montant des emprunts contractés pour le tramway, conformément à la règle de division des risques,
- la SPL Deux Rives ou la SAMINS dont les emprunts sont garantis à hauteur de 80 %, conformément à la règle du partage des risques.

Aucune garantie n'a été mise en jeu en 2024.

**Etat récapitulatif de la dette garantie par l'Eurométropole de Strasbourg
du 01/01/2024 au 31/12/2024**

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 31/12/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
SAMINS	2 121 900,00	1 323 925,46	23 723,63	102 256,18	125 979,81
C.T.S (Bus)	51 650 000,00	37 715 860,00	797 802,46	3 712 090,00	4 509 892,46
C.T.S (Tram)	248 522 500,00	155 399 441,64	3 775 327,38	12 534 793,43	16 310 120,81
S.E.R.S	11 569 250,33	1 608 559,66	156 711,69	1 041 315,64	1 198 027,33
GIP ICANS (IRCAL)	21 401 577,50	15 446 862,39	694 290,66	848 178,12	1 542 468,78
SPL Deux Rives	53 200 000,00	31 015 227,44	415 422,58	7 417 035,42	7 832 458,00
SEM Pôle Funéraire	250 000,00	68 205,74	1 864,37	44 336,71	46 201,08
Fondation Home Protestant	155 797,98	72 032,08	2 329,11	3 754,23	6 083,34
SA d'HLM I.C.F Nord Est	29 941 344,77	21 269 377,87	594 310,05	887 328,65	1 481 638,70
SEDES (ex SOCOLOPO)	40 573 867,25	22 976 077,40	835 912,42	1 120 686,73	1 956 599,15
Société Coopérative Habitat de l'III	205 158 987,17	168 527 123,33	3 839 247,93	8 397 106,64	12 236 354,57
SA d'HLM NLE (CDC Habitat)	116 865 921,98	92 779 921,73	2 956 648,48	1 164 606,17	4 121 254,65
CDC Habitat social (ex SNI)	17 812 456,00	17 360 984,87	538 863,92	119 611,01	658 474,93
ADOMA	16 202 046,63	10 010 734,26	226 251,72	495 818,88	722 070,60
SA d'HLM Batigère Nord-Est	130 668 249,01	109 766 796,49	3 777 993,54	1 353 740,92	5 131 734,46
SA d'HLM 3F Grand Est	89 024 583,42	66 341 981,35	9 120 831,72	1 269 772,52	10 390 604,24
Fondation Saint-Thomas	2 371 605,19	1 918 236,78	55 049,62	33 868,40	88 918,02
SCI Maison Universitaire Internationale	5 679 000,00	4 593 375,35	189 490,04	140 080,60	329 570,64
SAEML Habitation Moderne	457 094 073,88	357 601 717,26	13 778 608,49	8 120 398,74	21 899 007,23
Habitat Moderne de Reichstett	1 085 749,16	825 126,66	25 458,74	13 079,52	38 538,26
Asso de gestion des équipements sociaux	1 700 000,00	173 991,03	12 250,82	166 309,67	178 560,49
Résidences sociales de France	1 212 929,90	1 053 384,95	29 529,57	1 242,46	30 772,03
OPHEA (ex C.U.S Habitat)	787 583 672,90	607 565 250,61	24 539 050,74	17 164 861,83	41 703 912,57
DOMIAL ESH	221 979 180,88	186 277 407,08	5 113 677,54	2 256 821,05	7 370 498,59
VILOGIA	78 964 915,18	76 423 824,09	1 093 997,14	263 997,05	1 357 994,19
Association Arts et Industries	13 400 000,00	9 011 984,69	349 256,35	398 555,20	747 811,55
Fondation Vincent de Paul (transfert Emmaüs)	601 804,05	122 289,53	5 461,90	21 444,73	26 906,63
Foyer Moderne de Schiltigheim	57 369 058,25	46 812 494,95	1 415 106,32	835 128,43	2 250 234,75
Association Amitel	6 768 773,02	5 182 465,07	166 687,55	112 011,90	278 699,45
Etab des Diaconesses (Maison Bethlehem)	2 309 000,00	448 474,17	23 173,97	137 752,03	160 926,00
Société Foncière Habitat et Humanisme	3 964 637,00	3 467 598,72	97 762,61	21 596,73	119 359,34
Fédération de charité CARITAS	1 090 000,00	313 168,38	12 108,02	53 481,23	65 589,25
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières	59 309 616,77	50 207 795,01	1 734 584,26	497 061,14	2 231 645,40
NEOLIA	128 935 024,28	102 299 950,47	2 476 644,03	1 859 254,66	4 335 898,69
PROCIVIS Habitat Alsace	440 000,00	398 447,63	4 065,38	12 929,30	16 994,68
Présence Habitat	2 102 334,00	1 971 042,48	50 102,66	2 101,64	52 204,30
S.C.I Strasbourg Eurométropole Accession	10 783 896,00	5 283 896,00	96 300,12	5 500 000,00	5 596 300,12
Alsace Habitat (ex SIBAR)	33 652 892,39	16 458 664,71	513 529,14	1 216 566,67	1 730 095,81
OPIDIA	3 461 130,00	3 461 130,00	82 728,24	0,00	82 728,24
Association Entraide Le Relais	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
Office foncier solidaire Alsace	1 260 000,00	1 260 000,00	0,00	0,00	0,00
OFS La Coopérative foncière	356 990,00	356 183,49	9 632,01	806,51	10 438,52
TOTAL GENERAL	2 918 844 764,89	2 235 421 010,82	79 631 786,92	79 341 780,74	158 973 567,66

V LES BUDGETS ANNEXES

A BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

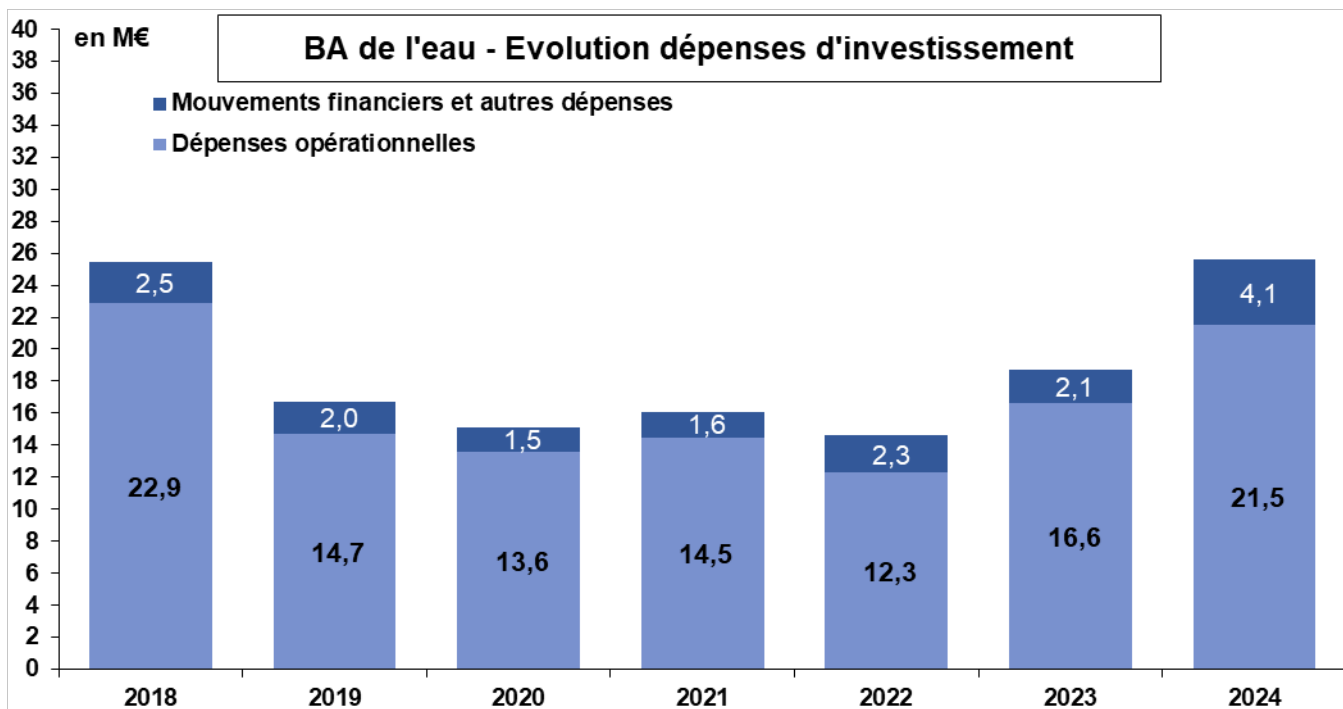
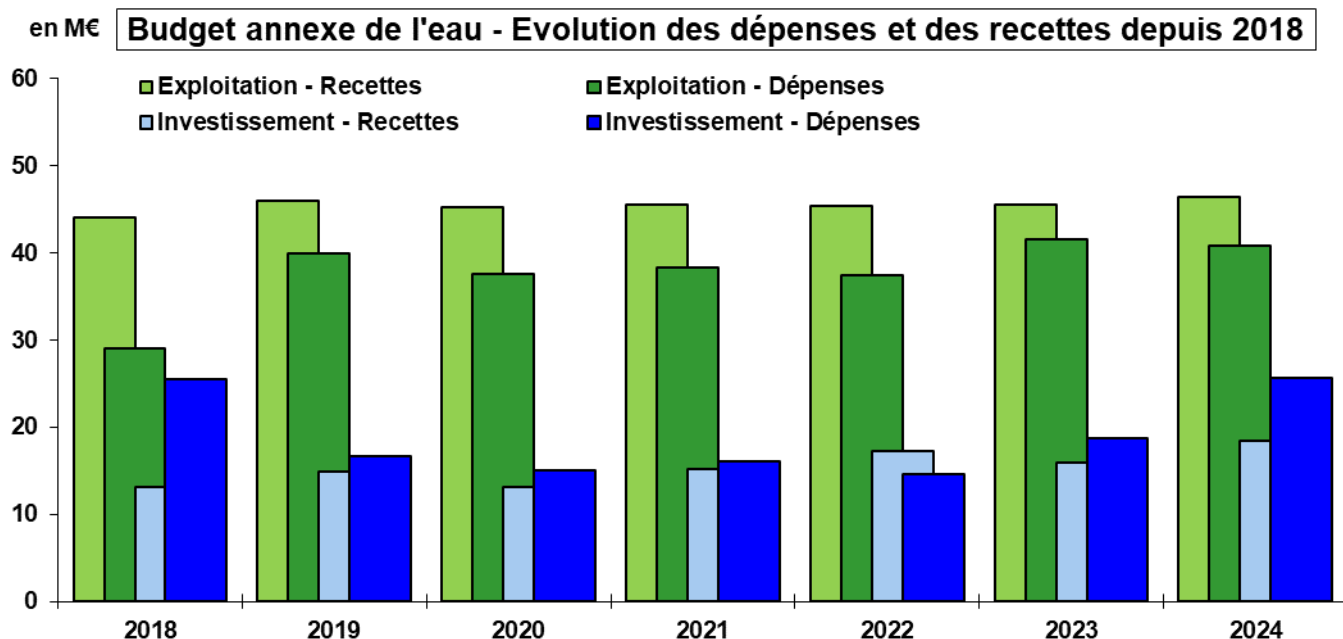
	DEPENSES	RECETTES
Prévu	68 800 000,00	68 800 000,00
Mandats et titres émis	40 848 912,41	46 399 218,17
Résultat de l'exercice		5 550 305,76
Résultat reporté		21 211 906,3
Total réalisé	40 848 912,41	67 611 124,47
Taux de réalisation	59,37 %	98,27 %
Résultat cumulé		26 762 212,06
Reste à réaliser		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	47 800 000,00	47 800 000,00
Mandats et titres émis	25 552 026,59	18 468 850,24
Résultat de l'exercice	7 083 176,35	
Résultat reporté	7 317 518,65	
Total réalisé	32 869 545,24	18 468 850,24
Taux de réalisation	68,76 %	38,64 %
Résultat cumulé	14 400 695,00	
Reste à réaliser	126 536,99	

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS et DES RECETTES
en M€

Année	Prévisions investissement (ivt)		Réalizations dépenses (ivt)		Réalizations recettes	Résultat (hors restes à réaliser)
	Dépenses et recettes	Dépenses d'investissement opérationnel	Totales	dont opérationnelles	Totales	
2018	47,3	40,5	25,5	22,9	57,2	18,5
2019	41,3	33,3	16,7	14,7	60,9	20,4
2020	42,6	32,3	15,1	13,6	58,3	21,6
2021	45,8	33,4	16,1	14,5	82,2	21,3
2022	49,6	36,3	14,6	12,3	84	24,9
2023	49,6	36,3	18,7	16,5	86,2	21,5
2024	47,8	34,1	25,6	21,5	86,1	12,4



L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement conséquente permettent un financement des projets d'investissements à moyen terme du budget annexe de l'eau, sans recours à l'emprunt, ou avec un endettement modéré.

Sur les 21,5 M€ de dépenses d'investissement opérationnelles, les principales sont :

- 10,7 M€ pour l'amélioration et l'extension du réseau d'adduction d'eau dans les communes,
- 5,7 M€ pour le déplacement des conduites d'eau dans le cadre des extensions de tramway,
- 1,8 M€ pour l'amélioration et l'entretien de réseaux existants,
- 1,1 € pour l'acquisition de véhicules et engins d'exploitation.

B BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

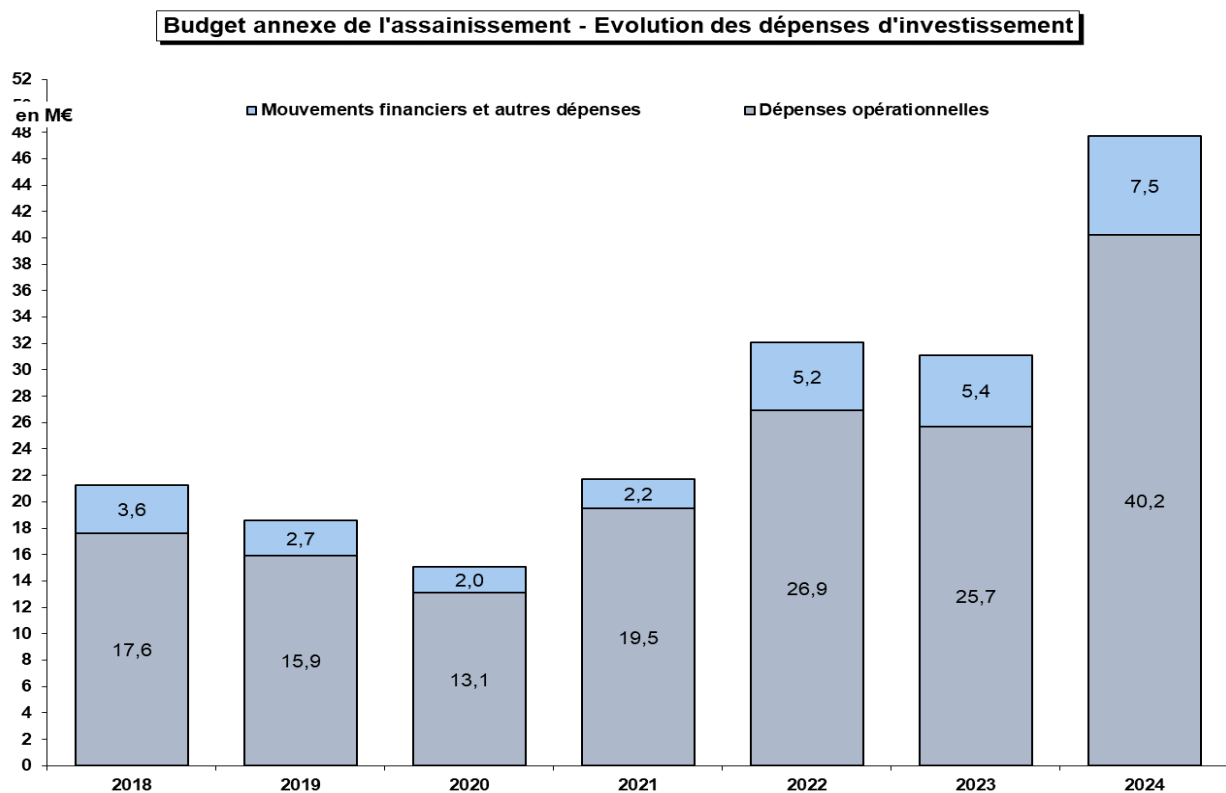
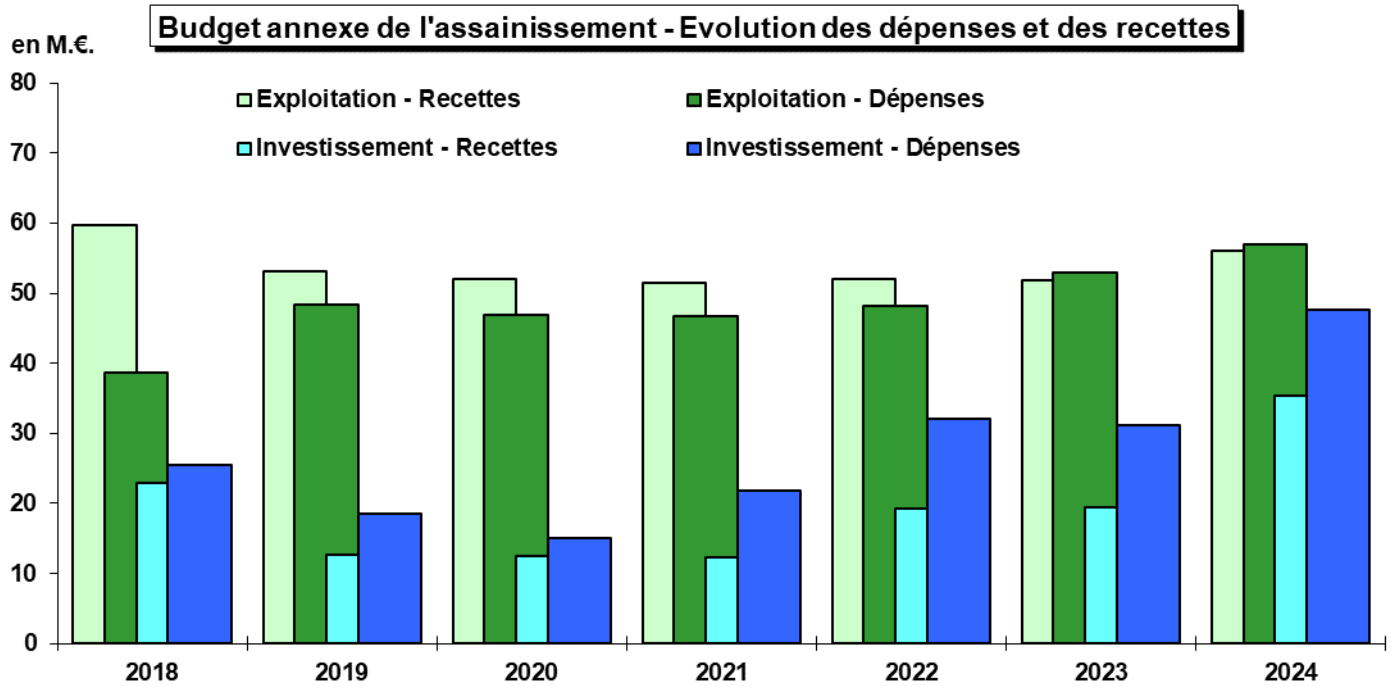
	DEPENSES	RECETTES
Prévu	80 900 000,00	80 900 000,00
Mandats et titres émis	57 039 501,06	55 954 651,18
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 084 849,88</i>	
Résultat reporté		20 901 177,13
Total réalisé	57 039 501,06	76 855 828,31
<i>Taux de réalisation</i>	<i>70,51 %</i>	<i>95,00 %</i>
Résultat cumulé		19 816 327,25
Reste à réaliser		

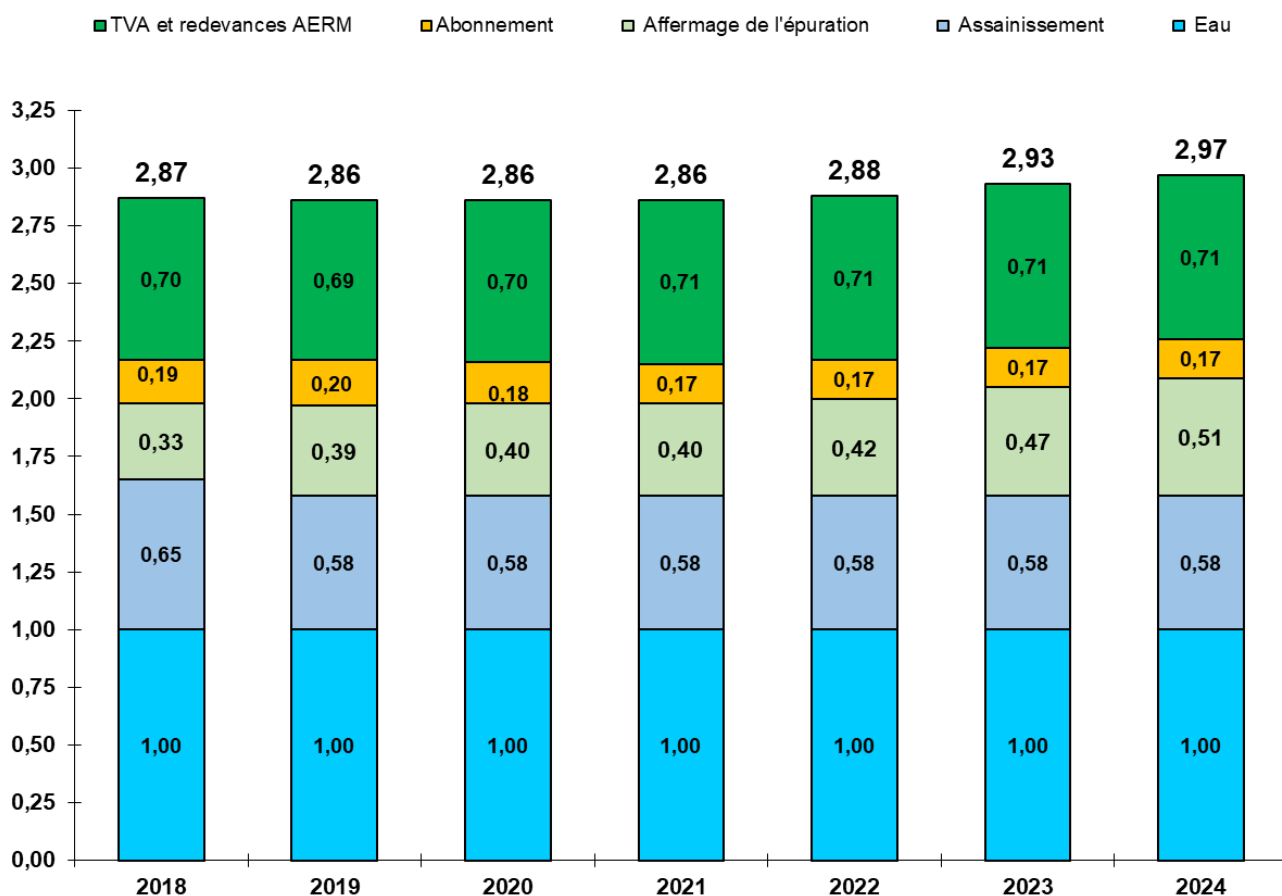
SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	75 600 000,00	75 600 000,00
Mandats et titres émis	47 725 593,3	35 411 122,53
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>12 314 470,77</i>	
Résultat reporté	11 181 304,15	
Total réalisé	58 906 897,45	35 411 122,53
<i>Taux de réalisation</i>	<i>77,92 %</i>	<i>46,84 %</i>
Résultat cumulé	23 495 774,92	
Reste à réaliser	366 360,19	

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS et DES RECETTES en M€

Année	Prévisions investissement (ivt)		Réalizations dépenses (ivt)		Réalizations recettes	Résultat
	Dépenses et recettes	Dépenses d'investissement opérationnel	Totales	dont opérationnelles	Totales	
2018	71,2	65,2	21,3	17,6	52,8	47,9
2019	65,7	61,1	18,6	15,9	65,8	46,7
2020	68,5	63,2	15,1	13,1	64,5	49,4
2021	72,8	66,8	21,8	19,5	63,8	44,3
2022	66,5	54,9	32,1	26,9	71,4	35,9
2023	67,7	59,3	31,1	25,7	71,2	23
2024	75,6	57,6	47,7	40,2	91,4	-3,7



Evolution des tarifs TTC eau et assainissement en €

Pour les particuliers, le prix de l'eau comprend plusieurs éléments détaillés dans le graphique ci-dessus. La part variable du prix TTC comprend :

- la consommation de l'eau potable (prix en € par m³),
- la redevance d'assainissement, des redevances pollution (eau potable) et modernisation (assainissement), prélevées au profit de l'Agence de l'eau, en application de la loi sur l'eau du 31/12/2006,
- la redevance d'épuration versée à l'exploitant SOVEES pour l'exploitation de la station d'épuration.

Le résultat global est en baisse de -26,7 M€ par rapport à 2023 et devient déficitaire. Cela est dû à une forte augmentation de l'investissement opérationnel (+14,5 M€), les principales dépenses étant :

- les travaux du schéma directeur (15,3 M€),
- la construction du four à la station d'épuration de la Wantzenau (6,8 M€),
- la réhabilitation de collecteurs à Strasbourg (5,9 M€),
- l'amélioration et l'extension du réseau d'assainissement dans les communes (4,4 M€).

C BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT IMMOBILIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	13 458 380,00	13 458 380,00
Mandats et titres émis	1 681 101,12	1 681 101,12
Résultat de l'exercice		
Résultat reporté		
Total réalisé	1 681 101,12	1 681 101,12
Taux de réalisation	12,49 %	12,49 %
Résultat cumulé		
Reste à réaliser		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	10 315 400,00	10 315 400,00
Mandats et titres émis	531 664,56	1 415 268,84
Résultat de l'exercice		883 604,28
Résultat reporté		2 007 182,86
Total réalisé	531 664,56	3 422 451,7
Taux de réalisation	5,15 %	33,18 %
Résultat cumulé		2 890 787,14
Reste à réaliser		

Le budget annexe des zones d'aménagement a été mis en place en 1999. Les dispositions légales imposent la tenue des comptes sur un budget annexe pour les opérations d'aménagement de terrains assujettis à la TVA.

Ci-dessous les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2024 dans les différentes zones :

Zones d'activités	Réalisé (en euros)
Extension de la ZA Eckbolsheim	77 014
Zone d'activités Holtzheim - Extension Est	76 353
Zone d'activités Extension Quadrant 2 à Entzheim (hors ZAC)	40 634
La Redoute à Niederhausbergen-Mundolsheim	36 643
ZA Fegersheim	29 775
Zone d'activités Parc des Tanneries	3 696
Parc d'activités du Sury à Vendenheim	1 717
TOTAL	265 832

Les biens produits par l'activité d'aménageur de l'Eurométropole de Strasbourg et destinés à la revente n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Ces opérations sont en conséquence décrites dans une comptabilité de stocks, tenue selon le système de l'inventaire permanent simplifié.

Ce système consiste à enregistrer directement en section d'investissement toutes les acquisitions de terrains nus ainsi que le coût des travaux d'aménagement. Lorsque les terrains sont entièrement équipés, les dépenses (achat de terrains et travaux) sont comptabilisées au compte de stocks de la section d'investissement « terrains aménagés ».

À la vente, le produit est constaté en section de fonctionnement. Une écriture d'ordre ajuste ensuite le compte de stocks « terrains aménagés » de la section d'investissement.

D BUDGET ANNEXE DES MOBILITES **ACTIVES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	203 700 000,00	203 700 000,00
Mandats et titres émis	200 311 272,66	201 864 419,82
Résultat de l'exercice		1 553 147,16
Résultat reporté		3 091 308,41
Total réalisé	200 311 272,66	204 955 728,23
Taux de réalisation	98,34 %	100,62 %
Résultat cumulé		4 644 455,57
Reste à réaliser		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	23 100 000,00	23 100 000,00
Mandats et titres émis	14 547 064,16	9 885 919,00
Résultat de l'exercice	4 661 145,16	
Résultat reporté	2 021 108,21	
Total réalisé	16 568 172,37	9 885 919,00
Taux de réalisation	71,72 %	42,80 %
Résultat cumulé	6 682 253,37	
Reste à réaliser	52 903,40	

Le budget annexe des mobilités actives (BAMA) a été créé au 1^{er} janvier 2021. Il a ainsi succédé au budget annexe des transports en commun, en élargissant le périmètre au champ de toutes les mobilités « actives », en application de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019.

Le périmètre du BAMA inclut l'ensemble des transports collectifs (bus, tramway et transport des personnes à mobilité réduite) mais également la politique vélo ou piétonne.

Le BAMA reprend l'ensemble des charges liées aux mobilités actives, nécessairement équilibrées par des recettes équivalentes (notamment le produit du versement mobilité et différentes redevances et participations) et complétées par une subvention d'équilibre, qui apparaît comme une dépense au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du BAMA s'élèvent en 2024 à 200,3 M€, en baisse par rapport à 2023 (-5,5 M€).

BAMA - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
-1- Charges de gestion générale	5 326 863	4 326 428	81,22%
> Achats et variation de stocks	14 755	12 865	87,19%
> Autres charges et charges externes	5 312 108	4 313 562	81,20%
* Contrat de prestations de service	3 458 750	2 813 165	81,33%
-2- Charges de personnel	2 600 000	2 327 311	89,51%
-3- Autres charges de gestion courante	187 052 912	185 389 005	99,11%
> Subventions	185 951 415	184 535 978	99,24%
> Autres charges de gestion courante	1 101 497	853 027	77,44%
-4- Atténuation de produits	320 000	234 204	73,19%
-5- Financement de la section d'investissement	7 400 000	7 034 100	95,06%
> Amortissements	7 400 000	7 034 100	95,06%
-6- Provisions	1 000 225	1 000 225	100,00%
Total des dépenses de fonctionnement	203 700 000	200 311 273	98,34%

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement des subventions versées (184,5 M€), dont notamment :

- la contribution forfaitaire d'exploitation à la CTS de 170,4 M€, en baisse afin de prendre en compte la baisse du coût de l'énergie,
- la subvention de 9,1 M€ à la Région Grand Est pour la contribution au REME ferroviaire.
- la contribution à la DSP Vél'Hop pour 2,3 M€,
- la subvention de 1,1 M€ à la Région Grand Est pour la compensation de l'intégration tarifaire sur les TER.

Les charges de gestion générale (4,3 M€) sont constituées des frais liés à la conduite des projets de transports, en particulier les dépenses pour les contrats de prestations de services de transport des personnes à mobilité réduite (1,3 M€) et du remboursement au budget principal des frais d'administration générale (1 M€).

Les charges de personnel s'établissent à 2,3 M€ de remboursements au budget principal.

Les amortissements contribuent à hauteur de 7 M€ au financement de la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe mobilités actives s'élèvent à 205 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2023.

BAMA - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
-1- Fiscalité locale	132 700 000	134 291 414	101,20%
> Versement mobilité (VM)	132 700 000	134 291 414	101,20%
-2- Dotations et participations	2 985 440	2 673 843	89,56%
> Dotation générale de décentralisation	1 913 208	1 913 208	100,00%
> Participations	432 932	128 643	29,71%
> Compensation relèvement seuil personnes VM	622 000	631 992	101,61%
-3- Produits et autres produits de gestion courante	58 749 700	58 818 556	100,12%
> Reversement forfait post-stationnement	3 000 000	3 082 126	102,74%
> Contribution du budget principal	55 600 000	55 600 000	100,00%
-4- Produits exceptionnels	4 573 552	4 525 224	98,94%
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	4 525 224	4 525 224	98,94%
-5- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	1 600 000	1 555 383	97,21%
-7- Résultat antérieur reporté	3 091 308	3 091 308	100,00%
Total des recettes de fonctionnement	203 700 000	204 955 728	100,62%

Les recettes de fonctionnement, réalisées à 100,6 % se décomposent notamment en :

- 134,3 M€ de versement mobilité,
- 55,6 M€ de participation du budget principal,
- 3,1 M€ de reversement par la Ville de forfait post-stationnement,
- 1,9 M€ de dotation générale de décentralisation,
- 4,5 M€ d'annulation de mandat sur exercice antérieur, correspondant à une régularisation de la contribution à la CTS,
- 0,6 M€ de compensation suite au relèvement de seuil des salariés (passé de 9 à 11 depuis 2016) pour que les employeurs contribuent au versement transport,

Le versement mobilité

Le produit du versement mobilité 2023 est de **134,3 M€** contre 132,1 M€ en 2023, en hausse de 1,6 %. Il est perçu depuis le 1^{er} janvier 2011 au taux de 2,00 % de la masse salariale dé plafonnée des entreprises de plus de 11 salariés (seuil relevé depuis le 1^{er} janvier 2016). Le produit du versement mobilité est affecté à la couverture des dépenses réalisées dans le cadre des transports en commun de l'agglomération strasbourgeoise, principalement le financement de la construction de lignes de tramway, et la prise en charge d'une partie de l'exploitation des lignes de bus urbaines et interurbaines. Depuis 2021, il finance également de manière plus large les mobilités actives, dont la politique vélo et marche active.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles en section d'investissement du budget annexe s'élèvent à 12,9 M€.

Les principales dépenses opérationnelles concernent :

- la subvention pour le renouvellement bus et tramway pour 4 M€,
- la subvention d'équipement à la CTS pour le tram Ouest pour 3,5 M€,
- les investissements en faveur du vélo pour 3,3 M€,
- les subventions VAE pour 0,7 M€,
- le schéma bus pour 0,5 M€,
- des études pour 0,4 M€.

Les recettes réelles en section d'investissement du budget annexe des mobilités actives s'élèvent à 0,5 M€.

VI PARTICIPATIONS DANS LES SEM ET SPL

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE	Type	Capital social	% détenu par l'EMS	Valeur nominale de la participation
Objet social				
ECONOMIE				
LOCUSEM la réalisation d'études, d'opérations d'aménagement, construction, rénovation, restauration, gestion immobilière, entretien d'immeubles et d'équipements et réalisation d'actions dans les quartiers dans le domaine immobilier	SEM	14 261 257 €	48,46%	6 910 685 €
SAMINS la gestion du Marché d'intérêt national qui regroupe les opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles	SEM	1 184 730 €	30,22%	358 025 €
STRASBOURG EVENEMENTS la gestion, l'animation et la promotion d'équipements publics locaux, ainsi que la conception, l'organisation, la participation, le financement direct ou en partenariat, de toute manifestation	SEM	1 460 279 €	33,32%	486 565 €
DEPLACEMENT-STATIONNEMENT				
CTS l'organisation, exploitation et développement de tous les services publics et accessoirement privés de transports de voyageurs et de marchandises	SPL	5 000 000 €	80,00%	4 000 000 €
CTBR	SPL	500 000 €	20,00%	100 000 €
PARCUS l'étude, la construction et l'exploitation, à l'intérieur du territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg, de parcs de stationnement et de toutes les installations commerciales, administratives ou autres, qui pourraient y être rattachées	SEM	2 800 000 €	50%	1 400 000 €
SPL Parkings et mobilités gestion des parkings en ouvrage et des services de mobilité (hors champ des transports collectifs), la SPL « Parkings et mobilités »	SPL	900 000 €	95%	855 000 €
SPL voirie organisation du stationnement sur voirie et d'autres services ou équipements en lien avec la mobilité et l'espace public,	SPL	900 000 €	5%	45 000 €
AMENAGEMENT LOGEMENT				
SERS la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement foncier, économique et social, d'activités de gestion, de prestations ou d'exploitation de services ou biens, de toutes les opérations de constructions nécessaires à la vie économique sociale	SEM	8 068 800 €	12,26%	989 235 €
SPL des deux Rives aménagement de la ZAC 2 rives opération BV	SEM	5 000 000 €	50%	2 500 000 €
HABITATION MODERNE la construction et la gestion - pour son compte ou pour le compte de tiers - d'immeubles de toute nature, en France et à l'étranger	SEM	1 500 000 €	9%	128 927,94 €
SERVICES FUNERAIRES				
POLE FUNERAIRE PUBLIC DE STRASBOURG la création et la gestion d'équipements funéraires, le conseil aux communes et autres collectivités territoriales dans le domaine funéraire, participation à la création d'un réseau national de SEM Funéraires	SEM	1 102 000 €	84,85%	935 047 €
ENVIRONNEMENT				
Strasbourg centre énergie Exploitation de la DSP Strasbourg centre	SEMOP	1 500 000 €	34%	510 000 €
Calorie Kehl Strasbourg Conception création et exploitation d'un tuyau relié à l'aciérie BSW et permettant d'alimenter en chaleur fatale les réseaux de chaleur de l'EMS et de Kehl	SEM	4 161 867 €	46,75%	1 945 673 €
BIOGENERE Injection de biogaz issu de la STEP dans le réseau de gaz	SEM	50 000 €	60,00%	30 000 €
SPL Energies RENOUVELABLES la conception, au financement, à la réalisation, à l'exploitation, à la gestion, et à la maintenance d'installations de production et de distribution d'énergie visées à l'article L2224-32 du Code général des collectivités territoriales sur le domaine public ou privé de ses actionnaires (hydroélectricité, micro-réseaux de chaleur, etc),	SPL	1 900 000 €	60,00%	1 140 000 €
Total participations EMS au 31-12-2024				22 334 158 €

VII LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

Un des principaux objectifs des ratios des collectivités de strate identique est de permettre de comparer les données de l'Eurométropole de Strasbourg à celles d'autres collectivités, ou à une moyenne nationale.

Cette comparaison, pour intéressante qu'elle soit, peut toutefois dans certains cas conduire à des interprétations peu conformes à la réalité.

En effet, si les métropoles font l'objet de ratios propres spécifiques – tout comme leurs communes membres – le périmètre de compétence de l'EPCI varie considérablement d'une métropole/communauté urbaine à une autre.

En outre, l'Eurométropole présente une spécificité notoire : celle d'être l'employeur unique en ayant mutualisé son administration avec la ville-centre. Il en résulte un ratio (6) « Part des dépenses de fonctionnement affectées aux dépenses de personnel », à 49,89 %, soit deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Dès lors qu'aucun retraitement du dénominateur n'est possible, la comparaison à la moyenne nationale est faussée.

Si les remboursements étaient retraités, le ratio des dépenses de fonctionnement consacrées aux ressources humaines serait

de 17,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'Eurométropole de Strasbourg, créée de plein droit en application de la loi du 31 décembre 1966, a en effet pour mission de gérer dans les 33 communes qui la composent un certain nombre de compétences soit transférées obligatoirement à sa charge, tels l'urbanisme, la voirie, les ordures ménagères, l'eau et l'assainissement, soit acceptées par délibération, tels les piscines, les médiathèques d'intérêt communautaire, la patinoire, le hall Rhénus Sport, le Zénith, le stade de la Meinau ou l'organisation de grandes manifestations.

De leur côté, les communes membres conservent les compétences générales relevant notamment du domaine scolaire, culturel, sportif et social.

Un certain nombre de ratios peut présenter par ailleurs des différences avec des données contenues dans ce rapport de présentation, chiffres en valeur absolue ou en pourcentage.

Ceci procède en fait des modalités de calcul très strictes des ratios, élaborées par le Ministère de l'Intérieur et énumérant de façon précise les dépenses et les recettes à prendre en compte aux numérateurs et dénominateurs des fractions.

RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

RATIOS	DEFINITION	DETERMINATION	2021	2022	2023	2024
N°						
VOLUME DU BUDGET						
A1	Expression du volume budgétaire par habitant	Dépenses réelles totales / Population	1 795 €	1 888 €	2 032 €	2 191 €
A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Ratio 1	Evaluation de la charge totale de fonctionnement par habitant	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 267 €	1 347 €	1 417 €	1 439 €
Ratio 7	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux frais de personnel	Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	52,53%	51,07%	49,46%	49,89%
A2	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux intérêts de la dette	Intérêts de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement	1,37%	1,30%	2,34%	2,83%
A3	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux charges de gestion générale	Charges de gestion générale / Dépenses réelles de fonctionnement	14,66%	14,74%	15,25%	15,13%
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'EPARGNE						
Ratio 3	Evaluation des ressources courantes totales par habitant	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 449 €	1 557 €	1 629 €	1 624 €
Ratio 6	Produit de la dotation globale de fonctionnement, en euros par habitant	Dotation globale de fonctionnement / Population	157 €	155 €	154 €	155 €
Ratio 2	Produit des impositions directes	Produit des impositions directes / Population	457 €	520 €	457 €	471 €
Ratio 8	Taux d'épargne : part des recettes de fonctionnement affectées à la couverture des dépenses d'investissement	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	11,7%	13,0%	12,6%	11,1%
C- EFFORT D'EQUIPEMENT ET FINANCEMENT						
Ratio 4	Evaluation de l'effort d'équipement par habitant	Dépenses d'équipement brut / Population	321 €	301 €	396 €	440 €
Ratio 10	Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	22,12%	19,37%	24,31%	27,09%
D- CHARGE DE LA DETTE						
Ratio 5	Evaluation de l'endettement total par habitant	Dettes totales (au 31/12) / Population	1 246 €	1 195 €	1 309 €	1 492 €
D1	Part des recettes courantes correspondant à la charge de la dette pour l'exercice considéré	Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	7,86%	9,93%	8,40%	15,30%
Ratio 11	Importance relative de l'encours de la dette (capital restant dû)	Dettes totales au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement	86,00%	78,09%	80,81%	91,88%
D2	Capacité de désendettement, en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette	Dettes totales au 31/12 / Epargne brute	7,4	6,0	6,5	8,3
D3	Désendettement consolidé de la dette CTS	Dettes totales Eurométropole et CTS au 31/12 / Epargne brute	10,6	8,8	9,5	12,5
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant	Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette (capital) / Recettes réelles de fonctionnement	95,40%	96,53%	94,30%	102,31%

